



*La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest :  
Défis, synergies et actions pour un agenda régional*

Atelier de travail organisé par le  
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Lomé (Togo), du 28 au 30 mars 2006

**Tome 2 ♦ Documents de travail**

SAH/D(2006)561 Annexes

Décembre 2006

Le Seine Saint-Germain  
4, Boulevard des Iles  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87  
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31  
<http://www.oecd.org/sah>

Adresse postale :  
2 rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16



## **Atelier sur :**

« La Sécurité humaine en Afrique de l'Ouest :  
Défis, synergies et actions pour un agenda régional »

### **Tome 2 ♦ Documents de travail**

La compilation des documents de travail a été réalisée par

**l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité  
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE**

**Chef d'Unité, M. Massaër Diallo,**

[Massaer.diallo@oecd.org](mailto:Massaer.diallo@oecd.org)

**Chargée de Programme, Mme Gwénola Possémé-Rageau,**

[Gwenola.posseme-rageau@oecd.org](mailto:Gwenola.posseme-rageau@oecd.org)

**Stagiaire, Mlle Bintou Ba**

[SAH-Consultant1@oecd.org](mailto:SAH-Consultant1@oecd.org)



## Liste des documents

### INTRODUCTION

1. **Communication de M. Charles GOERENS**, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest 10
2. **Discours de M. Normand LAUZON**, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest 16

### PREMIERE SESSION : LA PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE HUMAINE : SIGNIFICATION ET PORTEE

**La problématique de sécurité humaine : signification et portée**, par Monsieur Ivor Richard FUNG, Directeur du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique. 21

### DEUXIEME SESSION: LA SECURITE HUMAINE ET SES ENJEUX DANS LE CONTEXTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1. **Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest**, par M. Antoine Raogo SAWADOGO, ACE-RECIT, Burkina Faso. 38

2. **Importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest**, par M. NNamdi K. OBASI, Chef du *Département du maintien de la paix et des affaires humanitaires* de l'*African Centre for Strategic Research and Training, National War College, Abuja (Nigeria)*\* 51

3. **Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda régional**, par le Dr. Yao GEBE, Lecia, Université du Ghana, Legon†. 61

### TROISIEME SESSION : LES DEFIS DE LA SECURITE HUMAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. **L'extrême pauvreté comme forme d'insécurité humaine**, par M. Yoro FALL (UNESCO, Accra) 73

2. **Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous-régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest**, par le Pr. Thérèse N'DRI-YOMAN, Université d'Abidjan Cocody. 78

3. **La CEDEAO face aux menaces de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest**, par le Dr. Daniel EKLU, Directeur du Département Agriculture, Développement Rural et Environnement de la CEDEAO. 89

---

\* Original en anglais

† Original en anglais

- 4. Compte rendu de la réunion sous-régionale de Dakar sur la peste aviaire**, par le Dr.Serigne Mamadou Bousso LEYE, Coordonnateur National du PACE / Ministère de l'Elevage du Sénégal, Représentant de la Présidente, Dr Oumy Khaïry Gueye Seck, du Comité de Pilotage Ministériel du Mécanisme de Coordination de la Prévention et de la Riposte de la Grippe Aviaire en Afrique de l'Ouest 90
- 5. Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest**, par M. Thierno Seydou GUEYE, Coordonnateur en Protection au Bureau Régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar. 92
- 6. Pollution, criminalité dans le domaine de l'environnement et politique de protection en Guinée**, par M. Sékou Gaoussou SYLLA, Directeur du Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales. 100
- 7. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, Aide et Action, Togo (Texte présenté par M. Tcha BERET). 109
- 8. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, par M. André BOGUI, Assistance Solidarité, Côte d'Ivoire. 114
- 9. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, par Ayayi Togoata APEDO-AMAH, Secrétaire Général de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme. 117
- 10. Crises prolongées et conditions sécuritaires des populations en Afrique de l'Ouest**, par M. Gilles YABI, International Crisis Group. 124
- 11. Le rôle de la société civile dans la résistance aux agressions du 1<sup>er</sup> Septembre 2000**, par l'Honorable Cheick Tidiane TRAORE, Député Guinéen. 129
- 12. La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernance et racines sociales d'une catastrophe**, par Mme Nassardine AIDARA, Jeunesse et Développement, Sénégal. 133

QUATRIEME SESSION : PROMOUVOIR LA SECURITE HUMAINE A L'ECHELLE REGIONALE : SYNERGIES, STRATEGIES ET ACTIONS.

AUTRES DOCUMENTS :

**\* Communications non présentées à l'atelier en raison de l'absence de leurs auteurs pour des raisons indépendantes de leur volonté :**

- 1. Sécurité humaine et traite des personnes en Afrique de l'Ouest**, par Mme Marie-Thérèse KEITA-BOCOUM, Conseillère Principale pour les Droits de l'homme au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) Dakar 140
- 2. Intervention de Mme Mehrnaz MOSTAFAVI**, Chef du Programme, Division de la Sécurité Humaine, UNOCHA New York 151

**\* Communications supplétives :**

- 1. La sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept, par M. Mahamed MAIGA, Ministère des Affaires Etrangères, Mali. 158**
- 2. La Déclaration de Dakar 165**





## Introduction

1. **Communication de M. Charles GOERENS**, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
2. **Discours de M. Normand LAUZON**, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

## 1. Communication de M. Charles Goerens, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

L'idée me vient pour introduire ce débat de paraphraser le Général de Gaulle qui, un jour, a dit : « Vers l'Orient compliqué, je me suis envolé avec des idées simples. »

En analysant le problème de la sécurité avec toutes les dimensions qu'elle recouvre, on pourrait toujours paraphraser le Général de Gaulle en disant à peu près ceci : « Vers l'Afrique compliqué, je me suis envolé avec des idées simples. »

Jetons un regard en arrière, avant la fin de la guerre froide en 1989. Le monde vivait dans un état de non guerre, ce n'était pas tout à fait la paix mais plutôt l'équilibre de la terreur qui prévalait. Puis survint la chute du mur de Berlin où l'on assiste à l'avènement d'un type nouveau de conflit avec l'affirmation de l'identité nationale dans des pays qui naguère rencontraient encore des difficultés.

En 1994 : c'est le génocide rwandais ; rappelons-nous les propos du Général Roméo Dallaire qui demandait à la communauté internationale de lui envoyer un avion pour brouiller la radio des Mille Collines. La communauté internationale et les différents acteurs, notamment une organisation renommée des droits de l'homme, ont fait la réponse suivante au Général Dallaire : « Depuis que le Rwanda a obtenu la liberté de la presse, il n'est pas question de la remettre en question. »

Vous voyez comment on peut se tromper. D'aucuns ont dit qu'un avion coûterait trop cher pour brouiller les émissions de la radio des Mille Collines qui incitait au génocide. J'étais déjà acteur politique à l'époque et l'on entendait déjà çà et là des propos qui soulignaient qu'on manquait de systèmes d'alerte, de pré-alerte, comme si l'on ne savait pas que depuis plusieurs années déjà, les conditions du pire étaient déjà réunies. L'on savait bien à l'époque que le scénario du pire n'était pas à exclure au Rwanda.

Je dis ceci pour renouer avec mes propos introductifs : on se laisse très facilement piéger par des questions faciles, tout comme on se laisse très facilement convaincre par des propos suffisants et on se laisse très facilement décourager par des analyses plus approfondies. Or, je crois que nous devons faire face à la problématique qui est réelle, profonde, qui connaît des causes que l'on peut diviser en deux catégories : directes et indirectes (ou sous-jacentes). Il y a, par exemple, des documents internationaux qui font foi et qui nous guident dans la recherche des problèmes et dans l'esquisse de solutions.

Ce qui a aussi changé depuis la fin de la Guerre Froide, c'est la nature des conflits. En Afrique, à ma connaissance à l'heure actuelle, à la différence des conflits transfrontaliers, la plupart des conflits sont non plus internationaux, mais intra-nationaux. Et je crois que ceci nous mène au cœur du problème : étant donné qu'il s'agit de conflits intra-nationaux, il faut s'interroger sur la situation intérieure des pays. Est-ce que tous ces conflits que nous connaissons en Afrique (je ne vais pas les énumérer...) n'ont pas une caractéristique commune ? Je crois que oui : notamment

celle de l'incapacité de l'Etat à en arriver à bout. Cette incapacité peut être due à plusieurs facteurs : la manque de ressources par exemple. Mais il existe aussi des Etats parfaitement organisés mais qui ne veulent pas arriver à bout de ces conflits. Au Rwanda, par exemple, l'Etat était mieux organisé que d'aucuns le pensaient ; alors que dans d'autres Etats, la faiblesse et le manque d'organisation participent des difficultés que nous connaissons. Un chef d'Etat (je ne dirai naturellement pas lequel) m'a confié il y a une dizaine d'années : « Je suis à la tête d'un Etat corrompu ; mon Etat est corrompu parce que mes fonctionnaires sont corrompus ; mes fonctionnaires sont corrompus parce que je n'ai pas de quoi leur payer des salaires parce que le budget ne donne rien. Et j'ai même une certaine tendresse pour eux parce que s'ils ne pouvaient pas arrondir leurs fins de mois, ils ne pourraient pas nourrir leur famille. L'économie tourne mal parce que personne ne vient investir ici. Si je demande à un investisseur étranger de venir ici, il me dit qu'il ne vient pas parce que mon pays est corrompu. Alors aidez-moi à transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux... »

Dans ce pays que je ne citerai pas, il y a un problème de sécurité lié à la faiblesse des instruments pouvant être mis en œuvre. Cet exemple montre bien à quel point nous devons être conscients des dangers que nous fait courir la dégradation de la situation actuelle. Cela dit, des espoirs sont permis même s'il ne faut pas perdre de vue les réalités. Des espoirs sont permis parce que beaucoup de choses se sont produites depuis le début des années 80 et 90. Il faudrait bien entendu faire l'inventaire de tout ce qui a pu contribuer à l'avènement de la situation actuelle, sans perdre de vue les potentialités et les chances que nous pouvons mettre au service du développement durable de l'Afrique, prenant en compte à la fois un développement serein des Etats, de la société civile, de la démocratie, des rapports entre Etats et aussi une meilleure intégration dans l'économie et dans le système décisionnel multilatéral.

Je le dis avec beaucoup de conviction parce que je ne vois pas d'avenir pour un pays autarcique. Il y a en effet un pays dont l'expérience est assez dissuasive qui est la Corée du Nord. Ce pays ne pratique pas d'échange, ne fait rien pour être présent à l'extérieur, n'a rien à offrir et rien à prendre, et se refuse à pratiquer le principe du donnant-donnant sur lequel repose le commerce mondial. Peu d'espoirs sont permis pour ce pays.

Je sais à quel point vous êtes soucieux en Afrique de vous ouvrir sur le monde. Et là mon point de vue est qu'on ne peut pas brûler les étapes. J'ai participé au dernier sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong, et je dois noter que le point de vue africain n'y a pas été suffisamment pris en compte. Je crois que l'ouverture de l'Afrique sur le monde doit se faire par étape : au niveau régional d'abord avec la CEDEAO.

Les textes qui régissent les rapports internationaux, notamment les Accords de Cotonou qui prévoient des accords de partenariat devraient aussi être des instruments de développement qui couvrent toutes les dimensions : de la lutte contre la pauvreté à la sécurité, à la promotion de l'économie, etc.

Il est extrêmement important que nos attentes s'inscrivent dans les directions tracées par les documents internationaux (Accords de Cotonou), notamment sur la sécurité où je peux me référer à l'agenda international notamment les Objectifs de développement du millénaire. Si je dis que sur le plan de l'intégration des pays africains à l'économie mondiale, il ne faut pas brûler les étapes, c'est parce que nous aussi en Europe sommes passés par des étapes successives. Au début, pour ne pas nous exposer totalement à la concurrence brutale, nous avons opté pour des clauses de protection. Et je crois qu'en Afrique il devrait en être de même. Par exemple, au niveau de l'agriculture, on ne peut pas mettre en présence des compétiteurs dont le niveau de productivité varie parfois de 1 à 100. Au niveau de la production des céréales par exemple, si l'on compare les régions productrices de l'Europe à la région sahélienne, les écarts de productivité varient de 1 à 500. L'étape régionale me paraît donc essentielle pour essayer de multiplier les échanges entre compétiteurs de force égale, et ensuite risquer au fur et à mesure des ouvertures plus larges. L'ouverture économique doit donc obéir à ce principe de progressivité. On doit aussi passer en revue la responsabilité des institutions internationales, notamment celles qui sont très peu contrôlées par les Parlements nationaux, par exemple le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale. Le premier a fait son mea culpa et admet aujourd'hui que les plans d'ajustement nationaux n'ont pas été couronnés de succès suffisants parce que s'ils ont permis, d'une part, de rééquilibrer les finances publiques, ils ont rendu, d'autre part, exsangues les secteurs sociaux de base (accès aux soins de santé primaires, alphabétisation etc.). En effet, on ne peut pas dépenser deux fois le même argent.

Si je parle d'intégration commerciale par étape, c'est pour arriver à un autre constant dès lors qu'il s'agit de faire face aux problèmes les plus urgents. Il est nécessaire de développer la gouvernance des Etats, de développer la gouvernance régionale et il faut aussi investir dans les secteurs sociaux de base. Et là je pense que la coopération au développement retrouve toute sa place : elle peut être une partie de la solution, et non pas une partie du problème. Et que n'a-t-on entendu de critiques acerbes adressées à la coopération au développement avant, pendant et après le sommet du G8 de Gleneagles sur la réduction de la dette des pays les moins avancés (PMA). Je crois qu'il serait temps de faire un audit d'une aide bien pensée et bien délivrée. En effet, l'aide peut délivrer un appui intelligent destiné par exemple à accroître la capacité d'absorption, d'appropriation du développement des pays récipiendaires, tout comme l'aide peut manquer ses objectifs. Mais de façon générale, sur cette question, les expériences positives devraient largement dissuader de la tentation de remettre en cause l'aide publique au développement. Je crois qu'ici aussi, on ne part pas de rien, une perspective est ouverte notamment par l'Union européenne qui a pris l'engagement de porter à 0,7% de son PIB de son aide publique au développement d'ici 2015. Cette décision est révolutionnaire si on compare cet effort à celui de la communauté internationale dans son ensemble et cela fait de l'Europe un pionnier. Les Etats-Unis qui ne sont pas à ce niveau ont tout de même triplé leur aide au cours de la dernière décennie (je parle sous le contrôle de l'Ambassadeur américain ici présent), ce qui peut être aussi mis à l'actif de la coopération internationale. Si je dis que le développement

des secteurs sociaux de base est prioritaire (en vue de transformer le cercle vicieux en cercle vertueux), c'est justement compte tenu de l'urgence des attentes des jeunes générations sur fond de forte croissance démographique (comme le soulignait M. Lauzon dans son exposé introductif).

Pour répondre à ces défis majeurs, il faut investir massivement dans les secteurs sociaux, promouvoir l'ouverture économique, promouvoir la dimension régionale. Autrement, dans une dizaine d'années, on en sera encore à faire un constat plus alarmant qu'aujourd'hui. Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) constituent une bonne référence pour nous guider dans les années à venir. Encore faut-il préciser que si la pauvreté est une source d'insécurité, les OMD qui visent une amélioration de la situation ne sont eux aussi qu'une réponse incomplète dans la mesure où ils ne visent à réduire la pauvreté que de moitié d'ici 2015, objectif que tout le monde sait difficilement tenable. Cela constitue une sorte d'aveu d'échec dans la mesure où l'on sait qu'on n'arrivera pas à une éradication totale de la pauvreté. L'objectif retenu au sommet du millénaire en 2000 ne sera probablement pas atteint par nombre d'Etats africains. C'est là un constat d'échec et il faut maintenant voir ce qu'il est possible de faire pour dynamiser le processus. Je crois que les solutions simples ne nous feront pas avancer. Je crois aussi que la fatalité n'est pas bonne conseillère. Par exemple, la décision en 2000 de garantir l'accès des malades du Sida aux anti-rétroviraux allait contre toute attitude de fatalité.

En effet il y a 5-6 ans, l'accès aux anti-rétroviraux coûtaient environ 10000 dollars par tête et je faisais alors partie des quelques rares optimistes qui pensaient qu'il fallait faire évoluer cette situation au bénéfice des malades, notamment grâce à la création d'un Fonds global. Aujourd'hui la Bill Clinton Foundation offre des traitements à 150 dollars par patient et par an, ce qui a permis de diviser par 70 le coût initial. Ce genre d'idées fera son chemin : souvenons-nous de l'histoire de la pénicilline. Tout comme souvenons-nous des revendications des Africains dans le cadre de l'OMC qui ont quand même reçu une réponse de la communauté internationale. Au vu de ces exemples, je crois que des espoirs sont permis. Même si la situation actuelle est à la fois un tableau d'ombre de lumière, il ne faut pas que la première occulte la seconde. Il n'y a pas de sécurité sans développement tout comme il n'y a de développement sans sécurité. Sur ce point, je voudrais renvoyer au document réalisé par la Commission mise sur pied par le Secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, sous la conduite de l'ancien ministre australien des Affaires étrangères Gareth Evans et qui s'intitule « La responsabilité de protéger » et qui distingue deux causes aux conflits : (i) les causes directes et (ii) les causes sous-jacentes. Les premières sont celles qui sont responsables du déclenchement des hostilités et de la perte de contrôle des situations ; ici la diplomatie doit s'activer pour apporter une réponse en vue de prévenir un embrasement général. Quant aux causes sous-jacentes, elles sont souvent liées à la pauvreté. Sur ce point, tous les membres du panel dans leur diversité (politiques, universitaires, humanitaires) se sont accordés sur la nécessité de distinguer ces causes aux conflits.

Ce document devrait nous inspirer et nous inviter à réfléchir aux causes des conflits qui restent hélas pérennes. Il nous revient donc de développer des initiatives susceptibles de transformer le cercle vicieux évoqué plus haut en cercle vertueux. Et je crois que les différents éléments suivants pourront apporter, sinon la réponse, du moins des éléments de solution. Je crois que tous les efforts déployés au sein de la CEDEAO pour promouvoir la société civile sont cruciaux. Cela devrait permettre de donner plus de structure aux sociétés qui en l'absence de vues communes et de débat sur leur avenir risquent de s'éloigner et de se s'éclater. Et je ne peux que

me féliciter des contributions de la CEDEAO conjuguées avec celles du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) pour promouvoir la société civile. Un deuxième espoir est permis en ce qui concerne la gouvernance continentale. L'Union africaine (UA) d'aujourd'hui tranche totalement avec la langue de bois qui caractérisait l'ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA). J'ai eu l'occasion de visiter récemment le président Konaré et le Commissaire Djinnit qui font un travail remarquable d'analyse des conflits. Et je crois qu'on ne doit pas laisser l'Afrique seule dans la recherche des solutions aux problèmes.

C'est la première fois que l'on voit à l'échelle continentale une véritable volonté d'aller de l'avant, même si l'on doit admettre que le processus est encore hélas fragile. Et il nous revient ici d'apporter nos contributions pour le consolider. Ici aussi, il y a des partenariats à privilégier notamment la stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Afrique sans exclure l'apport d'autres puissances, d'autres entités. Nous sommes là pour apporter notre contribution et produire des résultats. L'Afrique et l'UA en ont besoin et peuvent d'ailleurs mettre à leur actif certains résultats positifs comme par exemple le fait d'avoir réussi, grâce à une médiation africaine, à installer un Premier ministre de consensus en Côte d'Ivoire. Deuxième point positif : c'est le processus de prévention et stabilisation au Burundi grâce à la détermination des pays d'Afrique australe qui ont pris de l'avance sur les Nations unies. En Afrique, on ne parle hélas de que des échecs qui sont souvent mieux relayés par la presse internationale. Ces exemples de réussite prouvent finalement que l'Afrique peut faire beaucoup de choses par elle-même, et ne devrait au fond recourir qu'à des soutiens extérieurs d'appoint. J'ai fait référence à l'instant à mes origines luxembourgeoises ; je ne serais pas ici en tant qu'homme libre si les Américains ne nous avaient pas libérés en 1944-45. En effet, nous n'étions pas à même d'assumer notre propre destin et je voudrais à ce propos évoquer une démarche qui reste encore à mes yeux pionnière et exemplaire pour les temps contemporains : c'est le plan Marshall. On a tendance à oublier les sommes importantes versées dans quelque 16-17 pays européens, sauf à l'occasion de la commémoration du discours de Marshall. Ce que l'on sait moins, c'est que ce plan allait inaugurer un type de relation tout à fait novatrice en aidant des entités politiques à s'aider elles-mêmes. C'est ce type de relation qui me semble exemplaire aujourd'hui parce que ce plan a été à la fois un moyen de relancer l'économie de ces pays européens et de pacifier cet espace qui en l'absence de toutes ces politiques, visant à promouvoir l'idée d'une communauté de destin, serait toujours exposé au danger parce que les tensions restent vivaces. Sans ce type de plan, je crois qu'on serait encore exposé aux pires scénarii.

Il y a donc au tableau à la fois des points positifs et négatifs, mais je persiste à croire, comme je l'ai indiqué dans mes propos introductifs, que nous avons tout intérêt à nous entendre sur ceux qui sont le plus à même de nous faire avancer. Je crois que nous avons beaucoup de choses à faire en commun et les prochaines années vont nous montrer que tabler sur la complémentarité, la synergie entre Etats – le tout en cohérence avec un agenda international tout à fait pertinent – nous permettra de reprendre espoir au profit d'une jeunesse qui n'attend qu'à être reconnue dans sa dignité. Nous avons peu de temps pour relever ce défi. Si nous voulons réaliser les OMD avant 2015, il ne nous reste plus qu'à redoubler d'efforts et de vitesse. Si vous aviez ouvert une perspective à un jeune (de 20 ans) de cette région en 1990, il serait déjà âgé de 35 ans aujourd'hui. S'il faut donc attendre une génération pour atteindre les premiers résultats, d'aucuns auront déjà dépassé l'espérance moyenne de vie de cette région.

S'il ne faut pas brûler les étapes sur le plan de l'intégration économique, nous devons en revanche le faire pour la promotion des secteurs sociaux de base en prenant conscience que sans un minimum de sécurité, il n'y a pas de développement.

Je voudrais terminer avec une référence à un représentant de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui s'est exprimé en marge des négociations de Hong Kong. Il avait posé la question de savoir pourquoi l'Afrique a-t-elle des résultats aussi décevants en ce qui concerne son intégration dans l'économie mondiale, notamment en se référant à une comparaison entre le Niger et la Corée du Sud qui avaient il y a environ 50 ans des PIB similaires (aujourd'hui, nous savons où en est chacun de ces deux pays). On lui a répondu que pour réussir sur les marchés, il faut être flexibles, pour être flexibles, il faut prendre des risques. Or ne prennent des risques que ceux qui ont un minimum de filet de sécurité. Dans les pays industrialisés, il y a par exemple la sécurité sociale. Mais si vous n'avez rien de tel, vous n'êtes pas disposé à accepter les risques.

Je crois qu'il s'agit là du meilleur exemple illustrant le lien entre sécurité et développement. Je crois qu'il faut être conscient de cette relation qui doit être davantage prise en compte dans nos réflexions si nous voulons continuer à transformer le cercle vicieux en cercle vertueux. Je tiens ici encore à vous faire part de la disponibilité totale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) qui travaille avec une équipe certes restreinte mais compétente, et qui ne demande qu'à servir le développement de tous dans notre intérêt commun. J'espère vivement que ces trois journées de réflexion seront couronnées de succès.

Je vous remercie de votre attention.

## 2. Discours de M. Normand LAUZON, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)

Au nom du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, je voudrais remercier le Togo pour son accueil et souhaiter également la bienvenue à vous tous qui participez à cet atelier sur la sécurité humaine : représentants de la communauté internationale, des organisations internationales, particulièrement l'UNREC, le PNUD, l'OCHA, l'UNOWA, l'UNESCO, des organisations régionales, notamment la CEDEAO et le ROPPA, des gouvernements ouest-africains, des organisations et réseaux travaillant sur le secteur de la sécurité tel que le WANSSED, de la société civile, du monde associatif, enfin vous tous, acteurs du développement.

Le Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, M. Charles Goerens et mon collègue, M. Massaër Diallo, vous exposeront ce matin les objectifs de cet atelier et les résultats attendus.

Pour ma part, **je voudrais aborder le concept même de la sécurité humaine en faisant un bref rappel de l'évolution de ce concept depuis les années 1990.**

- Depuis la fin de la Guerre froide, le débat sur la sécurité humaine fait partie intégrante de l'agenda du développement international. Dans les années 1990, un grand nombre des questions liées à la sécurité humaine ont été intégrées au travail mené par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD).
- La sécurité humaine n'est plus seulement une préoccupation des acteurs de la défense et de l'humanitaire. Elle devient un enjeu important dans la lutte contre la pauvreté et au cœur des préoccupations de la société civile.
- Lors du Sommet du Millénaire de l'ONU en septembre 2000, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan a souligné la nécessité d'une approche de la sécurité davantage centrée sur l'individu. La sécurité ne doit pas être abordée seulement en termes de défense du territoire mais également en termes de protection des personnes. Le Rapport du Millénaire 2000 appelle d'ailleurs la communauté internationale à agir pour atteindre la « Liberté de vivre à l'abri de la nécessité » (l'agenda du Développement) et la « Liberté de vivre à l'abri de la peur » (l'agenda de la Sécurité). Condition préalable d'une paix durable, la sécurité est considérée comme fondamentale pour la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire et pour le développement des capacités humaines dans leur potentiel.
- Le concept de sécurité humaine couvre une réalité multidimensionnelle. Ainsi parle-t-on de sécurité économique, de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire, de sécurité environnementale, de sécurité personnelle, de sécurité communautaire et de sécurité politique depuis le niveau local jusqu'au niveau global. Et nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents aspects au cours des trois prochains jours.



- Une des raisons pour lesquelles nous nous retrouvons ici, c'est pour permettre aux acteurs de la région d'identifier les éléments spécifiques à la sécurité humaine dans cette région en reconnaissant qu'en la matière, il ne doit y avoir ni « prêt-à-porter », ni « prêt-à-penser » universel qui ne tiendrait pas compte des réalités locales, nationales et régionales.
- Il conviendra donc d'avoir une approche pragmatique dans nos échanges qui fasse la part des choses entre ce qui est à atteindre à moyen et long terme et ce qui peut être réalisé dans l'immédiat. En effet, la sécurité humaine dans tous ses aspects est un défi que l'on doit constamment relever avec des actions concrètes à tous les niveaux tout en sachant que celle-ci fait appel à des dynamiques de transformation dans le cadre d'une démarche stratégique de longue haleine.
- En Afrique, et notamment en Afrique de l'Ouest, les défis de la sécurité humaine sont à la fois nombreux et spécifiques. Nous aurons certes l'occasion au cours de ces trois prochains jours de faire état des initiatives en cours en matière de sécurité humaine. A titre d'exemple, je mentionnerai des initiatives régionales comme le NEPAD et celles de la CEDEAO notamment au niveau de la promotion du Protocole additionnel, qui visent à traduire le concept de sécurité humaine en réalités concrètes au bénéfice du plus grand nombre, notamment au niveau de la lutte contre l'extrême pauvreté, de la gestion des conflits et des sorties de crise, de l'éradication des grandes pandémies, autant de thèmes abordés dans le cadre des Objectifs du Millénaire.
- Au cours des dernières décennies, le continent africain et l'Afrique de l'Ouest en particulier ont développé leurs propres cadres de sécurité à travers l'OUA, puis l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA. Les progrès réalisés dans l'application du Mécanisme de prévention, de gestion et de réglementation des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO représentent des avancées positives vers l'établissement d'un cadre de sécurité africain.
- Le concept de la sécurité humaine a permis une évolution importante au niveau des perceptions et des moyens à mettre à œuvre en ajoutant à la question de la sécurité de l'Etat jusqu'alors considérée comme centrale, celle des personnes. Il ne s'agit pas d'exclure une forme de sécurité au bénéfice de l'autre mais de bien saisir leur complémentarité. La sécurité humaine n'est pas un effet de mode, qu'on l'appelle ainsi ou qu'on la renomme différemment dans le cadre d'un nouveau paradigme dans cinq ou dix ans comme on a l'habitude de le faire. Il s'agit d'un « bien public » d'une importance capitale tant pour la stabilité des Etats que pour le mieux être des individus et des communautés.
- Les avancées dans ce domaine nécessiteront des concertations, des consultations, des négociations et continueront à donner lieu à des conflits d'intérêt et des désaccords. Mais cela ne doit pas empêcher d'aller de l'avant et, dans le cas qui nous intéresse, de parvenir à dégager un cadre d'actions qui tienne compte des réalités de l'Afrique de l'Ouest.

C'est-à-dire à la fois de ses réalisations à ce jour, de ses problèmes actuels et de ses potentialités. D'autres que moi souligneront certainement au cours de cette rencontre le rôle vital dans ce domaine des partis politiques, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes de la région.

- Dans le même ordre d'idée, il conviendra d'identifier quels sont les impacts positifs et négatifs de la mondialisation sur la sécurité humaine dans la région.

*Pourquoi le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest s'intéresse-t-il à la question de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ?*

Je voudrais mentionner ici rapidement quatre facteurs qui peuvent expliquer cet intérêt :

1. Notre démarche résolument régionale et notre partenariat stratégique avec la CEDEAO, elle-même engagée dans ces questions fondamentales, nous conduisent à appréhender les questions de sécurité humaine au niveau de la région dans son ensemble.
2. Parallèlement, et ce n'est pas contradictoire, l'importance que nous accordons à la complémentarité entre les différents niveaux. En effet, nous sommes convaincus que le régional ne peut se construire que s'il prend en compte le local et le national. De même, on peut appréhender la sécurité humaine comme un assemblage de plusieurs niveaux complémentaires qui commence par le simple niveau de la cellule familiale et qui évolue comme une onde de choc, aux niveaux local, national, régional et international.
3. Notre approche réseau qui nous permet de mettre en dialogue nos différentes partenaires, acteurs du développement de l'Afrique de l'Ouest mais aussi de décloisonner les débats.
4. Notre intérêt continu dans toutes les questions relatives aux perspectives de développement à moyen et long terme de la région, y compris les questions de sécurité alimentaire, de l'avenir des jeunes, du rôle des acteurs locaux, notamment les femmes dans les sorties de crise, et de l'utilisation des ressources permettant d'assurer un mieux être à une population en rapide expansion. Car n'oublions pas que le continent africain est encore un continent de peuplement. Ainsi dans les 18 pays que nous couvrons du Cap Vert au Cameroun en passant par le Tchad, il est prévu que la population augmentera de plus de 100 millions d'habitants d'ici à 2025 et que 55% de la population aura moins de 20 ans. Une donnée qui vient ajouter aux défis de la sécurité humaine dans la région et dont on doit tenir compte.

Enfin, je pense que vous aborderez certainement les questions suivantes dans vos échanges :

- Quelle interaction existe-t-il entre sécurité humaine et démocratie ?
- Comment assurer la sécurité des individus sans entraver leur liberté d'agir ?
- Quel rôle pour la société civile par rapport au défi de la sécurité humaine auxquels sont confrontés les Etats ?

- Au niveau régional, comment les politiques et cadres régionaux de développement élaborés par les organisations régionales peuvent-ils répondre plus efficacement aux enjeux de la sécurité humaine ?
- Comment renforcer l'attention accordée aux questions de sécurité humaine dans le processus d'élaboration des politiques et stratégies nationales ?
- Quels devraient être le rôle et la responsabilité des médias par rapport à la sécurité humaine ?

Nous espérons que cet atelier sera suivi par un renforcement des réseaux d'échanges existants dans la région et par des prises de décisions qui iront dans la direction d'une meilleure sécurité humaine pour tous.

Je vous remercie.



## **PREMIERE SESSION**

### **La problématique de la Sécurité humaine : signification et portée**

**La problématique de sécurité humaine : signification et portée**, par Monsieur Ivor Richard FUNG, Directeur du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique.

**La problématique de sécurité humaine : signification et portée**, par M. Ivor Richard FUNG, Directeur du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique.

## **I- Définition du concept de sécurité humaine.**

Le concept de « *sécurité humaine* » a été popularisé pour la première fois par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers son rapport annuel sur le développement humain daté de 1994. Mais les idées qui sous-tendent cette notion sont loin d'être nouvelles.

En effet, la doctrine reposant sur la promotion de la sécurité des individus se construit dès le début des années 1990, avec le déclenchement du processus de mondialisation et de démocratisation ainsi que l'universalisation de la question des droits de l'homme.

Avec la fin de la guerre froide, de nouvelles formes de menaces sur la paix et la sécurité internationales font leur apparition. Il ne s'agit plus tant des risques d'atteinte à l'intégrité territoriale des Etats en tant que sujet de droit international public, que des menaces à l'encontre de la vie et du bien-être même des populations prise comme entité unique.

Le changement de contexte géostratégique et sécuritaire mondial induit par la disparition de la bipolarité Est-Ouest, amène donc le surgissement de nouveaux problèmes de sécurité.

La société internationale se trouve confrontée à l'accentuation des phénomènes comme les migrations massives, les conflits armés intra-étatiques à forte connotation ethnique, le développement effréné de la criminalité organisée, la résurgence des maladies pandémiques comme le Sida, la croissance de la grande pauvreté et de l'exclusion ainsi que la dégradation à outrance de l'environnement. Toutes choses qui exigent des réponses politiques nouvelles bien plus que les traditionnelles options de sécurité nationale.

Prenant la mesure des mutations en cours et du caractère éminemment transnational de ces nouvelles formes de menaces sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte dès le 31 janvier 1992, une importante déclaration dans laquelle il affirme que : « *les questions non militaires d'instabilité dans les sphères économique, sociale et humanitaire sont devenues des menaces pour la paix et la sécurité internationales* ». Dans cette perspective, il importe que la communauté internationale à travers l'ONU imagine et mette en place des réponses appropriées.

Certains Etats membres de l'organisation mondiale emboîtent le pas du Conseil de sécurité en infléchissant considérablement leur politique étrangère. L'objectif visé étant d'y introduire désormais, la prise en compte systématique de la dimension « *sécurité humaine durable ou collective* », notamment en matière d'actions humanitaires. Le Canada par exemple, se montre particulièrement actif dans ce domaine.

Mais que veut réellement dire « *sécurité humaine* » ?

En réalité, à ce jour, aucune définition donnée ne fait l'unanimité tant la notion paraît vaste et complexe. Cependant, l'accord des esprits s'obtient autour d'un certain nombre de critères qui sont énoncés dans les définitions fournies par Frédéricko Mayor, Kofi Annan et Lloyd Axworthy.

Pour Frédéricko Mayor, ancien directeur général de l'UNESCO, la sécurité humaine se confond avec la « *protection* » et la « *défense de la dignité humaine* » en toutes circonstances. La sécurité humaine s'identifie dans cette perspective à la défense des droits de l'homme qui sont par essence universels et indivisibles. Dans ce cadre, il revient selon Frédéricko Mayor, à l'ONU d'en promouvoir toute la plénitude sur l'ensemble des 5 continents.

Pour Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU, il y a un lien objectif entre mondialisation, gouvernance internationale et sécurité humaine. Dans son plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle daté du 3 avril 2000, Kofi Annan affirme que la mondialisation doit devenir une force positive pour tous les peuples du monde. Elle doit servir à bâtir ensemble un monde meilleur pour l'humanité entière où l'être humain est au centre de toute politique afin que soit évité l'éclatement des conflits.

Le Secrétaire général de l'ONU regroupe dans sa perception de la notion de sécurité humaine, la satisfaction pleine et entière de trois droits fondamentaux de la personne, à savoir :

1. le droit de vivre à l'abri du besoin,
2. le droit de vivre libéré de la peur et,
3. le droit pour les générations futures d'hériter d'une planète saine.

Pour Lloyd Axworthy, ancien Ministre canadien des affaires étrangères, assurément l'un des plus fervents théoriciens et praticiens de la « *sécurité humaine* », celle-ci signifie essentiellement, la protection des individus contre les menaces, qu'elles s'accompagnent ou non de la violence. Il s'agit selon lui, d'une situation, ou d'un état se caractérisant par l'absence d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes, à leur sécurité, voir à leur vie.

La définition proposée par Lloyd Axworthy rentre en opposition directe avec le principe de souveraineté et de sécurité des Etats, puisque elle place en réalité l'individu au centre de la vie internationale. Dans cette optique, la sécurité est évaluée en fonction de ce qu'elle apporte en fin de compte aux individus eux-mêmes plutôt qu'en fonction du nombre d'accords de contrôle d'armements qui ont été signés par les Etats.

Une telle perception induit sans nul doute, un véritable changement de vecteur épistémologique sur la prise en charge des questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

En définitive, on dira que le concept de « *sécurité humaine* » consiste à sauvegarder la stabilité internationale sur la base de la promotion des valeurs telles que :

- la primauté du droit,
- le respect de la démocratie,

- la défense des droits de l'homme,
- la bonne gestion des affaires publiques,
- le règlement pacifique des conflits et,
- la protection de l'environnement, etc.

Sur la base de ces définitions théoriques, examinons maintenant tour à tour, les fondements juridiques et la portée politique du concept de sécurité humaine, son domaine d'application général et sa pertinence en Afrique de l'Ouest.

## **II- Fondements juridiques et portée politique du concept de sécurité humaine**

La notion de sécurité humaine a non seulement une base juridique objective, mais également une portée politique indéniable qu'il convient de mettre en exergue.

### **II- 1 - Fondement juridique du concept**

Certes, l'Etat dont la sécurité doit être garantie à tout moment demeure à ce jour, le principal acteur des relations internationales et le sujet central du Droit international public classique. Mais il n'en demeure pas moins que la notion de sécurité humaine, qui place la sécurité de la personne au centre de ses préoccupations, a elle aussi des fondements juridiques pertinents.

Dans cet ordre d'idées, on peut citer de manière non exhaustive:

- le Droit international humanitaire,
- la Charte des Nations Unies et,
- le Droit international des droits de l'homme.

#### *II-1-A- La dimension humanitaire*

Avec les Conventions de La Haye de 1899 et 1907, les 4 Conventions de Genève de 1949 et leurs 2 protocoles additionnels de 1977, il est clair que le Droit international humanitaire tel qu'il est connu aujourd'hui, est entièrement consacré à la protection de la personne en période de conflit armé.

Le DIH se donne pour objectif, entre autres, d'assurer la sécurité et de défendre la dignité des individus (combattants ou non) en temps de guerre. Avec l'irruption sur la scène internationale du « *Droit à l'assistance humanitaire* », c'est pratiquement la naissance d'un nouveau droit qui renforce l'action humanitaire par la prise en compte des seuls besoins des populations. Ce droit qui peut également être désigné par « *Droit d'intervention ou d'ingérence humanitaire* » est aujourd'hui fortement promu et encouragé par les Nations Unies à travers les résolutions (43/131) et (45/100) respectivement adoptées par l'Assemblée générale le 8 décembre 1988 et le 14 décembre 1990. D'ailleurs, de nombreuses opérations de maintien de la paix décidées par l'organisation mondiale ont, depuis l'avènement de ce nouveau droit, été conduites en application de son principe cardinal, à savoir : sauvegarder à tout prix la sécurité des personnes.



## *II-1-B- Le texte fondateur de l'Organisation des Nations Unies*

Il est vrai que dans l'esprit, la Charte des Nations Unies a été rédigée pour garantir d'abord et avant tout, la sécurité des Etats en tant que sujets de droit public international. Cependant on peut également trouver dans ce texte des éléments objectifs qui intègrent la dimension de la sécurité humaine.

D'abord, la charte a été conclue par les Etats au nom des « *Peuples des Nations Unies* » qui se sont déclarés résolus « *à préserver les générations futures du fléau de la guerre..., à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personnes humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes..., à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande* ».

Ensuite, le dispositif de la charte contient des engagements contraignants, notamment: « *développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (...); réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion* ».

Enfin, il convient de citer le chapitre IX de la charte tout entier consacré à la « *Coopération économique et sociale internationale* » dont l'article 55 constitue l'épicentre qui met bien exergue, la prise en compte de la dimension « *sécurité humaine collective*».

Il est donc clair que la Charte des Nations Unies, aussi bien dans son préambule, qu'à travers ses chapitres I et IX, est bien une source juridique objective pour la doctrine de la sécurité humaine qui ne supplante pas celle des Etats membres de l'organisation, mais en est le corollaire immédiat.

Certes, dans la doctrine de la sécurité humaine, l'individu est mis au centre, mais sa sécurité ne peut être assurée que si celle de l'Etat est également garantie. Dans cette perspective, la sécurité de l'Etat n'est plus vue comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen de garantir la sécurité de la population.

Car, de même la sécurité des personnes dans une partie du monde dépend de la sécurité d'autres personnes ailleurs dans le monde, de même les termes paix et sécurité internationales veulent dire en réalité que la sécurité d'un Etat dépend de la sécurité d'autres Etats: c'est l'interdépendance la plus absolue.

## *II-1-C- Le respect des droits de l'homme*

Depuis la création de l'ONU est né un véritable Droit international des droits de l'homme, qu'a internationalisé la Charte elle-même. On dénombre à ce jour près 350 traités parmi lesquels figurent en bonne place, des textes consacrés en tout ou partie, à la sécurité de la personne humaine.

La liste prioritaire de ces Conventions internationales s'intéressant à la thématique de la sécurité humaine comprend de manière non exhaustive:

- la Convention relative au génocide de 1948
- la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale
- la Convention sur les droits de l'enfant
- la Convention sur la protection des réfugiés

Peuvent également être cités :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et,
- les 2 Pactes onusiens de 1966, l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels.

En matière de droits de l'homme, l'ONU a tenté également de formuler une 3<sup>ème</sup> génération de droits, les « *droits dits de la solidarité* » dont :

- le droit à la paix
- le droit au développement
- le droit à un environnement sain
- le droit d'accès au patrimoine commun de l'humanité

Le droit à la sécurité humaine trouve donc bien, dans cet ensemble de textes et des autres normes évoquées antérieurement, une signification et une origine juridiques indiscutables qui en garantissent la pertinence et la durabilité pour une meilleure mise en oeuvre.

## **II-2- Portée politique du concept de sécurité humaine**

Prise dans son acception la plus simple qui affirme que la sécurité des populations prime sur celle des Etats, la problématique de la sécurité humaine a des conséquences directes sur l'agir politique des Etats, notamment en matière de politique étrangère.

### *II-2-A- Primauté de la souveraineté de l'individu sur celle de l'Etat*

La doctrine de la sécurité humaine a un effet déstabilisateur sur les concepts fondamentaux du Droit des gens, notamment la souveraineté, la non-ingérence, la sécurité internationale, les sujets de droit, les sources du droit et le rôle des institutions.

A cause de la prise en compte de la problématique de la sécurité humaine, la notion de souveraineté s'avère de plus en plus revisitée. Le Secrétaire général de l'ONU par exemple, distingue désormais assez clairement deux conceptions de la souveraineté : celle de l'Etat et celle de l'individu. Pour lui, « *la souveraineté de l'Etat, dans son acception la plus fondamentale, est entrain d'être redéfinie par les forces de la mondialisation et de la coopération internationale. (...) Aujourd'hui, il est largement admis que l'Etat est au service de sa population, et non le contraire. Dans le même temps, la souveraineté de l'individu, c'est-à-dire l'ensemble des droits de l'homme et des libertés*

*fondamentales de chaque individu, tels qu'ils sont consacrés par la Charte s'est trouvée renforcée par une prise de conscience renouvelée du droit qu'a chaque individu de maîtriser sa propre destinée ».*

Le problème est alors de concilier les droits de l'homme avec les droits de l'Etat et entre Etats, la seconde devant garantir la première. Le dilemme juridique est grand, entre la nécessité de veiller à ce que les populations jouissent entièrement de leur droit, et la nécessité tout aussi impérieuse de respecter la souveraineté de l'Etat. Mais la pratique montre que face à un Etat oppresseur, qui nie les droits de ses populations, la communauté internationale au nom de la sauvegarde de la sécurité humaine n'hésite plus à intervenir.

Dans son rapport à l'Assemblée générale pour le Sommet du Millénaire, Kofi Annan affirme que : « *Ce qui est certain, c'est qu'aucun principe juridique – même pas celui de souveraineté – ne peut (...) excuser des crimes contre l'humanité. Lorsque de tels crimes sont commis et que tous les moyens pacifiques pour y mettre fin ont été épuisés, le Conseil de sécurité a le devoir moral d'agir au nom de la communauté internationale ».*

Cette conception nouvelle n'est pas sans poser des problèmes. Elle est perçue par certains Etats sous la figure de la méfiance, du scepticisme, voire de la pure hostilité.

#### *II- 2- B- Exigence de coopération et de solidarité*

Avec les guerres civiles, les conflits armés ne sont plus seulement une affaire d'Etat et entre Etats. Les populations civiles étant généralement les premières victimes par excellence de ce type de conflit, il est arrivé que la communauté internationale réagisse au nom d'objectifs humanitaires, par solidarité ou compassion pour rétablir la stabilité et la sécurité dans des pays en guerre. La violation des droits de l'homme est désormais sanctionnée comme en témoigne la création de Tribunaux internationaux ad hoc pour la Yougoslavie et le Rwanda, qui ont tous deux ouvert la voie à l'instauration d'une Cour pénale internationale.

D'un autre côté, le concept de Développement humain et durable et la protection de l'Environnement font désormais partie des préoccupations de la majeure partie des Etats et des organisations internationales. Des projets, des programmes, voire de véritables politiques sont adoptés et mis en œuvre qui intègrent ces importantes thématiques pour le bien et la sécurité des personnes. Mieux, les droits des générations futures sont aujourd'hui pris en compte et la communauté internationale n'hésite plus à se pencher franchement sur les questions bioéthiques.

Avec la naissance de la « *société civile mondiale* » particulièrement active, les Etats sont obligés de « *moraliser* » leur politique étrangère. L'idée de « *gouvernance mondiale* » et le sentiment d'appartenance à un « *village planétaire* » s'imposent de plus en plus dans les esprits. L'humanité tout entière semble prendre conscience que les hommes sont tous les mêmes et qu'ils partagent un destin commun. D'où cette sorte de mondialisation du droit.

### **III- Domaine d'application du concept de sécurité humaine**

La problématique de la sécurité humaine est vaste et dépasse le seul domaine des Droits de l'homme. Plusieurs thématiques peuvent en effet y être intégrées. Mais il convient de

souligner que deux programmes majeurs en circonscrivent assez clairement le champ d'application. Il s'agit du programme de l'ONU et du programme de l'UNESCO.

### *III-1- Le programme de l'ONU*

Du point de vue de l'ONU, la sécurité humaine représente bien plus que l'absence de menace militaire et englobe la sécurité contre la privation économique, le droit de vivre dans la dignité, la protection des droits fondamentaux de la personne, etc. La toute première formalisation du programme de l'organisation mondiale sur la problématique de la sécurité humaine se trouve dans les trois « Agendas » rédigés entre 1992 et 1996 par l'ancien secrétaire général, l'Egyptien Boutros Boutros-Ghali.

- Le premier : « l'Agenda pour la paix », qui date du 30 juin 1992 a été rédigé à la demande du Conseil de sécurité et complété le 3 janvier 1995 par un « Supplément ».
- Le second : « l'Agenda pour le développement » a été présenté à l'Assemblée générale le 6 mai 1994.
- Le troisième : « l'Agenda pour la démocratisation » date du 18 octobre 1996.

Ces trois importants documents se présentent comme une véritable doctrine pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Les « Agendas » sont en effet basés sur le principe du soutien au Développement, à la Démocratie et aux Droits de l'homme. Trois concepts qui présentent l'avantage d'intégrer dans leur champ d'application respectif, la large problématique de la préservation de la sécurité humaine collective sur l'ensemble des 5 continents.

Pour l'ONU, la paix et la sécurité collectives ne peuvent être réellement atteintes que si les Etats conjuguent leurs efforts afin d'éradiquer tous risque ou menace sur la stabilité internationale.

A la suite de Boutros Boutros-Ghali, Kofi Annan l'actuel Secrétaire général de l'ONU va se montrer lui aussi attentif à la problématique de la sécurité humaine. Il propose à cet effet un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle où il affirme que le « *défi fondamental* » de l'époque actuelle est de tirer le meilleur parti de la mondialisation en privilégiant la « *dimension humaine* » et en « *apprenant à mieux gouverner et surtout à gouverner ensemble* ».

D'où les 4 grandes articulations de son plan, à savoir:

1. Mondialisation et gouvernance
2. Vivre à l'abri du besoin
3. Un monde libéré de la peur
4. Pour un avenir viable

La perspective prise par Kofi Annan a le mérite de traiter tous les problèmes : les droits de l'homme, le désarmement et les opérations de maintien de la paix, la protection et la défense de l'environnement, l'aide au développement, la démocratie, etc. L'idée centrale est tenter

d'humaniser ou de maîtriser la mondialisation à partir des 6 valeurs qui reflètent l'esprit de la charte de l'ONU, à savoir :

- la liberté
- l'équité et la solidarité
- la tolérance
- la non-violence
- le respect de la nature
- la responsabilité partagée

En 1994, le PNUD avait déjà élaboré des indicateurs pour promouvoir le « *développement humain* » et « *durable* » et classé les différents pays en fonction de ces Indicateurs de Développement Humain (IDH).

Les 3 critères retenus par cette institution du système onusien sont et demeurent:

- l'espérance de vie des individus
- le niveau d'éducation et d'alphabétisation des individus, et
- l'état de santé de la population

Depuis 1995, on assiste à une prise en considération systématique par toutes les institutions onusiennes et les institutions spécialisées de la lutte contre l'éradication de la pauvreté ; preuve s'il en est que l'ONU place effectivement la problématique de la sécurité humaine au cœur de ses préoccupations actuelles. Ceci est d'autant plus vrai que l'un de ses organes spécialisés dont le mandat concerne la promotion de la paix et de la culture a toujours su placer l'être humain au centre de son action.

### **III-2- Le programme de l'UNESCO**

En effet, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé l'année 2000, « *Année Internationale de la culture de la paix* », et le décennie 2001-2010, « *Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde* ».

L'UNESCO qui joue un rôle fondamental dans ce cadre a pour mission principale, selon son acte constitutif, de « *contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous... que la Charte reconnaît à tous les peuples* ».

En 1995, cette institution a proposé une excellente définition de la culture de la paix qui comporte 3 dimensions interdépendantes :

1. une « *culture de la convivialité et du partage, fondée sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, de tolérance et de solidarité* »
2. une « *culture qui rejette la violence, s'attache à prévenir les conflits à leurs sources et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation* »
3. une « *culture qui assure à tous le plein exercice de tous les droits et de tous les moyens de participer pleinement au développement endogène de la société* ».

Pour l'UNESCO, la démocratie, l'éducation, la sûreté des personnes, le règne du droit est entre autres les clés de voûte d'une paix durable et d'une sécurité stable pour le monde.

#### **IV- Pertinence du concept de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest**

Comme partout ailleurs, la sauvegarde de la sécurité humaine implique en Afrique de l'Ouest, plusieurs problématiques parfois interdépendantes, parfois complètement différentes les unes des autres.

Dans tous les cas, il s'agit généralement des thématiques liées à la lutte contre :

- la grande pauvreté et l'exclusion sociale,
- les violations des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants,
- la mauvaise gouvernance politique et économique,
- la prolifération des petites armes,
- l'insécurité alimentaire,
- la dégradation de l'environnement,
- l'analphabétisme,
- les maladies endémiques etc.

La situation qui prévaut en Afrique de l'ouest illustre assez clairement les difficultés que rencontrent les autres sous-régions de l'Afrique, quant au respect de l'ensemble des droits liés à la personne humaine que sous-tend le concept de sécurité humaine. D'énormes efforts sont cependant fournis par les Etats membres de la CEDEAO pour trouver des solutions idoines à ces problèmes.

A ces efforts, il faut ajouter ceux fournis par les organisations de la société civile qui partagent l'idée qu'une « *paix durable et collective* », ne peut s'obtenir dans la sous-région, qu'à travers « *la promotion d'une coopération et d'une intégration (...) visant la croissance économique et le développement de l'Afrique de l'ouest* ».

#### **IV-1- Aperçu général de la problématique de la sécurité humaine en Afrique de l'ouest**

La faillite du système de sécurité dans la plupart des Etats ouest-africains – avec d'une part, les guerres civiles en Sierra Léone et au Libéria, et d'autre part, les violences armées au Mali, au Sénégal, au Niger, en République de Guinée, en Guinée Bissau et récemment en Côte d'Ivoire - renforce depuis plus de 10 ans, le phénomène d'insécurité chez les populations.

Certes, l'insécurité que vivent les populations ouest-africaines a des origines différentes selon les pays ou les contextes. Il existe cependant des problématiques communes qui font le lien entre ces situations particulières et ont un impact réel sur la situation de la sécurité humaine dans la sous-région.

Dans cet ordre d'idées, on peut citer à titre d'exemples:

- le phénomène de la prolifération des armes légères et de petit calibre, et
- la question de la propagation du VIH/Sida

#### IV-1- A : Impact de la prolifération des armes légères sur la sécurité humaine dans l'espace de la CEDEAO

L'instabilité générée par les guerres civiles en Sierra Leone et au Liberia, les incursions des mouvements rebelles au Sénégal, à la frontière sud de la République de Guinée, au Mali, au Niger, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, ont considérablement accru le phénomène de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères en Afrique de l'ouest.

Du fait de la porosité des frontières et de la forte imbrication des populations ouest africaines, l'accumulation d'armes légères dans un pays en proie à un conflit interne, prend rapidement un caractère régional, menaçant ainsi la stabilité des pays voisins et de toute la sous région. La disponibilité des armes légères renforce le cycle de violence et compromet les chances de développement de la sous région. La facilité avec laquelle ces armes peuvent être obtenues et leur utilisation abusive contribuent à la création d'une atmosphère d'insécurité qui à son tour compromet le développement socioéconomique des Etats.

Ainsi comme un cercle vicieux, l'insécurité consécutive à la disponibilité des armes légères sape les efforts de développement économique, accroît le phénomène de désœuvrement de la population et entretient la violence. C'est cette analyse qui a conduit les experts des Nations Unies à faire le rapprochement entre la sécurité et le développement et à définir le concept de « *sécurité d'abord* » qui conditionne la réussite des programmes de développement à la mise en place d'un système efficace qui garantit la sécurité des citoyens et partant, celle de la nation tout entière, et donc la sécurité humaine.

L'approche proportionnelle et intégrée de la sécurité et du développement se situe ainsi au cœur des différentes analyses que l'on peut faire sur la sécurité humaine en Afrique de l'ouest, où circulent illicitement à ce jour, près de 8 millions d'armes légères et de petit calibre.

Même si ces armes ne sont pas en elles-mêmes la cause des conflits en Afrique de l'ouest, leur disponibilité les prolonge et les entretient. Les dégâts qu'occasionnent ces armes légères sur les populations civiles ouest-africaines vont de la pure criminalité de droit commun, à la destruction des infrastructures vitales pour le bien être même des populations.

Rien qu'en Sierra Leone, ces armes ont occasionné la mort de centaines de milliers de civils, détruit le minimum d'infrastructures dont disposait le pays et contribué à l'exode de centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'extérieur.

La guerre civile en Sierra Leone illustre parfaitement le contexte par excellence, où a été mise à mal le plus visiblement, le respect de la sécurité humaine en Afrique de l'ouest.

Les enfants qui ont été enlevés à leurs familles pour devenir des esclaves de guerre pour les garçons, et de sexes pour les fillettes, se sont retrouvés sans repère et ont subi quotidiennement l'abattage idéologique des seigneurs de guerre dont le concept fondamental se réduisait au sadisme.

Mais la Sierra Leone n'est pas le seul pays ouest-africain où les armes légères ont constitué une menace sérieuse pour la sécurité des personnes.

D'autres pays tels que le Mali, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigeria ou la Côte d'Ivoire sont confrontés depuis la fin de la guerre froide au même problème. La criminalité urbaine armée et la criminalité transfrontalière organisée y sont devenues des réalités quasi quotidiennes.

Des mouvements politico-militaires émergent dans nombre de ces pays, revendiquant pêle mêle, plus d'autonomie pour leur région et plus d'équité dans la distribution des ressources nationales. Ces mouvements rebelles qui se ravitaillent en armes grâce à des circuits illicites et même mafieux, exacerbent la prolifération des armes légères dans la sous-région.

Depuis 1982, la région de la Casamance au sud du Sénégal, est le théâtre des opérations de combats entre les rebelles du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance et le Gouvernement central. Plus de 1000 personnes dont une grande majorité de civils ont déjà perdu leur vie durant les affrontements.

En mai 1990, suite à l'attaque de la localité de Tchintabaraden par un groupe d'hommes armés, le nord du Niger plonge dans un conflit interne qui fera des milliers de victimes pendant presque 8 ans. Les causes du « *soulèvement touarègue* » sont certainement à chercher du côté de l'insuffisance des actions de développement dans le nord du pays, zone de localisation de la population nomade.

Le sentiment d'exclusion et d'isolement politique et culturel dû à une faible participation des communautés touarègues à la gestion des affaires a facilité la récupération politique de cette révolte par une multitude de mouvements armés et de milices d'autodéfense. Les affrontements avec les forces de défense et de sécurité officielles, les barrages sur les principaux axes routiers, les enlèvements de véhicules et de bétail, se sont dès lors intensifiés. Ceci a entraîné une menace persistante sur la sécurité des citoyens, entravant du coup toutes les actions de développement dans la région.

En Guinée Bissau, depuis l'indépendance acquise en 1974 grâce à une lutte acharnée menée par le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert contre les colonisateurs portugais, les tensions liées aux difficultés économiques ont préparé le lit de la prolifération des armes légères.

La proximité des conflits armés en Sierra Leone, en Casamance et au Liberia ont accentué le phénomène de la prolifération de ces armes ; sans oublier les armes diffusées au sein de la population lors des événements politico-militaires du 7 mai 1998, au cours desquels une grande partie de l'armée, disposant pratiquement de la totalité du stock d'armes au niveau national, s'était rebellée contre le régime en place.

Bref, la situation sécuritaire générale en Afrique de l'ouest, avec le phénomène de la prolifération des armes légères reste de nature à compromettre le développement des idéaux liés à la doctrine de la sécurité humaine.



#### *IV-1- B- Conséquences du VIH/SIDA sur la sécurité humaine en Afrique de l'ouest*

Sur un plan strictement social, il est à noter qu'il existe également des problèmes récurrents qui ont un impact négatif réel sur la promotion de la sécurité humaine en Afrique de l'ouest.

On se souviendra que les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier réunis en septembre 2000 au siège de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du Sommet du Millénaire, se sont fixés un certain nombre d'objectifs à atteindre à l'horizon 2015, appelés Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Parmi ceux-ci figurent l'objectif de promotion de la paix, de la sécurité et du désarmement et celui de développement et d'élimination de la pauvreté au sein duquel figure l'engagement à inverser la tendance de la propagation du VIH/Sida.

En Afrique de l'ouest, cette pandémie cause déjà de nombreux dégâts à une population particulièrement démunie. Dans des situations normales de paix et de sécurité, les chances de succès des actions visant à réduire la propagation du VIH/Sida apparaissent particulièrement difficile à obtenir, la situation est encore beaucoup plus compliquée dans des contextes de conflits armés.

En effet, parce que les situations de conflit engendrent une forme d'impuissance humaine et de désintégration sociale, parce qu'elles sont le lieu de la violence physique et sexuelle, qu'elles provoquent les déplacements forcés des populations, la misère et la désorganisation des systèmes de santé, elles exposent les individus à un risque accru d'infection et de transmission du VIH/Sida.

Lors de conflits armés comme ceux qu'a connus la sous-région de l'Afrique de l'ouest au cours des 10 dernières années, les femmes et les enfants sont davantage exposés à toutes sortes de violence, y compris la violence sexuelle. Les déplacements de population inhérents aux conflits armés deviennent à leur tour, un facteur supplémentaire de fragilisation des femmes et des filles, qui sont dans ces situations, particulièrement exposées aux viols pour obtenir le minimum vital, à savoir : la nourriture, l'eau ou tout simplement un abri pour se loger.

En Sierra Leone et au Liberia par exemple, le viol massif et systématique est devenu une arme redoutable de plus en plus utilisée par les belligérants, y compris pour la transmission délibérée du VIH/Sida. En outre, l'éclatement de la communauté et de la cellule familiale inhérente à la violence armée en cours dans ces pays, s'est souvent traduit par la rupture des relations stables, par l'absence d'entraide et par l'affaiblissement de l'autorité morale exercée par la culture et la famille.

Les mouvements massifs de populations consécutifs aux violences armées dans l'espace de la CEDEAO ont abouti à l'interruption du processus de prise en charge et de suivi des personnes vivant avec le VIH/Sida dans leurs pays respectifs. Par le biais des réfugiés, le problème du VIH/Sida est devenu transnational en Afrique de l'ouest.

Par ailleurs, du fait de la pauvreté grandissante dans certains pays ouest-africains, des personnes privées de leurs sources normales de revenus et sans moyens de subsistance, sont

tentées d'envisager la prostitution comme solution de survie. Toute chose qui a un impact direct sur la propagation du VIH/Sida le droit à la santé que promeut le concept de sécurité humaine.

En somme, l'éclatement des conflits en Afrique de l'ouest, notamment dans l'Union du Fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone), en Casamance et l'émergence du conflit ivoirien, la précarité de la situation post-conflit en Guinée-Bissau, au Niger et au Mali, etc. par leur effet désastreux sur la santé, l'éducation, l'économie et les droits de l'homme, sont devenus des facteurs objectifs pour la propagation du VIH/Sida : un des éléments de facilitation de l'insécurité humaine dans la sous-région.

Face à ces menaces, des initiatives vigoureuses sont heureusement prises à la fois par les Etats et par les organisations de la société civile qui travaillent à la promotion d'une « *sécurité durable et collective* » en Afrique de l'Ouest.

#### **IV-2- Les principales réalisations de la CEDEAO en matière de promotion de la paix et de la sécurité collective**

Plusieurs initiatives ont été prises aussi bien en matière de défense et de sécurité qu'en matière de lutte contre les fléaux sociaux qui empêchent aux populations de jouir pleinement de leurs droits. Ces initiatives touchent indifféremment le domaine de la sécurité pure et le domaine social

##### *IV-2-A : Les initiatives pertinentes dans les domaines de la défense et de la sécurité*

Dès sa création, la CEDEAO met en place un dispositif global en matière de défense et de sécurité. Ce dispositif comporte de manière non exhaustive :

- le protocole de non-agression de 1978,
- le protocole d'assistance en matière de défense de 1981,
- la déclaration des principes politiques de 1991 qui condamne les coups d'Etat,
- ECOMOG « Ecowas Monitoring Group ».

D'autres mécanismes pertinents voit le jour, dont :

- le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits
- le système d'observation et de suivi (Centres d'observation et de suivi)
- le conseil des sages
- le conseil de médiation, et le moratoire sur l'importation des armes légères et de petit calibre qui est entrain de se transformer en une véritable convention à l'échelle de la sous-région, et
- la mise en place d'un réseau des organisations de la société civile chargé de la promotion de la sécurité humaine en Afrique de l'ouest.

Force est donc de reconnaître que la CEDEAO s'investit depuis plus de 10 ans sur les plans politique, diplomatique et militaire pour construire en son sein, une paix durable et une sécurité collective qui concernent à la fois ses Etats membres et ses populations.

#### *IV-2-B : Les réalisations notoires en matière de lutte contre les fléaux sociaux*

S'agissant de la sécurité des population et d'un point de vue strictement social, il faut souligner que de nombreux programmes sont exécutés au sein de l'espace géographique de la CEDEAO, qui touchent des domaines variés comme la lutte contre la sécheresse, l'analphabétisme, la promotion des principes démocratiques, la santé de la reproduction, la lutte contre la propagation du VIH/Sida, etc.

Pour ce dernier cas, la principale initiative en cours dans la sous-région est connue sous le nom de « Initiative de l'Union du Fleuve Mano pour le VIH/Sida ». Il s'agit d'un projet de collaboration entre les trois pays de l'Union du Fleuve Mano, initié et soutenu principalement par l'ONUSIDA depuis 1998, à travers l'Equipe Inter-pays pour l'Afrique de l'Ouest, en vue de réduire la vulnérabilité au VIH/Sida parmi les populations déplacées et les communautés d'accueil.

La démarche de ce projet est de considérer le VIH/Sida comme thème fédérateur à ces trois pays afin de renforcer les efforts de paix de l'Union du Fleuve Mano, zone plongée depuis une décennie dans des conflits récurrents, avec pour corollaire des déplacements massifs de populations, des crises humanitaires, des violations des droits de l'homme, etc.

Les objectifs centraux de ce projet sont de trois ordres:

- Réduire le taux de transmission du VIH/Sida parmi les populations cibles prioritaires ;
- Assurer un paquet minimum de services de prévention et de soins pour ces populations cibles ;
- Harmoniser les politiques, les stratégies et les activités au niveau sous-régional en appui aux réponses nationales à l'épidémie du VIH/Sida.

Les actions menées dans ce cadre sont donc hautement importantes, d'autant plus qu'elles doivent être mises en perspective avec d'autres actions beaucoup plus isolées et modestes. C'est notamment le cas de la lutte qui est menée dans certains pays ouest-africains, contre les phénomènes de trafic des enfants, l'analphabétisme des jeunes filles, la sexualité précoce et ses néfastes conséquences et d'autres thématiques majeures.

Il est à retenir que de nos jours, la plupart des Etats, en Afrique et ailleurs, mènent leurs politiques étrangères en recherchant le plus possible, un « *consensus* » qui reflèterait au mieux, ce qu'ils estiment être les valeurs et les idéaux actuels promus par la communauté internationale en matière de promotion de la sécurité humaine.

L'agir politique des Etats et les actions des organisations de la société civile tentent de plus en plus à s'uniformiser. Le droit international public quant à lui, se transforme peu à peu en droit de coopération et de solidarité. Dans ce contexte, la problématique de la sécurité humaine ne peut que trouver toute sa place.

Je vous remercie.



## DEUXIEME SESSION

### **La Sécurité humaine et ses enjeux dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest**

- 1. Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest**, par M. Antoine Raogo SAWADOGO, ACE-RECIT, Burkina Faso.
- 2. Importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest**, par M. Nnamdi K. OBASI, Chef du *Département du maintien de la paix et des affaires humanitaires* de l'*African Centre for Strategic Research and Training, National War College, Abuja* (Nigeria)
- 3. Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda régional**, par le Dr. Yao GEBE, Lecia, Université du Ghana, Legon.

**1. Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l’Afrique de l’Ouest**, par M. Antoine Raogo SAWADOGO, ACE-RECIT, Burkina Faso.

**I – INTRODUCTION**

L’Etat est censé être le principal garant de la sécurité humaine. Cette sécurité humaine se conjugue au quotidien et renvoie toujours à des causes et à des effets de proximité. Elle requiert un Etat régulateur qui sait organiser et distribuer les biens affectés à l’utilité publique de façon à assurer les mêmes chances de vie et de bien être pour tous. Quand les biens d’utilité publique sont accessibles aux personnes de façon discriminatoire, la sécurité humaine commence à être précaire (elle est menacée pour certaines catégories sociales).

La sécurité humaine peut s’interpréter comme le sentiment et/ou la capacité qu’a un individu ou une communauté humaine d’être à l’abri de tout danger menaçant les sources de la survie : la santé, l’alimentation (eau et nourriture), la reproduction de l’espèce, l’exercice de ses droits et devoirs, etc.

Ce sentiment d’être en insécurité ou à l’abri est plus ou moins aigu selon qu’on est plus ou moins distant (dans le temps et dans l’espace) d’une menace. La sécurité humaine, de ce point de vue est liée à tout phénomène pouvant influencer l’environnement de l’individu ou de sa communauté.

Ainsi, nous rejoignons les positions des travaux novateurs de Barry Buzan au début des années 80 et des spécialistes académiques tendant à élargir la sécurité à des dimensions non militaires, allant de l’immigration à l’économie en passant par la protection de l’environnement. Certaines institutions internationales et un grand nombre d’États commencent à emboîter le pas et à diffuser des discours visant une approche moins étriquée de la défense, jusqu’à présent cantonnée dans le militaire. La valeur centrale devient de plus en plus l’individu lui-même, au-delà de son appartenance à un État en particulier. On parle alors de sécurité humaine<sup>†</sup>.

Mais c’est depuis 1994 que la sécurité humaine devient une valeur qui contribue à redéfinir l’action des États en reconnaissant la primauté accordée aux individus et à leurs droits. Rapporté à l’Afrique de l’Ouest, le sujet est d’autant plus d’actualité que l’Etat, principal garant de la sécurité humaine, n’a jamais pu jouer son rôle de force légitime et transcendante vis-à-vis des autres forces concurrentes.

Avant l’avènement de l’Etat de droit, l’espace de vie et le rapport de l’individu à son groupe d’appartenance constituaient les principaux facteurs de sécurité ou d’insécurité humaine.

---

<sup>†</sup> [Frédéric Ramel](#), Maître de conférences en science politique, Centre Lyonnais d’Etudes de Sécurité Internationale et de Défense, Université Jean Moulin - Lyon III. [Novembre 2000]

## II- LA SÉCURITÉ HUMAINE A L'AUNE DU LOCAL AFRICAIN

### « Cas du Burkina Faso »

Pour bien appréhender la sécurité humaine à l'aune du local africain, on peut considérer plusieurs paliers d'espaces à partir desquels l'homme dans sa communauté considère qu'il vit en sécurité ou non : le bio-local, le supra villageois, le méso-local et les entités régionales.

#### 1. Premier palier : le micro local correspondant au bio-local

Ce type de local correspond à ce qu'on nomme communément l'Afrique des villages. En Afrique pré-coloniale et coloniale, ce local abritait des familles organisées en quartiers, en hameaux qui entretenaient des relations de type lignager, tribal et clanique. La famille constitue l'unité domestique de base, le ciment de la solidarité communautaire. Elle recouvre une réalité sociale complexe. Les membres d'une même famille reconnaissent entre eux des liens de parenté et de mariage qui définissent des relations économiques (production, distribution, consommation), juridiques (par exemple héritage), hiérarchiques (autorité du chef de famille, droit des aînés sur les cadets), etc. (Gruenais, M.E., 1981).

C'est le niveau où se joue en permanence l'alternance entre sécurité et insécurité. En effet, l'individu est intimement lié à la communauté et cette dernière est également tributaire des individus. C'est le palier :

- des "**haines de proximité**" : la famille élargie est le lieu de fortes haines et rivalités (avivées par le système d'accusation en sorcellerie), et le village est autant une sphère de méfiance et d'hostilité que d'entraide (l'élection des chefs "à vie" institue *de facto* l'opposition "à vie" des familles écartées du trône).
- de la **maîtrise du double langage** : capacité à tenir deux registres (au village, il faut sourire quotidiennement à celui qui cherche à me tuer) qui s'est accentuée avec la colonisation (parler la langue du colon), le régime du parti unique (parler la langue de bois officielle) et l'Aide (tenir au projet le langage qu'il attend).
- de l'**importance des intermédiaires** qui peuvent avoir intérêt à attiser la menace (durcissement des conflits par les devins et les entrepreneurs politiques, ethniques), ou à l'adoucir artificiellement (intermédiaires d'apaisement/ étouffement qui ne règlent pas le conflit mais le maintiennent latent à l'image d'un analgésique qui calme pour un temps la douleur sans en combattre la cause (soigner la maladie) ; "professionnels" des transactions – matrimoniales, foncières, ventes de bétail – qui savent mentir aux deux parties).

#### 2. Deuxième palier correspondant au supra villageois

Il se caractérise par une certaine hétérogénéité socioprofessionnelle saisissable par le lignage, le rôle et la place qu'occupent les individus dans la hiérarchie sociale et les nécessaires relations de complémentarité (mais aussi de dépendance, de subordination) dans l'exploitation des ressources naturelles et le mode de production (il faut noter que ce mode de production détermine aussi l'accès aux moyens de production par les différentes catégories sociales). Le

supra villageois peut occuper des espaces ayant un rayon de 10 à 25 km. Au Burkina Faso, durant la période pré-coloniale et même coloniale, ce palier était désigné comme des cantons et des sous-royaumes. L'autorité suprême dans les sociétés structurées pour ce type de local était assurée par un chef de canton représentant l'autorité morale, politique, religieuse de la population locale. Ce palier constituait une unité communautaire assez autonome dans ses moyens de subsistance. Il est par conséquent plus sécurisant que le premier en ce qui concerne l'individu. Par contre, l'hétérogénéité socioprofessionnelle est source d'insécurité quand la compétition autour du foncier, des femmes et du pouvoir est exacerbée. Dès lors, chaque catégorie sociale devient une menace permanente pour l'autre. Dans l'Afrique pré-coloniale, ce deuxième palier était l'espace où se sont développés les germes de l'exclusion sociale : princes contre castés, maîtres contre esclaves, autochtones contre étrangers, éleveurs contre agriculteurs, vieux contre jeunes, hommes contre femmes, etc. Aujourd'hui, ces rivalités légendaires se sont cristallisées sous formes d'alliances de façade (tabou, parenté à plaisanterie, héritage socio-professionnel, etc.). Ces rivalités aujourd'hui rampantes empoisonnent tous les circuits de l'administration moderne, des pouvoirs politique et économique (malgré l'habillage avec les textes des Blancs: chartes, conventions, constitutions,...). Le nouveau riche ou intellectuel, rejetons d'un ancien esclave, griot, forgeron, étranger, est rarement toléré quand accidentellement il occupe un poste de maire, préfet, député, ministre, etc.

### **3. Le troisième palier correspondant au méso-local ou espace infra-ethnique**

Il peut être défini comme un espace regroupant plusieurs cantons et ayant un rayon d'au moins 35 km. Il est caractérisé par une grande hétérogénéité de clans et de familles entretenant entre eux des relations économiques, matrimoniales et de pure coexistence pacifique. L'administration actuelle a érigé ce type de local en province ayant à sa tête un haut commissaire coordonnant l'action de l'Etat organisée en services techniques provinciaux. C'est par pur accident de l'histoire (ou par un simple calcul politique) que certains chefs-lieux de province se sont retrouvés capitales des autres localités. Leur suprématie sur les autres localités se trouve donc souvent contestée dans beaucoup de domaines (coutumier par exemple) sauf au niveau administratif. Il va donc de soi qu'elles ne soient pas prises comme des entités sociales homogènes auxquelles la population s'identifie. Les localités relevant de ce ressort territorial rivalisaient entre elles au sujet du contrôle des ressources naturelles et surtout dans le domaine foncier.

La sécurité humaine y est précarisée à cause de l'absence d'une autorité transcendante et légitime (reconnue par tous les habitants).

### **4. Le quatrième palier correspondant à des entités régionales ou espace ethnique**

C'est un espace considéré comme des anciens royaumes dans les sociétés structurées ou des bassins de vie dans les autres sociétés (dites acéphales). Plusieurs ethnies partagent cet espace et entretiennent des relations de bon voisinage (parenté ou alliance à plaisanterie). L'administration actuelle a découpé ces grandes entités en régions. Jusqu'à récemment, cet espace était considéré par les habitants comme symbolique d'une organisation sociale harmonieuse prévoyant des espaces de liberté, de sécurité individuelle et collective. Ils se percevaient en citoyens d'un même pays à l'intérieur de cet espace et se plaçaient volontiers sous l'autorité réelle ou symbolique d'un roi ou d'un chef de terre. L'administration considère



ces espaces comme des zones économiques et des régions de planification. Il n'y a pas longtemps encore, ce type d'espace garantissait les réelles chances de survie des populations. Chaque individu y avait droit de cité. Tout exclu du bio-local (vendu, rejeté, bafoué) avait le droit de s'installer ailleurs dans l'espace ethnique en se réinsérant dans une autre catégorie sociale.

La gestion administrative imposée aux entités territoriales accompagnée de profondes mutations sociales (non reconnaissance des modes traditionnels de gestion économique et de régulation sociale) a entraîné l'émergence d'un contexte nouveau pour l'expression et la jouissance de la sécurité humaine.

### *III- LA SÉCURITÉ HUMAINE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

#### **1. La « modernité insécurisée »**

Avec l'avènement des Etat-nations, les espaces de sécurité humaine se sont disloqués. L'Etat a finalement favorisé l'apparition d'une forme de modernité globalisée qu'on peut provisoirement qualifier de « modernité insécurisée ».

Le temps de la « modernité insécurisée » conjugue l'affaiblissement de la prise en charge coutumière de la vie commune et les difficultés de l'Etat d'organiser dans la sérénité, la survie de certains groupes de sa population (que les ressources de la coutume ont cessé d'assumer). Elle se concrétise par une altération du rapport des individus à l'entourage, d'où l'émergence d'un puissant sentiment de défiance à l'égard d'autrui et le brouillage de la production sociale de la ressemblance et de la différence, que celle-ci soit d'origine coutumière ou moderne.

La crainte, la jalousie, la peur, mais aussi la défiance et l'autocensure, se sont amplifiées et ont conduit les populations à rechercher une autre protection que celle qu'aurait dû fournir aux citoyens l'Etat de droit, comme par exemple, la garantie de la paix sociale, l'accès généralisé à l'enseignement et au système de santé, l'assurance-chômage, la pension, etc.

L'environnement de « modernité insécurisée » renvoie au moment particulier de la généralisation de la propriété individuelle et à l'émergence, en l'absence d'un véritable espace public garanti par l'Etat de droit, d'une forme de proto-capitalisme, en mesure de réguler, c'est-à-dire d'apaiser, les relations (parfois très tendues) entre les personnes.

#### **2. Les multiples crises de métamorphose**

Les sociétés traditionnelles connaissent une mutation profonde (qui est au fond une insécurité) : le passage d'un mode de vie basé sur la communauté à un autre basé sur la société. La société, contrairement à la communauté, c'est l'inconnu, la peur, l'incertitude et la confusion.

Les signes de la crise actuelle tels qu'ils se présentent dans les villes et campagnes sont l'aboutissement d'une série d'impositions externes et internes qui ont transformé les populations en citoyens de « nulle part ». Il s'en suit de multiples crises emportant chacune sa part d'insécurité humaine :

### *Crise de gouvernance*

A défaut d'un mécanisme de régulation totalement efficace de la violence inhérente à la vie en commun, la conduite de la collectivité est laissée à la discrétion d'un face-à-face permanent entre les individus, où les confrontations, réelles ou supposées, entre puissances « magiques » (offensives ou protectrices) deviennent la norme, en l'absence, pourrait-on ajouter, d'instances tierces (d'institutions), réellement établies.

La gouvernance des réseaux renvoie au débat sur la nature de l'évolution technique et de son contrôle. Elle pose également la question du rôle des États dans le développement de ces réseaux. Enfin elle soulève le problème de la régulation des contenus de l'information échangée. Pour faire face à ces enjeux, les modes traditionnels de régulation sont aujourd'hui concurrencés par de nouvelles formes de gouvernance, coopératives et communautaires.

### *Crise identitaire*

Les causes des conflits, des affections, des rancœurs, des troubles, sont connues et connaissables. Dans les campagnes, tous savent grosso modo qui dans ce milieu « en veut à qui » ou encore, selon la formule coutumière, « qui ne sait pas qui est qui ». Mais dans un « lieu citadin », plus ou moins anonyme et atomisé, tout ce monde, faute de pouvoir mettre le doigt sur l'origine personnelle du malheur, est bien obligé de s'engager dans la recherche d'autres principes identitaires, d'autres principes de relations aux autres. A notre sens, ces principes traduisent la double logique qui embrasse le lieu citadin.

Ces crises se nourrissent notamment du fait que l'histoire de leur pays est largement méconnue ou a été trafiquée, reconstruite...

Les mythes qui ont légitimé, les pouvoirs s'effritent, les cadres de pensée dans les domaines politiques, économiques, sociologiques sont non seulement étroits, mais erronés.

### *Crise sécuritaire*

L'Etat neutralisé par les entrepreneurs de l'insécurité, entrepreneurs de jungles propices à toutes transactions, accaparements, crimes, meurtres, est un Etat à responsabilité contestable et à faible respectabilité. Car il y a manifestement comme une relative incapacité de l'Etat à inscrire son autorité sur son territoire de commandement dans un contexte relationnel et contraignant où la souveraineté s'entend de plus en plus comme la marge de manœuvre, de disciplinarisation et de sécurisation qu'un Etat dispose dans le cadre du marquage de son action sur un territoire politique.

Face à la **crise** du modèle **sécuritaire** jacobin et centralisateur, l'Etat, inexorablement, s'éparpille et se pérennise au travers des "*communautés de responsabilité*" lesquelles procèdent à leur tour à une restructuration du modèle d'assomption souverainiste de l'Etat. Les "*communautés de responsabilité*" émergent au niveau tant interne, international que transnational.

### *Ethnicisation*

L'«ethnicisation» s'interprète ici comme un mécanisme de sécurisation identitaire. Tout groupe humain est susceptible de l'utiliser pour se protéger contre les vellétés d'un autre groupe. Face à toute menace, n'importe qui (individu ou collectivité) puise en elle les moyens de sa défense. Elle fonctionne en termes de contrat temporaire ou définitif qu'on passe entre soi dans le cadre d'un rapport de force. Pour établir le contrat, on utilise des éléments divers et ondoiyants (couleur de la peau, origine historique et spatiale, langue, habitudes vestimentaires et alimentaires, lignage, sensibilité psychologique, morale, spirituelle, etc.).

Le principe consiste en la cristallisation d'un maximum de similitudes sur lesquelles agir pour obtenir des réflexes individuels et collectifs. La manifestation de ces derniers maintient l'individu ou le groupe dans une ambiance de sécurité ou d'insécurité. L'ethnie devient un réservoir de références sécuritaires à actionner occasionnellement ou durablement. On se prévaut de ces réflexes en temps opportun, on s'en éloigne quand ils deviennent source d'insécurité<sup>§</sup>.

L'ethnotribalisme resurgit de façon plus exacerbée et récupère les grandes instances de l'Etat : Présidence de la république, ministères, assemblées législatives, justice et communication. Il investit dans l'économie en contrôlant l'import-export, la terre et les ressources naturelles, les banques et la petite industrie. Les travaux publics ne sont pas en reste puisqu'un monopole de fait s'établit depuis la construction des infrastructures jusqu'à la passation des marchés publics et aux contrôles de laboratoires. Les cas d'écroulement de ponts et de bâtiments sont légion et tout s'organise, non pour sanctionner les fautifs, mais pour donner des explications techniquement plausibles à ces défaillances.

#### ***IV- LES FACTEURS DE LA RUPTURE DE L'EQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET INSÉCURITÉ EN AFRIQUE***

L'apparition de nouveaux types de problèmes jusque là inconnus menace le système de sécurisation, provoquant son dysfonctionnement. Le système d'éducation dite formelle introduisant de nouvelles charges centrées sur les parents biologiques ; la santé du corps et de l'esprit, devenue une affaire personnelle ; le système judiciaire remettant en cause la cohésion sociale en donnant la possibilité à un individu d'avoir raison sur toute une communauté ou, à une femme de se passer de sa famille ou de son mari ou, à un jeune de prétendre enseigner aux plus âgés ; les capacités que les nouveaux riches ont à manipuler les décisions et les normes sociales, constituent autant de facteurs déstructurant des mécanismes de régulation sécuritaire.

Autrement dit, la conscience d'être en insécurité apparaît quand il n'existe aucune possibilité de rétablissement ou de gestion d'une situation précaire. En ce moment il ne reste que la compétition et/ou la prédation sur les ressources existantes. Cette compétition peut s'exercer sur les ressources d'autres communautés avoisinantes. Alors, apparaissent les conflits entre

---

<sup>§</sup> L'émigration temporaire ou non, individuelle ou collective est une des formes de réaction pour échapper à la trop grande pression du groupe ethnique. « La brousse sert de refuge quand la ville n'offre plus de sécurité ».

communautés. En l'absence de mécanismes de régulation, les conflits se généralisent. Pour les communautés actuelles vivant en Afrique de l'Ouest, il apparaît que nous vivons cette étape de rupture entre sécurité et insécurité. En effet, on constate l'instauration de nouveaux facteurs perturbateurs non gérables par les communautés de base. Le dispositif politico-juridique mis en place par les Etats est également impuissant devant l'ampleur des situations d'insécurité. Nous avons retenu quelques facteurs perturbateurs de l'équilibre entre sécurité et insécurité.

## 1. Les changements climatiques

Les changements climatiques ont modifié l'équilibre entre l'homme et la nature. Avec les sécheresses répétées, les producteurs agricoles sahéliens n'arrivent plus à assurer leur sécurité alimentaire, ce qui a provoqué des mouvements de populations vers des terres fertiles. Par exemple, le conflit touareg est né en parti de ce changement climatique. En effet, le Nord malien se trouve confronté à de graves crises écologiques et les terres marginales n'arrivent plus à produire assez pour assurer les besoins alimentaires avec pour conséquence, l'exode des jeunes touaregs vers la Libye et l'Algérie qui reviendront plus tard pour venger leurs parents qu'ils ont vus abattre par l'armée coloniale. Dans d'autres cas, c'est l'exode vers les grandes villes avec pour corollaire le développement des bidonvilles et la pauvreté. C'est ainsi que les disparités de la nature (tout comme les diversités enrichissantes entre les individus) ont été transformées en inquiétudes porteuses de ruptures sociales et des violences (Robin & Ibrahim, 1998).

## 2. La dégradation des ressources de production et la pression croissante sur l'espace et les ressources

Parmi les causes structurelles des conflits ouest africains, on peut réserver une place importante à la dégradation des ressources de production et la pression croissante sur l'espace et les ressources. Les sécheresses successives, la démographie galopante, la surexploitation des terres, la grande urbanisation ont eu comme effet, la sédentarisation forcée des migrants saisonniers,

La zone ouest-africaine « est marquée par de fortes tensions foncières (projets d'Etat et acquisition de terres par des promoteurs privés, extension urbaine) qui provoquent le morcellement des exploitations (petites surfaces, micro-jardins) et des expropriations de paysans. Les cultures pratiquées sont essentiellement organisées autour du maraîchage destiné à la commercialisation (tomates, choux, gombo, aubergine, pastèque, aubergine, haricot vert, melon, carotte, manioc, maïs, avec une part orientée vers la floriculture et l'aviculture). Le niveau d'équipement des exploitations est assez élevé (branchements sur SDE, puits, motopompes, pulvérisateurs, motoculteurs et même tracteurs dans les entreprises agricoles). On constate une féminisation et une précarisation de l'activité agricole (paysans transformés en ouvriers agricoles journaliers) ; influencés par la proximité de la capitale, les jeunes se détournent de la zone. Phénomènes de reconversion vers l'artisanat, le petit commerce (femmes), les activités de service. Émigrations ».

Extrait de « lire autrement les réalités socio-économiques vécues par les ruraux »  
Loïc Barbedette  
Novembre 2005/janvier 2006

l'exode vers d'autres pays. Ces facteurs ont eu pour conséquence le développement des bidonvilles dans les villes d'accueil de ces migrants avec pour corollaires la pauvreté et la frustration des populations. Les migrations ont contribué à la dislocation de la structure familiale, la perte des valeurs et repères traditionnels chez les jeunes. Partis ailleurs, ces jeunes se sont affranchis de la tutelle morale des autorités coutumières et se souciaient peu de se plier aux règles hiérarchiques de la société traditionnelle. Cette crise identitaire

a donné une autre dimension au problème. Ces jeunes sont venus perturber l'ordre et l'harmonie qui existait entre les différentes communautés. Ils ont ignoré toutes les valeurs qu'ils avaient en fait perdues dans leur exil.

### 3. Les changements de mode de production et de reproduction (extraversion de l'économie)

Les modes de production et de reproduction sociales ont connu des transformations fondamentales au cours de leur évolution dans la région. La reproduction sociale étant le processus par lequel une société se perpétue, notamment dans sa division en classes et dans ses valeurs culturelles et éthiques du fait de l'éducation, de la formation qu'elle donne à ses jeunes, connaît à un moment une dualité où s'affrontent des stratégies particulières. En effet, des contradictions, souvent sources de fractures, créent un déséquilibre entre sécurité et insécurité. Au changement de mode de reproduction sociale, s'ajoute le changement des modes de production matérielle (production des biens et des services). C'est le champ où se combinent les phénomènes concourant à produire les bases matérielles de l'existence du système social et

L'économie est très **monétarisée** (10% de la production réservée à l'autoconsommation), et on vend à l'extérieur de la zone (essentiellement vers les centres urbains, ou pour l'exportation en ce qui concerne les entreprises agricoles). "On produit pour vendre, et on achète avec le revenu de la production pour vivre". Cette économie bénéficie de l'existence d'importants marchés urbains actuellement en croissance, mais elle est doublement **vulnérable** puisqu'elle repose sur la vente de produits périssables et dépend des fluctuations du marché, or on produit partout dans la zone les mêmes produits au même moment, ce qui provoque l'effondrement des prix.

Extrait de « lire autrement les réalités socio-économiques vécues par les ruraux »  
Loïc Barbedette  
Novembre 2005/janvier 2006

l'articulation entre les conditions du milieu, les procédures techniques appliquées pour les exploiter, les représentations sociales qui sous-entendent ces techniques et les formes d'organisations qui permettent leur application.

Pour rendre compte de cette rupture, il faut s'efforcer de saisir

les changements intervenus dans les principes du système de production agropastoral dans le milieu sahélien qui se caractérisait dans la capacité des producteurs à maintenir un équilibre durable avec leur milieu physique et naturel, en ne faisant intervenir que de manière très limitée des éléments puisés à l'extérieur de celui-ci. Les pratiques culturelles, le mode de gestion des troupeaux ne visaient pas une maximisation des rendements par unité de surface ou par tête en cas de précipitations satisfaisantes, mais tendaient à assurer un minimum de production dans l'éventualité d'une sécheresse (C. RAYNAUT, 1989). Avec l'introduction des techniques modernes de production, les cultivateurs d'années en années, s'efforcent de tirer durablement le meilleur fruit par une gestion appropriée en y incorporant des intrants (engrais, charrue etc.) acquis sur le marché. Au bout du compte, ce sont les finalités de l'agriculture qui se transforment, glissant progressivement de la gestion des hommes vers la gestion des choses. Conjointement à l'évolution des pratiques culturelles, c'est l'ensemble des relations immatérielles en fonction desquelles est pensée la nature qui se modifie. L'exemple le plus parlant en est l'apparition d'une appropriation privative non seulement de la terre, mais aussi de la végétation spontanée qu'elle porte et plus largement c'est toute l'attitude vis-à-vis du système de production qui se modifie

### 4. L'intervention des projets et programmes de développement

Après les indépendances, beaucoup d'institutions financières notamment la banque mondiale ont apporté de l'aide financière aux Etats africains dans le but de les appuyer dans la construction de l'Etat-nation et de renforcer leurs économies encore archaïques. S'il est des sociétés rurales pour lesquelles l'urgence de développement semble s'imposer sans conteste, l'intervention de ces projets (souvent élaborés sans aucune concertation avec les populations

concernées) modifie la symbiose qui existait entre l'homme et la nature. Ces projets sont des lieux de choc culturel, car le projet vient avec une logique intimement liée à celle des bailleurs.

Aux structures traditionnelles légitimes existantes, sont juxtaposées d'autres structures créées de toutes pièces et dites légales, et qui ont une marge de manœuvre très réduite. La présence de ces structures nées avec les projets et programmes devient un facteur d'insécurité pour les structures socialisées dans la sphère villageoise (elles peuvent même remettre en cause le système de distribution des places et rôles dans la communauté).

##### **5. Une population de plus en plus nombreuse et exclue des fruits de la croissance et des avantages de la modernisation**

20% des naissances sont enregistrées à l'état civil dans les délais légaux. Les 80% risquent d'être des « sans-papiers » pendant leur existence. Un enfant scolarisé coûte dix fois plus cher que ses neuf autres frères : fournitures scolaires, habillement, couverture sanitaire, cotisations, frais de scolarité, nourriture, etc. sont autant de ponctions financières pour les parents. Une femme qui accouche à la maternité coûte au moins deux mois de revenus annuels à la famille : frais de suivi prénatal, trousse de toilette pour la mère et l'enfant, layette, frais d'hospitalisation, ordonnance pour couverture vaccinale pour mère et enfant, changement de régime alimentaire, etc. obligent le père de famille à vendre une partie des récoltes et/ou ses animaux pour y faire face.

Ces trois exemples montrent que les enfants et les femmes issus des familles pauvres et de plus en plus nombreuses sont exclus de la jouissance de la plus part des biens et services assurant la sécurité humaine. Et pour prendre l'exemple du foncier (la terre -pour se loger ou pour produire- devient un enjeu très important en ville comme en campagne), des opérations de délocalisation\*\* font de certains natifs des capitales africaines des "étrangers" ou des intrus sur la terre de leurs ancêtres.

La raison principale est le déséquilibre entre l'offre de biens et services publics et la demande induite par la démographie galopante.

Ce que les démographes appellent la « Transition démographique » semble être, en Afrique subsaharienne, bloquée à ses premières étapes où la forte baisse de la mortalité est encore faiblement contrebalancée par la diminution de la natalité.

Une telle situation, fortement déterminée par l'ensemble des variables socio-économiques, culturelles et politiques signant le présent des sociétés africaines, n'est aucunement à mettre en doute dans son ampleur dans la mesure où elle est la résultante d'un faisceau de paramètres démographiques qui font désormais de l'Afrique une espèce d'exception à l'échelle mondiale.

Les pays africains dans leur ensemble enregistrent, en effet, le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus élevé au Monde. Ils connaissent, en conséquence, le taux de croissance naturelle de la population le plus rapide, soit 3 % d'accroissement annuel, pour un taux moyen de croissance de 1,7 %, tous continents confondus.

---

\*\* Aménagement, lotissement, mine, industrie.

## **6. Une insécurité alimentaire de plus en plus endémique, source d'insécurité humaine**

La sous-alimentation et la malnutrition sont à priori associées à trois facteurs : la pauvreté, la faiblesse de la production agricole et les facteurs climatiques erratiques auxquels s'ajoutent certains autres mentionnés ci-dessous. L'utilisation de la nouvelle technologie : « Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) » permet de classer les victimes de l'insécurité alimentaire en Afrique au sud du Sahara, dans les catégories suivantes :

- victimes de conflits : personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays ou qui y reviennent, invalides de guerre, veuves et orphelins de guerres, etc. ;
- travailleurs migrants et leurs familles : bergers migrants, foyers dirigés par des femmes, car abandonnées par des travailleurs migrants ;
- populations marginales des périphéries urbaines : jeunes non scolarisés, nouveaux immigrants, ouvriers du secteur informel, sans abris, orphelins, personnes vivant seules avec des revenus modestes et les enfants des rues ;
- personnes appartenant aux classes à risques. Il s'agit des personnes dans les foyers à revenus modestes au sein des systèmes de subsistance vulnérables : petits producteurs agricoles et agropasteurs, pasteurs nomades, paysans non propriétaires de terres, petits pêcheurs artisanaux, journaliers et ouvriers à contrat de durée déterminée ;
- personnes dépendantes vivant seules ou dans des foyers à faibles revenus avec de nombreux enfants : personnes âgées, femmes enceintes ou qui allaitent, enfants de moins de cinq ans, nourrissons et personnes handicapées ou malades.

Les sources de survie sont ainsi menacées pour ces personnes de plus en plus nombreuses qui trouvent difficilement leur place au sein d'un Etat, lui-même à la recherche de repères et de légitimité.

## ***V- L'EXCLUSION SOCIALE, RÉSULTANTE DE L'INSÉCURITÉ HUMAINE***

Le sens et le vécu de l'exclusion sociale tout comme les mécanismes qui l'engendrent diffèrent d'une société à une autre. Dans les sociétés industrialisées où la structuration sociale repose essentiellement sur la solidarité organique et la primauté de l'économique sur le culturel, l'exclusion sociale est principalement perçue et vécue comme la rupture du lien social et la faillite des relations entre l'individu et la société. En Afrique, par contre, les modèles d'exclusion sociale développés sont centrés sur les relations entre certains éléments de l'identité sociale (sexe, âge, ethnie, appartenance géographique, etc.) et le droit à disposer d'un ensemble de ressources, de biens et services sociaux essentiels (terre, emploi, capital, éducation, santé, pouvoir de décision...), modèles jugés mieux adaptés aux réalités politiques, socioculturelles et à l'ampleur des déficits en matière de développement social.

## 1. Les types d'exclusion sociale

On peut distinguer entre autre deux dimensions d'exclusion :

- L'exclusion des moyens durables d'existence est intimement liée à la pauvreté, phénomène qui est solidement rattaché au statut de chômeur, de petit paysan et d'entrepreneur du secteur informel de survie. Avec moins de 1 \$ par jour et par habitant, l'Afrique de l'Ouest apparaît comme l'une des régions les plus pauvres mais aussi les plus inégalitaires au monde.

**Les jeunes** n'ont pas accès aux terres aménagées. Ils constituent une main d'oeuvre disponible au niveau des exploitations familiales. Ils sont présents pendant l'hivernage et se déplacent temporairement en ville pendant la saison sèche ou se tournent vers l'émigration à la recherche de revenus additionnels.

**Les femmes** n'ont pas non plus accès aux terres aménagées. Elles s'occupent de la gestion alimentaire de la famille (gestion grenier) et leur travail quotidien constitue pour elles un lourd fardeau du fait de l'inexistence de matériels d'allègement de leurs travaux. Elles disposent souvent de parcelles qu'elles mettent en valeur pour subvenir à leurs besoins vestimentaires. L'absence de structures de financement décentralisées ne leur permet pas d'accéder aux crédits pour le petit commerce. On note également une fragilisation de leur santé du fait de l'absence d'infrastructure sanitaire.

*Extrait de « Lire autrement les réalités socio-économiques vécues par les ruraux »  
Loïc Barbedette  
Novembre 2005/janvier 2006*

- L'exclusion dans l'accès aux biens et services sociaux de base comme l'éducation, les soins de santé et l'eau potable se manifeste par la faiblesse des

taux d'accès par rapport aux normes internationales et aux objectifs nationaux projetés. Cette faiblesse s'explique principalement par l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, mais aussi par la pauvreté des ménages, l'importance des distances à parcourir et les habitudes et pesanteurs socioculturelles.

## 2. Le visage des exclus : les femmes, les handicapés et les enfants

L'analyse de la situation des femmes et des personnes handicapées, notamment en matière d'intégration sociale et de participation à la prise de décision, montre que les écarts demeurent encore profonds entre la reconnaissance formelle des droits et leur respect dans la réalité. En dépit de l'évolution des normes sociales et malgré sa contribution décisive dans la survie quotidienne des ménages et dans le développement de la société sur tous les plans, la femme est rarement associée à la prise des décisions importantes ayant trait aussi bien à sa personne (mariage arrangé, par exemple, à son insu par les hommes) qu'à son cadre de vie (gestion politique, décision administrative et sociale). Il y a également absence d'une politique intégrative et multi-sectorielle en faveur des personnes handicapées tout comme en faveur des autres couches vulnérables de la société.

L'exclusion sociale est devenue un véritable fléau qui frappe tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, et son ampleur exige de la part des gouvernants une action urgente, concertée et efficace. Dans les pays développés, la lutte contre l'exclusion constitue l'un des objectifs principaux de la politique économique et sociale; les actions pour l'insertion et la réinsertion sur le marché du travail constituent encore le moyen le plus efficace pour garantir l'accès à un revenu compatible avec le coût de la vie, pendant et après la vie active. Dans les pays sous-développés, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, cette lutte est axée sur l'amélioration de certains indicateurs sociaux.



## VI- CONCLUSION

La sécurité humaine passe par :

- l'accès aux emplois et aux moyens de production: terre, équipement, capital financier
- l'accès aux services sociaux de base: logement, alimentation (eau potable et nourriture), soins, éducation,...
- la redistribution équitable du revenu, de la richesse et des fruits de la croissance.

L'accès aux emplois nécessite un rehaussement du niveau de capital humain. Les questions d'éducation et de formation professionnelle de la main-d'oeuvre, en général, et de la jeunesse, en particulier, doivent bénéficier d'une attention spéciale. A cet effet, le cadre institutionnel appelle la mise en oeuvre d'un certain nombre de mécanismes favorisant l'accès des plus vulnérables aux institutions de formation du secteur public. En outre, il faut ajouter que la longue tradition de monolithisme politique a contribué, par le passé, à réduire la compétitivité au sein du marché du travail et a favorisé les recrutements sur une base ethnique ou régionale, générant de ce fait une utilisation sous optimale des potentialités réelles de la main-d'oeuvre. Ces phénomènes n'ont pas disparu aujourd'hui, et beaucoup d'imagination et de ténacité (qui devraient se traduire concrètement par une volonté politique affichée à travers des textes et active à travers des décisions courageuses) sont encore nécessaires pour assurer un accès équitable au marché du travail.

L'accès au capital financier, une meilleure politique de financement des petites entreprises devrait être mise en place afin de permettre à tous les groupes ethniques, selon leurs capacités réelles, d'investir dans le secteur socio-économique de leur choix. En particulier, un réaménagement des cadres réglementaire et législatif au niveau de certains secteurs de l'économie devrait être envisagé en faveur des femmes, en vue d'une meilleure participation de ces dernières au marché du travail.

Dans le secteur rural, la terre étant de plus en plus un facteur de production, l'Etat devrait favoriser l'installation des personnes «sans terre» sur des parcelles aménagées par ses soins terres (hors marché) vacantes du domaine national ou du domaine privé de l'Etat.

La redistribution du revenu et de la richesse nationale, en mettant un accent particulier sur la situation des plus pauvres. Il est, par ailleurs, probable que la vulnérabilité sur le marché du travail et l'ampleur de la pauvreté impliquent un réexamen des programmes de dépenses publiques à court terme [Lachaud, 1994]. Malgré le contrepois des systèmes traditionnels de sécurité sociale, la réduction des dépenses sociales a été un facteur d'aggravation de la pauvreté. Il importe à présent, dans le cadre des contraintes macro-économiques, de prévoir le développement d'un ensemble de mesures d'ajustement des dépenses publiques permettant de cibler davantage les groupes les plus pauvres chroniquement ou temporairement tout en établissant des priorités en fonction des interactions entre divers secteurs des besoins essentiels. Dans cette optique, si le secteur rural demeure prioritaire compte tenu de sa capacité à réduire la pauvreté nationale, il est également nécessaire d'orienter une part importante de la dépense en direction des villes dans plusieurs secteurs clés: infrastructures logement, transport, eau, hygiène, éducation (en particulier l'accès des filles à l'éducation), santé, etc.

Bien que la mise en oeuvre d'un tel filet de sécurité pour les plus pauvres soit fonction des ressources disponibles et de la capacité administrative à les gérer, le facteur de blocage est aussi souvent l'absence de pouvoir politique. Cette absence est d'autant plus préjudiciable que, malgré les nouvelles orientations des stratégies de développement, l'Etat occupe une place essentielle en matière d'investissements, et que l'incidence actuelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale appelle un renforcement de son rôle en matière de redistribution. Ainsi, si la réduction de la pauvreté urbaine et rurale dépend, en partie, de la mise en oeuvre de stratégies étatiques, il reste à déterminer quelles sont les formes d'organisation des Etats les plus aptes à promouvoir des politiques appropriées, indépendantes des intérêts économiques immédiats des élites au pouvoir, de la préoccupation de survie des régimes politiques et de l'action prédatrice des groupes de pression [Lachaud, 1994].

L'expérience quotidienne montre que la démocratie naissante n'a ni supprimé les groupes de pression et leurs intérêts, ni amélioré la structure de la répartition des revenus et des richesses. C'est pour cette raison que l'encouragement à la création de réseaux d'organisation des exclus urbains et ruraux par le biais de la législation, des coopératives, des groupes d'initiatives communes, des groupes d'intérêts économiques ou d'associations ad hoc, locales ou régionales, doit être soutenu.

Cependant de nombreuses questions demeurent :

- La sécurité humaine n'est-elle pas une ressource politique employée par des puissances moyennes en manque de légitimité ?
- La sécurité humaine n'est-elle pas à double tranchant, favorisant des interventions armées dans n'importe quelle région du monde au sein de laquelle les intérêts des plus puissants sont en jeu ?
- La sécurité humaine est-elle vraiment une nouvelle valeur permettant l'émergence d'un régime de sécurité inédit fondé sur une véritable coopération multilatérale entre les institutions internationales ?
- La sécurité humaine est-elle finalement conciliable avec l'exercice de la souveraineté des États, et, sur le plan juridique, avec le principe de non-ingérence ?
- Toutefois, est-ce que les cultures stratégiques des États occidentaux sont affectées par cette nouvelle rhétorique ?

Enfin,

- La réalisation de la sécurité humaine des groupes vulnérables, pour qui et au nom desquels les groupes dominants agissent et décident ne constitue-t-elle pas une menace pour la sécurité des décideurs ?

**2. Importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest**, par M. NNamdi K. OBASI, Chef du Département du maintien de la paix et des affaires humanitaires de l'African Centre for Strategic Research and Training, National War College, Abuja (Nigeria)

## INTRODUCTION

1. C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous cet après-midi et de pouvoir faire à cette occasion (devant ce très auguste auditoire) une brève intervention sur l'importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Avant d'en venir à mon propos, je tiens à vous transmettre les très chaleureuses salutations du Commandant de la *National War College* du Nigeria et Doyen de l'*African Centre for Strategic Research and Training*, sous la direction duquel j'ai le privilège de travailler en qualité de Chef du département chargé du maintien de la paix et des affaires humanitaires. Les questions de sécurité humaine nous intéressent au plus haut point au Collège et au Centre, et nous étudions à l'heure actuelle une gamme de ces questions, en particulier la maîtrise des armes légères, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, ainsi que la gestion des catastrophes dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. C'est la raison pour laquelle nous accueillons très favorablement toute occasion de collaborer avec des partenaires de la sous-région et au-delà, au développement des connaissances, des pratiques optimales et des réseaux d'action sur ces sujets et d'autres questions liées à la sécurité humaine.

2. Le présent document met d'abord en lumière le concept de sécurité humaine et en identifie les diverses composantes ou dimensions. Ensuite, il énonce les raisons pour lesquelles l'approche sécurité humaine revêt une importance particulière pour l'analyse globale de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Troisièmement, en partant du principe que la sécurité humaine revêt une importance capitale pour les études sur la sécurité et la politique y relative dans la sous-région, il plaide pour le réexamen des instruments pertinents, aux niveaux tant national que sous-régional, en vue d'intégrer plus efficacement l'équation sécurité humaine dans la prise de décision concernant la sécurité et la gestion de celle-ci dans la sous-région.

## SECURITE HUMAINE : CONCEPT ET DEFINITION

3. Le concept de sécurité humaine n'est certainement pas aussi nouveau qu'on voudrait parfois le faire croire. Cependant, au cours de la décennie écoulée, il a sans conteste fait l'objet d'une plus grande attention de la part des spécialistes, voire d'une plus grande reconnaissance au niveau des pouvoirs publics. Depuis la fin de la guerre froide et la promesse non tenue d'un dividende de la paix dans le monde, l'on est de plus en plus conscient que les facteurs d'insécurité qui ne cessent d'accabler les êtres humains et les sociétés dans de nombreuses régions du monde ont des origines à la fois plus variées et plus profondes qu'on ne l'avait cru ou reconnu auparavant. Les origines de ces facteurs, telles que nous en sommes venus à les cerner, pourraient être liées, notamment à une large gamme de facteurs d'ordre politique, social, économique, environnemental, sanitaire et autre. Cette vision plus large des causes et de la nature de l'insécurité a été exprimée avec justesse par l'ancien Président du Costa Rica, Oscar Arias, lorsqu'il a fait remarquer que :

« L'individu ou la famille ne connaît pas la sécurité s'il ne dispose pas de ressources suffisantes pour se nourrir, se loger et se vêtir, ou s'il doit être sur ses gardes lorsqu'il formule des commentaires en public de peur d'être taxé de traître ou de résistant (et d'être, de ce fait, soumis au traitement particulièrement cruel réservé à de telles personnes dans les Etats répressifs). Les individus et les familles ne sont pas en sécurité si le crime est endémique dans leur voisinage, si les économies s'effondrent à une allure vertigineuse sans que personne n'y puisse rien, si les catastrophes naturelles menacent en permanence en l'absence de toute mesure préventive coordonnée de la part des pouvoirs publics. Tous ces facteurs doivent être pris en compte en matière de sécurité. »

Cette conception plus large de la sécurité, qui n'est pas tout à fait nouvelle, a refait surface ces dernières années afin de rétablir l'équilibre dans les débats sur la sécurité, en passant de l'accent mis exclusivement et – dans certains cas, excessivement – sur les dimensions territoriale ou militaire de la sécurité de l'Etat et de ses institutions – à une plus grande reconnaissance de la sécurité des personnes que l'Etat est censé prendre en charge et servir.

En termes simples, le concept de sécurité humaine met l'accent sur le fait que pour que les gens soient en sécurité, ils doivent vivre à l'abri de toute menace omniprésente, violente ou larvée, pour leurs droits et leur sécurité. Par conséquent, il prend en compte les menaces tant traditionnelles que non traditionnelles à la sécurité des personnes, qui sont liées à des facteurs politiques, économiques, alimentaires, sanitaires et environnementaux, ainsi que des questions telles que le terrorisme, le crime organisé, les mines terrestres et la violence fondée sur le sexe.

4. Compte tenu de ce qui précède, la sécurité humaine a fait l'objet de nombreuses tentatives de définition au cours de la décennie écoulée. Dans ce processus, deux grands courants de pensée sont apparus, au titre desquels la plupart des conceptions et définitions peuvent être classifiées. Ces courants de pensée sont ce que l'on pourrait désigner l'école du cadre restreint (ou canadienne) et l'école du cadre élargi (ou du Programme des Nations Unies pour le développement).

5. Au sein de la première école, la plupart des définitions tendent à mettre l'accent sur l'individu en tant qu'unité de référence de la fourniture des services de sécurité et de l'analyse de la sécurité, et englobent de ce fait bien plus de menaces que l'équation traditionnelle de la sécurité de l'Etat. Toutefois, ces définitions tendent, de ce fait, à limiter la portée de leurs préoccupations strictement aux menaces contre l'individu qui impliquent l'aspect de la violence. Au nombre de ces menaces figurent celles liées aux armes légères, aux mines antipersonnelles, au trafic de drogue, aux actes de violence, aux conflits ethno-religieux et aux autres formes de conflits auxquelles des Etats sont en proie. Les tenants des définitions relevant de cette école, notamment les ministères des Affaires étrangères du Canada et de la Norvège, et le très réputé *Centre for Human Security* de l'*University of British Columbia*, également au Canada, font valoir qu'une telle conception bien cadrée a beaucoup de mérite en ce sens qu'elle distingue clairement les défis liés à la sécurité humaine de ceux liés au développement humain. En d'autres termes, les définitions selon cette école axent la sécurité humaine essentiellement sur la vie à l'abri de la peur, à distinguer de la vie à l'abri du besoin.

6. Quant aux spécialistes, diplomates et responsables de la sécurité adeptes de la seconde école ou école du cadre élargi, ils perçoivent la sécurité humaine comme prenant en compte une liste plus longue de menaces éventuelles allant des menaces traditionnelles pour la sécurité, notamment la guerre et d'autres formes de violence armée aux menaces davantage liées au développement telles que la maladie, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Au nombre des exemples de définitions émanant de cette école figurent celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission sur la sécurité humaine (indépendante) et de Jorge Nef.

7. Selon le Rapport sur le développement humain 1994 du PNUD, qui constitue la première tentative notable d'expression de l'approche plus vaste de la sécurité et de son lien avec le développement, la sécurité humaine compte sept composantes de base, qui sont d'ordre économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et relatives à la sécurité politique. En matière de recherche et prise de décision, les principales préoccupations découlant de cette conception sont les suivantes :

- a. la sécurité humaine sous la menace de la pauvreté et du dénuement ;
- b. la sécurité alimentaire sous la menace de la faim et de la famine ;
- c. la sécurité sanitaire sous la menace des blessures ou de la maladie ;
- d. la sécurité environnementale sous la menace de la pollution, de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources ;
- e. la sécurité personnelle sous la menace de diverses formes de violence ;
- f. la sécurité politique sous la menace de la répression politique ;
- g. la sécurité communautaire sous la menace des troubles sociaux et de l'instabilité au sein des communautés et entre elles.

8. En 2003, la Commission sur la sécurité humaine, créée sur l'initiative du Gouvernement japonais et coprésidée par Amartya Sen et Sadato Ogata, a également proposé une définition non moins vaste de la sécurité humaine. Dans son rapport final intitulé « La sécurité humaine maintenant », la Commission a fait observer que si par le passé les débats sur les questions de sécurité portaient essentiellement sur la sécurité de l'Etat, la réalité dans nombre de pays en développement et l'évolution du contexte international exigeaient désormais un nouveau paradigme qui mettrait davantage l'accent sur la sécurité des personnes – en d'autres termes la sécurité humaine – et non plus sur celle des Etats. Ainsi, elle a défini l'objectif de la sécurité humaine comme étant de « protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain ». La Commission a souligné que les facteurs qui mettent le plus souvent en péril la sécurité des personnes sont, entre autres, certaines menaces et conditions qui n'ont pas toujours été perçues ou classées comme telles pour la sécurité de l'Etat. En outre, elle a soutenu que la sécurité humaine a trait également aux privations, à l'extrême pauvreté, à la pollution, à la mauvaise santé, à l'analphabétisme et à d'autres maux. Enfin, la Commission sur la sécurité humaine a affirmé que la sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales – libertés qui constituent l'essence de la vie.

9. Jorge Nef nous offre le troisième exemple de l'approche plus large de l'analyse, de la compréhension et de la gestion de la sécurité humaine. Selon sa conception, la sécurité humaine est constituée de cinq éléments ou sous-systèmes intimement liés, à savoir :

- a. l'écosystème ;
- b. l'économie ;
- c. la société ;
- d. le mode d'organisation politique et
- e. la culture.

Il soutient par conséquent que, dans tout environnement humain, ces cinq sous-systèmes sont en général entremêlés dans un jeu complexe et influent directement ou indirectement sur la sécurité des individus dans cet environnement.

10. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a cerné avec justesse l'esprit de ces vastes conceptions de la sécurité humaine en déclarant ce qui suit :

« On sait qu'il n'est désormais plus possible de définir simplement la sécurité collective comme une absence de conflits, qu'il s'agisse de conflits internationaux ou de conflits internes. Les violations flagrantes des droits de l'homme, les déplacements massifs de population, le terrorisme international, la pandémie du sida, le trafic de la drogue et des armes et les catastrophes écologiques portent directement atteinte à la sécurité commune, nous forçant à adopter une approche beaucoup plus coordonnée à l'égard de toute une gamme de questions ».

11. Owens fusionne les préoccupations et orientations des deux grandes écoles mentionnées plus haut en une conception moins dichotomique, voire plus unifiée. Ce faisant, il nous donne ce qu'il appelle une définition hybride du concept de la sécurité humaine. Sa définition est indiquée ci-après :

La sécurité humaine est la protection du « noyau vital de toutes les vies humaines » contre les menaces critiques permanentes qui planent sur l'environnement, l'économie, l'alimentation, la santé, ainsi que les menaces personnelles et politiques.

En supposant que les perceptions des individus et des sociétés peuvent différer concernant « le noyau vital de toutes les vies humaines », cette conception semble englober tous les éléments essentiels de la sécurité humaine. Par conséquent, elle a été adoptée aux fins de la présente intervention.

### GAMME DES MENACES A LA SECURITE HUMAINE

12. Les deux courants de pensée sus mentionnés identifient plusieurs menaces à la sécurité humaine qui peuvent être directes ou indirectes. Cependant, la large gamme de ces menaces peut se réduire au contenu du tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Menaces directes et indirectes à la sécurité humaine

Violence directe	Violence indirecte
Mort violente/désarmement : victimes d'actes de violence, meurtre de femmes et d'enfants, agressions sexuelles, terrorisme, émeutes au sein de	Privations : niveaux des besoins essentiels et de ce qui revient de droit (alimentation, eau potable, soins de santé primaires, éducation primaire)

<p>groupes/pogromes/génocide, meurtre de responsables et d'agents gouvernementaux, victimes de guerre.</p> <p>Déshumanisation : esclavage et traite de femmes et d'enfants ; utilisation d'enfants soldats ; sévices contre les femmes et les enfants (dans les ménages) ; enlèvements, détention illégale d'opposants politiques et simulacres de procès.</p> <p>Drogues : toxicomanie</p> <p>Discrimination et domination : lois/pratiques discriminatoires à l'égard des minorités et des femmes ; interdiction/trucage d'élections ; subversion d'institutions politiques et des médias.</p> <p>Différends internationaux : tensions/crises inter-Etats (bilatérales/régionales), tensions/crises entre grandes puissances.</p> <p>Armes les plus destructives : prolifération des armes de destruction massive, des armes perfectionnées, classiques, légères, et mines terrestres.</p>	<p>Maladie : incidence des maladies mortelles (infectieuses, cardiovasculaires, cancer)</p> <p>Catastrophes naturelles ou causées par l'homme</p> <p>Sous-développement : faibles niveaux de PNB, de croissance du PNB, inflation, chômage, inégalités, accroissement/diminution de la population, pauvreté, au niveau national ; instabilité et stagnation de l'économie régionale/mondiale et évolution démographique.</p> <p>Déplacements de populations (aux niveaux national, régional, mondial) : problème des réfugiés et migrations.</p> <p>Dégradation de l'environnement (aux niveaux local, national, régional, mondial).</p>
--	--

Source : Kanti Bajpai, "Human Security: Concept and Measurement", University of Notre Dame, Kroc Institute Occasional Paper 19, août 2000. p. 40.

Comme partout ailleurs dans le monde, les menaces à la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest sont à la fois directes et indirectes. Tel qu'il ressort du schéma ci-dessus, au rang des menaces les plus répandues qui planent sur la sécurité humaine dans la sous-région figurent les conflits armés, la pauvreté, le VIH/sida, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, les déplacements de populations dus aux conflits armés, la répression politique et l'exclusion. Les indicateurs de certaines de ces menaces figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Quelques indicateurs de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest

N°	Pays	Population n'ayant pas accès durable à une source d'eau potable	Population vivant avec moins de 1 \$ par jour (2002)	Pourcent age de la population souffrant de sous-alimentation (2001)	Prévalence du VIH parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans (2003)	Taux de mortalité infantile (2002)	Réfugiés et PDI (2004)
1	Nigeria	38	70	8	5,4	110	9 845
2	Bénin	37	n. d.	16	1,9	93	5 855

3	Togo	46	n. d.	25	4,1	79	11 795
4	Ghana	27	44,8	12	3,1	57	48 063
5	Côte d'Ivoire	19	15,5	15	7,0	102	119 832
6	Liberia	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	60 700
7	Sierra Leone	43	57,0	50	n. d.	165	91 846
8	Guinée	52	n. d.	28	3,2	109	145 571
9	Guinée-Bissau	44	n. d.	n. d.	n. d.	130	7 677
10	Sénégal	22	26,3	24	0,8	79	23 216
11	Gambie	38	59,3	27	1,2	91	7 945
12	Burkina Faso	58	44,9	17	4,2	107	1 010
13	Niger	41	61,4	34	1,2	156	387
14	Mali	35	72,8	21	1,9	122	12 341

Source : Adapté du Rapport sur le développement humain 2004 (New York : Programme des Nations Unies pour le développement, 2004) ; et des *2004 Global Refugee Trends* (Genève : HCR, 2005).

#### **IMPORTANCE DE LA PERSPECTIVE SECURITE HUMAINE DANS L'ANALYSE ET LA PROMOTION DE LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

13. Le concept de sécurité humaine revêt une importance primordiale pour l'analyse de la situation actuelle de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour plusieurs raisons, dont notamment huit sont présentées ci-après.

14. Premièrement, une approche sous l'angle humain du thème de la sécurité nous permet d'appréhender de manière beaucoup plus large et fondamentale les menaces qui planent sur les moyens de subsistance des populations de la sous-région. Elle nous permet ainsi de comprendre que la plupart de ces menaces ne découlent pas d'une violence physique manifeste, mais d'un large éventail de facteurs structurels et systémiques qui peuvent être d'ordre politique, économique, environnemental ou autre, du point de vue de leur origine, même si leurs manifestations peuvent être d'un tout autre ordre.

15. Deuxièmement, l'accent mis sur la perspective sécurité humaine nous permet de reconnaître que les menaces fondamentales et constantes qui planent sur la sécurité dans la sous-région peuvent être liées moins aux défis auxquels sont confrontés les Etats en matière d'intégrité territoriale, qu'au bien-être des individus et groupes au sein de ces Etats. Force est, cependant, d'admettre que les menaces à la sécurité physique constituent une importante source de préoccupation dans la sous-région depuis 1990. Au cours des 15 dernières années, neuf Etats membres de la CEDEAO ont été ensanglantés par des conflits civils qui ont non seulement fait directement de nombreuses victimes de guerre, mais également engendré indirectement des millions de réfugiés et de personnes déplacées au plan interne. Même dans les pays où les hostilités organisées entre factions belligérantes ont cessé, comme c'est le cas en Sierra Leone et au Liberia, les conflits ont détruit le tissu social et les institutions, et légué des traumatismes encore vivaces : ex-enfants soldats, victimes de viol, amputés et multiples autres catégories de victimes malheureuses qui portent pour toujours les stigmates de la douleur et de



l'insécurité. Cependant, outre ces conflits et les victimes qu'ils font, plusieurs autres tendances qui n'ont pas encore dégénéré en véritables conflits armés font également planer de graves menaces sur le bien-être des populations de la sous-région. Il est peu réjouissant de constater que l'Afrique de l'Ouest compte 15 des 50 pays les moins avancés du monde. Environ 55 % des 450 millions d'habitants de la sous-région survivent avec moins de 1 dollar par jour, tandis que 20 % des ménages les plus pauvres survivent avec moins de 4 % du PIB de la sous-région. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile de réfuter les conclusions des enquêtes qui soutiennent que la sous-région est inondée d'armes à feu. Certains pays de l'Afrique de l'Ouest connaissent un développement des marchés d'armes illégales, de drogues dures et de marchandise humaine, parallèlement à une recrudescence de la criminalité transnationale organisée sous des formes violentes. Dans le même temps, la faiblesse ou le caractère illégitime du système de justice pénale dans la quasi-totalité de la sous-région mine la réponse des Etats à la criminalité. Étant donné que certains des pays sortent à peine d'un régime autoritaire qui utilisait si effrontément les organismes de sécurité et les tribunaux pour subvertir la justice et réprimer toute dissidence, ces institutions publiques ont des faiblesses déplorables et ne jouissent plus de la confiance du public. En raison de cette méfiance et de ce désenchantement à l'égard des systèmes de sécurité et de justice pénale, face à l'insécurité qui se développe, des groupes d'autodéfense surgissent aux côtés de milices politiques qui se disputent la scène politique. Dans bien des cas, cette situation a engendré des gangs de criminels, avec comme corollaire l'aggravation de la violence et de l'insécurité publique. Par ailleurs, la région connaît un niveau de dégradation de l'environnement sans précédent, allant de la pollution de l'environnement dans la région du delta du Niger, au Nigeria, à la désertification progressive de la ceinture du Sahel qui s'étend sur plusieurs pays de la sous-région. Tandis que les forêts des Etats côtiers jouaient par le passé, en tant qu'habitats de la flore et de la faune, le rôle d'agents de rétention des sols et de dompteurs de climats, une fonction vitale pour l'équilibre écologique de nombreuses communautés, la sous-région enregistre un rythme alarmant de déforestation qui compromet fondamentalement les moyens de subsistance de millions de personnes dans plusieurs pays. Tous ces problèmes se résument en un tableau global de la sous-région marqué par l'insécurité, que l'on ne peut appréhender avec précision qu'en adoptant une approche de la sécurité humaine qui permet de reconnaître et de prendre en compte les menaces non militaires qui planent sur la sécurité de la région, des Etats qui la composent et, par-dessus tout, de ses populations.

16. Troisièmement, il est important de mettre l'accent sur la perspective sécurité humaine, dans la mesure où ceci devrait obliger les gouvernements à voir dans la sécurité autre chose que le maintien de l'intégrité territoriale des Etats et de la stabilité des gouvernements au pouvoir à un moment donné. Cette approche devrait contribuer à les amener à se préoccuper davantage du bien-être des populations qu'ils gouvernent ou prétendent gouverner. Ainsi, elle devrait permettre de veiller à ce que l'objectif de la police chargée de la sécurité de l'Etat aille au-delà de l'accroissement des forces de sécurité, de l'accumulation de matériels militaires et du maintien de l'ordre public, pour s'attaquer aux multiples autres problèmes qui rongent véritablement et de façon persistante la sécurité et la dignité du citoyen ordinaire. En fait, dans certaines situations, l'accent mis sur la sécurité humaine devrait amener les personnes chargées de l'élaboration et de la gestion de la politique nationale de sécurité à prendre conscience du fait que les montants disproportionnés alloués parfois par certains Etats à l'acquisition des moyens qu'ils estiment nécessaires pour leurs défense et sécurité peuvent priver leurs citoyens des ressources dont ils ont besoin pour améliorer leurs niveau d'instruction, santé, alimentation et

environnement, ainsi que l'infrastructure et les services requis pour améliorer la sécurité, la liberté et la dignité des personnes.

17. Quatrièmement, la perspective sécurité humaine revêt de l'importance en Afrique de l'Ouest, tout comme partout ailleurs dans le monde, dans la mesure où si l'on cesse de considérer l'Etat comme le seul référent en matière de sécurité, il devient possible d'apprécier les menaces au bien-être des personnes à divers autres niveaux, depuis celui de l'individu jusqu'à celui de la sous-région. Ce fait est particulièrement pertinent pour nous en Afrique de l'Ouest, parce que la plupart des menaces liées à la sécurité dans la sous-région ne sont pas spécifiques à des Etats précis, mais transcendent les frontières de plusieurs pays. Par conséquent, l'approche sécurité humaine permet davantage de mettre au point des approches régionales de ces menaces transnationales à la sécurité.

18. Cinquièmement, l'importance accordée à la sécurité humaine et à ses multiples dimensions et ramifications permet davantage d'assurer la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes à la mise en place, au maintien et à la promotion de la sécurité. En élargissant notre conception de la sécurité au-delà des formulations du passé axées sur l'Etat, elle élargit également la gamme des acteurs qui doivent participer à la mise en place de la sécurité, outre les institutions militaires, paramilitaires et autres organismes publics de sécurité. Elle permet ainsi de veiller à ce que toutes les autres parties prenantes, en particulier la société civile, ne soient plus de simples spectateurs, mais deviennent des partenaires actifs pour l'identification des menaces liées à la sécurité, la mise au point des politiques relatives à la sécurité et la mise en œuvre des programmes de sécurité. En assurant la participation de cet éventail plus vaste d'acteurs, elle offre de meilleures possibilités de traiter de manière plus judicieuse, globale et réaliste les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les communautés, les nations et la sous-région tout entière.

19. Sixièmement, la perspective sécurité humaine revêt de l'importance en ce sens que, en considérant les questions telles que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le VIH/sida comme des questions de sécurité, le profil politique de ces questions s'en trouve relevé dans les instances de débat public, de prise de décision et de mise en œuvre des politiques. Ainsi, de telles questions commencent à susciter une attention plus accrue de la part des gouvernements, des membres de l'élite politique et des partenaires au développement au sein de la communauté internationale. La synergie créée par une plus grande participation et l'engagement accru de ces parties prenantes à des niveaux politiques élevés offre, par ailleurs, des perspectives plus reluisantes d'engagement constructif pour chercher des solutions aux problèmes.

20. Septièmement, l'importance accordée à la perspective sécurité humaine dans l'analyse de la sécurité en Afrique de l'Ouest permet d'analyser les besoins en matière de sécurité de groupes particuliers de citoyens, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés, les handicapés physiques, bien mieux que dans le cadre d'une discussion sur la sécurité axée sur l'Etat. Contrairement à la tendance habituelle qui consiste à passer sous silence les préoccupations d'ordre sécuritaire de ces groupes dans le cadre d'une analyse des questions de sécurité axée sur l'Etat ou le territoire, le concept de la sécurité humaine permet d'accorder davantage d'attention à ces préoccupations.

21. Enfin, le fait de mettre l'accent en permanence sur la perspective sécurité humaine permet d'espérer que, dans un avenir plus ou moins proche, il sera possible de mettre au point un indicateur de la sécurité humaine (ISH), afin de mesurer de façon régulière les niveaux d'absence de crainte et de besoins au sein des sociétés humaines du monde entier. Pour l'Afrique de l'Ouest, la mise au point d'un tel indicateur pour la mesure de la performance des Etats en matière de sécurité de leurs citoyens et des autres résidents sous leur juridiction, revêt une importance extrême. Cette importance s'explique par le fait que cet indicateur nous permettrait d'assurer un suivi plus étroit de la progression ou du recul de l'Etat et nous alerterait sur la nécessité de prendre des mesures préventives avant que les pays ne basculent dans le conflit armé. Ainsi, le suivi des tendances de l'indicateur de la sécurité humaine pourrait constituer un apport utile au système d'alerte précoce de la CEDEAO pour la prévention des conflits dans la sous-région.

### **NECESSITE IMPERIEUSE DE PRENDRE EN COMPTE L'APPROCHE SECURITE HUMAINE DANS LES MECANISMES ET POLITIQUES DE SECURITE DE LA SOUS-REGION**

22. Compte tenu des arguments développés ci-dessus concernant l'importance de la perspective sécurité humaine pour l'analyse et la gestion des problèmes de sécurité dans la sous-région, il est en effet impératif de la prendre en compte plus sérieusement dans les mécanismes et politiques de sécurité, tant aux niveaux national que sous-régional. A ces différents niveaux, il y a lieu de développer davantage ou de modifier les cadres conceptuels de la paix et de la sécurité, dans le but soit de prendre dûment en considération la sécurité des populations, soit de mieux reconnaître et de mettre davantage l'accent sur cette dernière.

23. Au niveau sous-régional, il convient de noter que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déjà pris en compte certaines priorités en matière de sécurité humaine à différents niveaux dans ses stratégies de maintien et de promotion de la sécurité à l'échelle régionale. Ces questions ont été mises en évidence dans les sections du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, qui traitent des défis liés à la prévention des conflits, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, à l'aide humanitaire, à la lutte contre la criminalité transfrontalière et à la lutte contre la prolifération et la circulation illégale des armes légères. Le Protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité contient d'autres dispositions importantes. En dépit de ces efforts louables, il y a lieu d'encourager/de promouvoir une adoption plus systématique et coordonnée de la perspective sécurité humaine ainsi qu'un engagement plus soutenu avec les acteurs de la société civile pour la gestion de la sécurité dans la sous-région. A titre d'exemple, le Secrétariat de la CEDEAO devrait œuvrer, en collaboration avec les instituts de recherche et les organisations de la société civile de la sous-région, à la mise en place d'un programme d'audit annuel de la sécurité humaine qui s'appliquerait à tous les pays de la sous-région. La publication sur une base annuelle du rapport de cet audit permettrait d'alerter les parties prenantes concernées sur les aspects de la sécurité humaine qui mériteraient une attention particulière dans la sous-région ainsi que les mesures correctives appropriées à prendre de toute urgence.

24. Au-delà d'une telle initiative régionale, il est également nécessaire de réviser un certain nombre de documents fondamentaux, notamment les documents nationaux de politique de sécurité, voire les constitutions nationales de tous les pays de la sous-région, afin de veiller à ce que les pouvoirs publics ne voient plus la sécurité de leur pays sous l'angle restreint de l'intégrité territoriale, mais dans la perspective plus vaste de la sécurité de leurs citoyens et des populations étrangères résidant dans leur pays.

## CONCLUSION

25. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me suis efforcée au cours de la demi-heure écoulée de vous livrer certaines réflexions sur l'importance de la sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest. Compte tenu des points qui ont été soulignés dans mon exposé et les multiples autres qui le seront au cours de la présente réunion, je formule sincèrement l'espoir que cet atelier contribuera dans une large mesure à mobiliser les acteurs et à influencer les décideurs, tant aux niveaux national que sous-régional, afin qu'ils s'attachent plus vigoureusement à la promotion de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Je vous remercie de votre attention.

### **3. Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda régional,** par le Dr. Yao GEBE, Lecia, Université du Ghana, Legon.

#### Introduction :

La place de la sécurité humaine dans le discours contemporain sur les relations internationales est appelée à susciter pendant longtemps débats et controverses. Non pas parce que les questions liées à la sécurité humaine revêtent une importance moindre en termes de priorités internationales, mais plutôt parce que certains obstacles d'ordre structurel forment des barrières à un double niveau opérationnel qui ont pour effet de freiner les progrès. Tout d'abord, il incombe aux protagonistes traditionnels de la sécurité du monde en développement, en particulier, de redéfinir et d'absorber la nouvelle dynamique de la sécurité en termes d'enjeux et de nouveaux acteurs. Ensuite, les disciples de l'école de pensée dominante participant aux études sur les relations internationales et stratégiques hésitent à accorder à la sécurité humaine la place qui lui revient. Dans la tradition réaliste, la théorie politique axe presque exclusivement le concept de sécurité sur la sécurité étatique ou nationale, si bien que le caractère fondamental de la personne (l'individu) devient quasiment sans objet dans les calculs sécuritaires de l'État.<sup>1</sup> Compte tenu de l'évolution du système international de l'après guerre froide et des processus de transition et de consolidation démocratiques, le bien-fondé du concept de sécurité humaine ne doit plus être discuté. La question doit plutôt être de savoir comment incorporer la sécurité humaine aux activités des acteurs internationaux et régionaux et dans les programmes et les politiques des gouvernements et des groupes de la société civile.

L'objectif n'est pas ici de se livrer à un exercice intellectuel de clarification ou de justification conceptuelle (d'autres auteurs l'ont déjà fait), mais plutôt de réfléchir aux approches pratiques auxquelles ont recouru les responsables politiques, à des degrés divers au niveau international ou régional, pour intégrer la sécurité humaine dans l'équation d'ensemble sur la sécurité. S'agissant par ailleurs d'un concept en plein essor devant confronter les méthodes, les pratiques et les structures traditionnelles de la classe politique, il est évident que des barrières et des obstacles quasiment insurmontables empêchent la réalisation de résultats souhaitables. La présentation s'attelle par conséquent à prendre en compte ces obstacles et les approches spécifiques utilisées jusque là, ainsi que celles qui pourraient l'être, pour faire progresser les frontières de cette entreprise.

On se bornera à dire que le concept de sécurité humaine, comme le soulignent plusieurs rapports du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), est centré sur l'individu plutôt que sur l'État avec pour corollaires la liberté de vivre à l'abri de la peur, et la liberté de vivre à l'abri du besoin.<sup>2</sup> Selon ce nouveau paradigme, l'accent est placé sur la protection contre l'oppression politique, contre les persécutions, et contre les menaces liées aux famines et aux épidémies. Mais pour atteindre ces objectifs, les acteurs du monde politique

---

<sup>1</sup> Sagaren Naidoo, *A Theoretical Conceptualization of Human Security*, Moufida Goucha et Kakkie Cilliers (eds.), réunion du groupe d'experts de l'UNESCO sur la paix, la sécurité humaine et la prévention des conflits en Afrique, ISS Pretoria, Afrique du Sud, 23-24 juillet 2001, pp. 1-2.

<sup>2</sup> Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain, 1994, <http://hdr.undp.org/reports/global1994/en/> (en anglais)

doivent réduire l'importance de la sécurité étatique au profit de la sécurité humaine. Ce qui n'empêche pas l'État d'avoir les moyens de promouvoir ces libertés ni de jouir d'une autonomie suffisante à cette fin. Il dispose à cet effet des instruments et des mécanismes constitutionnels et institutionnels mis en place par les sociétés. Les gouvernements et les élites politiques doivent se contenter de jouer le rôle de facilitateurs institutionnels et reconnaître ainsi leurs limites en tant que garants inefficaces de la sécurité humaine. À cet égard, l'évolution actuelle vers l'application de bonnes pratiques de gouvernance et la gouvernance démocratique de la sécurité offre un axe de réflexion essentiel et fondamental sur lequel nous reviendrons.

#### Initiatives internationales et régionales en faveur de la sécurité humaine :

Il serait prétentieux, sinon indigne, de passer sous silence les toutes premières tentatives des Nations unies consistant à placer la sécurité humaine au centre des relations internationales et sociopolitiques à travers la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.<sup>3</sup> Il faut citer en particulier les articles 3, 5, 6 et 9, selon lesquels :

- Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne (art. 3) ;
- Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (art. 5) ;
- Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique (art. 6) ;
- Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé (art. 9).

Ces quatre articles, entre autres dispositions, traduisent très clairement le désir ancien de la communauté internationale de faire de la sécurité humaine une des priorités de son action et constituent un précédent digne d'inspiration. D'autres initiatives au niveau régional et sous-régional s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre d'un tel projet global ou universel de protection de la vie, de la liberté et de la dignité de l'homme.<sup>4</sup>

Pour ce qui concerne l'Afrique, il faut évoquer en particulier la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, entrée en vigueur le 21 octobre 1986.<sup>5</sup> La Charte déclare expressément dans son préambule s'appuyer sur la Charte de l'OUA, laquelle stipule que : « La liberté, l'égalité, la justice et la dignité sont des objectifs essentiels à la réalisation légitime des aspirations des peuples africains. » La Charte affirme ensuite son adhésion aux principes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour la dignité humaine. L'article 1<sup>er</sup> du premier chapitre intitulé « Des droits de l'homme et des peuples » invite les parties à la Charte à reconnaître les droits, les devoirs et les libertés qu'elle vise. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples comprend soixante-huit articles au total, dont plusieurs sont exclusivement consacrés aux droits et aux devoirs. La disposition la plus importante de la Charte est sans aucun doute le mandat donné à l'époque à l'OUA de veiller à l'établissement d'une Commission africaine des droits de l'homme et des peuples chargée de la protection de ces droits. La Commission serait notamment chargée de :

---

<sup>3</sup> Cf. la documentation des Nations unies sur la Déclaration universelle des droits de l'homme pour de amples informations sur ce texte.

<sup>4</sup> On citera à titre d'exemple en Afrique, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), en Amérique, la Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969) et en Europe, la Convention européenne des droits de l'homme (1989).

<sup>5</sup> La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples a été adoptée le 27 juin 1981 et est entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

- Promouvoir les droits de l'homme et des peuples, et en particulier de :
- Rassembler de la documentation, faire des études et des recherches sur les problèmes africains dans le domaine des droits de l'homme et des peuples, organiser des séminaires, des colloques et des conférences, diffuser des informations, encourager les organismes nationaux et locaux s'occupant des droits de l'homme et des peuples et, le cas échéant, donner des avis ou faire des recommandations aux gouvernements ;
- Formuler et élaborer, en vue de servir de base à l'adoption de textes législatifs par les gouvernements africains, des principes et règles qui permettent de résoudre les problèmes juridiques relatifs à la jouissance des droits de l'homme et des peuples et des libertés fondamentales ;
- Coopérer avec les autres institutions africaines ou internationales qui s'intéressent à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des peuples ;
- Assurer la protection des droits de l'homme et des peuples dans les conditions fixées par la présente Charte.

Plusieurs questions doivent être posées dans le cadre de cet atelier. Quelle est à l'heure actuelle l'autorité de cet instrument juridique important dans le domaine des droits de l'homme ? Combien de pays africains l'ont ratifié ? Quelle est l'influence de ce texte sur le comportement et les politiques des pays d'Afrique, notamment de l'Ouest ? Et enfin, la Commission africaine, dont la création est recommandée par la Charte, a-t-elle vu le jour et est-elle devenue opérationnelle ? Dès 1990, 40 États africains sur 53 avaient ratifié la Charte, pour soi-disant intégrer ses dispositions dans leur droit national. Les gouvernements de plusieurs de ces pays se sont cependant rendus coupables des pires violations des droits de l'homme commises sur le continent. Afin de consolider les progrès accomplis dans le cadre de l'OUA, l'Union africaine avait accordé à la Commission une place de choix dans sa structure organisationnelle avec l'institution d'une Cour de justice et d'une Cour des droits de l'homme.

#### Transformations institutionnelles et initiatives régionales :

Les transformations institutionnelles sur le continent, et en particulier celles qui ont conduit à la création de l'Union africaine, ont été accompagnées de plusieurs autres initiatives. L'Union africaine émet clairement dans son acte constitutif le désir de mettre en œuvre et de garantir ses engagements antérieurs dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité humaine. L'Acte stipule par exemple dans son préambule que l'Union africaine est résolue à « promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, à promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit ». Dans le cadre de ses objectifs, l'Acte souligne à l'article 3(h) la nécessité de « promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme ». Cet objectif est exprimé à nouveau dans le cadre des principes de l'Union africaine à l'article 4(h), qui affirme « le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ». L'Acte fait par ailleurs valoir aux termes de son article 4(o) « le respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et [la] condamnation et [le] rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives ».

Compte tenu des relations politiques et sociales modernes en Afrique et de l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest, on pourrait dire qu'une certaine cohérence a vu le jour, en termes de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme entre les positions de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. L'exception concerne bien évidemment les années 1990 pendant lesquelles plusieurs pays africains ont été pris dans une vague de conflits civils et ethniques. Durant cette période agitée, marquée par la quasi-inexistence de toute sécurité humaine, les droits civiques ont été bafoués en toute impunité.

Les initiatives qui ont véritablement donné le ton et permis à l'Afrique dans son ensemble, et à l'Afrique de l'Ouest en particulier, de s'engager sur le chemin de la sécurité humaine sont le NEPAD et le MAEP. Trois protocoles importants adoptés dans le cadre de la CEDEAO doivent également être cités :

- Le Protocole de 1999 relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;
- Le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;
- La Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

Je tiens toutefois à préciser que d'autres traités et protocoles régionaux et sous-régionaux, que je n'aborde pas ici en détail, ont eu une influence sur le programme et l'agenda de la sécurité humaine en Afrique. On citera notamment la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, la Cour africaine sur les droits de l'homme et des peuples, et la Déclaration de Khartoum sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique.

Pour ce qui concerne le NEPAD, l'objectif de ce projet n'est pas directement axé sur la sécurité humaine, même s'il reconnaît le rôle et la place de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance comme conditions préalables et indispensables à une plus forte croissance et à la satisfaction des besoins essentiels des individus. Le programme du NEPAD s'articule autour de quatre principes fondamentaux : la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance de gestion économique ; la gouvernance d'entreprise ; et le développement socioéconomique. L'initiative la plus importante du NEPAD au regard des objectifs du programme de sécurité humaine est le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), établi par la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique et économique, et la gouvernance des entreprises. L'objectif de ce Mécanisme est d'aider le pays faisant l'objet de l'évaluation à mieux élaborer ses politiques, à adopter les meilleures pratiques, et à respecter les normes, les principes, les codes établis et autres engagements contractés. Environ vingt-six pays avaient adhéré au MAEP en décembre 2005, dont le Ghana, qui a été le premier pays à être évalué par ses pairs sur la base d'un certain nombre d'indicateurs concernant la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, l'enracinement de la démocratie, de la paix, de la stabilité et de la sécurité, l'adoption et l'exécution de politiques économiques sérieuses, la conclusion de partenariats productifs, de partenariats nationaux, et la responsabilité. D'autres pays devraient non seulement rejoindre le mécanisme d'évaluation mais également s'ouvrir au processus.



Une autre avancée remarquable, cette fois au sein de la sous-région ouest-africaine, concerne l'adoption en 1999 du Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Vu la vague de conflits civils et ethniques qui a envahi la sous-région dans les années 1990 et auxquels la CEDEAO ne pouvait répondre qu'au cas par cas, il n'est pas étonnant que ce Protocole ait été adopté pour offrir une approche plus durable et plus pragmatique de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Le succès ou l'échec du Protocole sera mesuré à l'aune des problèmes de fond et des réalités de la sous-région, et au regard de la situation des droits de l'homme non seulement en Sierra Leone, mais également au Libéria et en Côte d'Ivoire.

Le Protocole de 1999 prévoit très clairement les cas de mise en œuvre du Mécanisme à l'article 25 du chapitre V :

- En cas d'agression ou de conflit armé intervenu dans un État membre, ou de menace d'un tel conflit ;
- En cas de conflit entre deux ou plusieurs États membres ;
- En cas de conflit interne qui menace de déclencher un conflit humanitaire ou constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la sous-région ;
- En cas de violations graves et massives des droits de l'homme ou de remise en cause de l'État de droit ;
- En cas de renversement ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu ;
- Dans toute autre situation que détermine le Conseil de Médiation et de Sécurité.

D'autres dispositions concernent l'instauration d'un système d'alerte avancé (articles 23 et 24) ; l'assistance dans le domaine humanitaire (article 40) ; l'établissement de la paix (article 42) ; le rétablissement de l'autorité politique (article 45) ; le contrôle des activités criminelles transfrontalières (article 46) ; la lutte contre la corruption (article 48) ; la lutte contre le blanchiment d'argent (article 49) ; le contrôle de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères (articles 50 et 51). L'article 52 portant sur la coopération entre la CEDEAO, l'Union africaine, les Nations unies et d'autres acteurs régionaux constitue également une disposition importante pour la paix et la sécurité régionales.

L'autre protocole de nature à faire progresser la cause de la sécurité humaine est le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Ce protocole a été, d'après son préambule, adopté pour renforcer le dispositif du protocole de 1999. Il énonce expressément aux articles 1 et 2 le principe d'élections libres, honnêtes et transparentes, le droit de constitution de partis politiques, l'indépendance du système électoral, la liberté d'association et le droit de manifestation pacifique, l'interdiction de toute accession anti-constitutionnelle au pouvoir, la subordination des forces armées et de sécurité à une autorité politique légalement constituée, le principe de la laïcité et de la neutralité de l'État et de ses institutions dans tous les domaines se rapportant à l'appartenance ethnique, l'origine géographique, la race ou la religion individuelle. Le protocole prévoit également que tous les citoyens peuvent avoir librement recours aux tribunaux (droit civil ou *common law*) et institutions juridiques du pays pour faire sanctionner le respect de leurs droits, garantit l'égalité homme-femme devant la loi, et notamment dans le domaine politique, qu'il s'agisse du droit de vote ou de l'accèsion à des mandats publics à tous les échelons du pouvoir.

Parmi les dispositions du Protocole susceptibles de revêtir une importance pour la question de la sécurité humaine figurent les articles 25, 26 et 27, aux termes desquels les États membres considèrent que la lutte contre la pauvreté et la promotion du dialogue social sont des facteurs de paix. À ce titre, les États membres s'engagent à fournir les services essentiels à leur population, à lutter efficacement contre la pauvreté, non seulement dans leur pays mais également au niveau de la Communauté, à fournir les instruments nécessaires à la promotion de la création d'emplois et au développement du secteur social et, enfin, à assurer une répartition équitable des ressources et des richesses. Les articles 32, 33, 34 et 35 de la section VII portent sur l'État de droit, les droits humains et la bonne gouvernance. Aux termes de ces articles, les États membres conviennent que les principes de bonne gouvernance et de liberté de la presse sont les garants de la justice sociale, de la prévention des conflits, de la stabilité politique, de la paix, et du renforcement de la démocratie, en reconnaissant par ailleurs que ces objectifs doivent être atteints tout autant par la promulgation de bonnes lois que par la mise en place d'une justice et d'une administration publique efficaces. Le texte confie aux États membres et au Secrétaire général la tâche d'adopter l'ensemble des modalités pratiques de la mise en œuvre des principes de l'État de droit, des droits de l'homme, de justice et de bonne gouvernance.

Les dispositions de la section VIII du Protocole portent sur la protection des femmes, des enfants et de la jeunesse. Aux termes des articles 40, 41, 42 et 43, les États membres s'engagent à éliminer toute forme de discrimination ainsi que toute pratique préjudiciable et dégradante visant les femmes, à respecter les droits des enfants, à leur garantir un droit à l'éducation, à lutter contre le trafic d'enfants et la prostitution infantile par l'adoption de lois spéciales couvrant les États membres et la Communauté, à réglementer le travail des enfants conformément aux prescriptions en la matière de l'Organisation internationale du travail (OIT), et s'accordent sur les règles à adopter en matière de formation et d'épanouissement de la jeunesse et de prévention de la délinquance juvénile.

L'un des principaux sujets de préoccupation de la communauté internationale, des groupes issus de la société civile et de la sous-région ouest-africaine a trait à la circulation des armes légères et de petit calibre. La présence de ces armes constitue non seulement une menace pour la paix et la sécurité humaine dans la sous-région, mais contribue également à entretenir et à prolonger les conflits en cours. Ce problème extrêmement préoccupant nous rappelle les événements tristes et récents qui ont eu lieu dans plusieurs pays aux prises avec des conflits. L'adoption le 31 octobre 1998 par les chefs d'État ou de gouvernement de la CEDEAO de la Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, dont l'entrée en vigueur était fixée au mois de novembre 1998 pour une période de trois ans renouvelable, fut à l'époque un événement porteur d'espoirs.<sup>6</sup> Le Secrétaire général devait, en collaboration avec l'Union africaine, les Nations unies, les ministères des Affaires étrangères et des experts, définir les grandes lignes des mesures accessoires au moratoire pour la mise en œuvre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED).

---

<sup>6</sup> La Déclaration sur le moratoire a été adoptée lors de la vingt-et-unième session de la conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la CEDAO à Abuja, les 30-31 octobre 1998.

Au vu de l'insécurité grandissante qui sévit dans la sous-région, de la situation explosive qui règne dans certains pays, du nombre de crimes transfrontaliers impliquant de plus en plus l'utilisation d'armes légères comme les vols à main armée, les vols de voitures avec violence et les meurtres, on est en droit de se demander ce qui est advenu de ce moratoire. La CEDEAO a toutefois officiellement lancé au mois de novembre 2004 un nouveau programme de contrôle des armes légères (ECOSAP), avec le soutien du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations unies pour le développement, afin de lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre dans les États membres de la CEDEAO. L'ECOSAP succède au PCASED, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement.

#### Difficultés et structures de la mise en œuvre de la sécurité humaine :

De nombreuses difficultés ont bloqué tout progrès par rapport aux objectifs de sécurité humaine. Au niveau de la sous-région et de chacun de ses pays, la défense des droits de l'homme a en effet été mise à mal par l'existence de pratiques culturelles préjudiciables à l'encontre des enfants, le phénomène des enfants soldats lié à la récente flambée de violences civiles et ethniques dans la sous-région ouest-africaine, la question du travail des enfants et du trafic d'enfants, les discriminations à l'encontre des femmes et des personnes âgées, au sein de la société par exemple, les allégations de sorcellerie sans fondement, l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, le problème de la répression des médias, des mouvements de contestation politique et des manifestations, le manque d'accès à la justice pour les groupes et les individus, et en particulier par ceux qui ne disposent d'aucun moyen financier.<sup>9</sup> Inutile de dire que les problèmes précités ne constituent qu'une partie des problèmes exigeant une action plus soutenue en termes de lois, d'application des lois, d'intervention de la société civile, d'éducation et de sensibilisation de la population, notamment au regard de questions portant sur la prestation des soins de santé, la pandémie du HIV/Sida et la pollution environnementale.

Les actions aux niveaux sous-régional et régional au regard des objectifs de sécurité humaine peuvent s'apprécier à la lumière de nombreuses initiatives juridiques et politiques. La transcription dans le droit national des dispositions des traités et engagements internationaux pris au titre de divers protocoles constitue à cet égard un problème fondamental. Si la signature et la ratification des traités et des protocoles marquent des étapes importantes, une plus grande concertation entre les gouvernements doit avoir lieu pour assurer le respect de ces accords internationaux. Dans le même temps, tous les gouvernements ne ratifient pas toujours les traités dans la mesure où ils doivent travailler à leur mise en œuvre. Cela démontre en réalité un manque de volonté politique de la part des gouvernements et des élites à l'égard de la poursuite des objectifs.

Autre source de préoccupation, les problèmes de coordination entre les États membres sur des sujets sous-régionaux et régionaux extrêmement importants. Une structure de coopération comme la CEDEAO, et par extension l'Union africaine, exige que les gouvernements et leurs institutions et organisations respectives jouent leur rôle au regard des mesures et des activités politiques adoptées. Le manque de coordination entre les responsables

---

<sup>9</sup> Gilliane Cherubin-Doumbia, *African Commitments to Human Rights – A Review of Eight NEPAD Countries*, African Human Security Initiative (AHSI), 2004, [www.africanreview.org](http://www.africanreview.org)

des programmes sous-régionaux et régionaux, qui ne se limite pas au domaine de la sécurité humaine mais concerne tous les aspects de la coopération au service de l'organisation en question, aura des effets négatifs sur les résultats.

Comme il a déjà été dit, les progrès constants conduisant la sous-région et l'ensemble de la région africaine sur la voie de la consolidation de la démocratie sont une source d'espoir. Le développement d'institutions démocratiques est une condition préalable indispensable à la promotion de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés, et à la cause de la sécurité humaine. Il y a dix ou vingt ans, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest avaient à leur tête des régimes soit autoritaires soit militaires qui faisaient peu de cas des principes constitutionnels ou de l'État de droit. La récente vague démocratique accompagnée par le respect de l'État de droit devrait cependant permettre de protéger les individus et les groupes et de voir leurs droits civiques respectés. Inutile de mentionner que les autres branches du gouvernement, notamment les parlements nationaux, le parlement de la CEDEAO, et le pouvoir judiciaire, doivent jouer un rôle plus dynamique et devenir les fers de lance de la cause de la sécurité humaine.

L'incapacité de la classe politique en place à s'adapter et à accepter de nouvelles méthodes d'organisation politique et sociale constitue également un obstacle psychologique fondamental au changement. Le seul et unique souci de certains dirigeants africains et de leurs compagnons politiques est de maintenir le statu quo. Les transformations et les adaptations structurelles sont jugées révolutionnaires ou déstabilisantes. C'est ainsi que les groupes issus de la société civile deviennent la cible des autorités qui ont facilement tendance à les considérer comme des ennemis publics. Le paysage politique africain doit lutter contre ce phénomène et mettre progressivement en place des conditions plus propices aux changements.

Nos dirigeants régionaux ne peuvent prétendre que notre volonté d'aboutir à une autonomie en matière de mobilisation des ressources, par exemple, dans le cadre du NEPAD, peut se passer de toute assistance ou soutien externe. Un grand nombre de projets et de programmes importants en restent au stade de l'étude du fait de l'absence de fonds. À cet égard, il faut citer le projet pour la jeunesse en vertu du Protocole de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance. Dans la mesure où ce continent perd des ressources importantes à travers la fuite de capitaux et d'autres phénomènes, il est nécessaire de générer des ressources supplémentaires pour financer les programmes et les activités de développement en favorisant la collaboration avec des partenaires bien intentionnés. Le programme américain *Millennium Challenge Account* et la création de la Commission pour l'Afrique à l'initiative du gouvernement britannique constituent à cet égard de véritables programmes qui doivent être poursuivis pour réaliser les objectifs de développement humain.

L'absence de moyens institutionnels à la disposition de la plupart des groupements régionaux et sous-régionaux constitue aussi un profond obstacle à la mise en œuvre des politiques. La faiblesse des autorités institutionnelles ou l'absence de pouvoirs pour susceptibles de faire appliquer les décisions est également à déplorer, tout comme la pénurie des compétences technocratiques indispensables à la promotion et à la mise en œuvre des décisions prises au niveau central. L'intervention d'organisations et d'institutions issues de la société civile sera donc nécessaire là où leurs compétences et leur expérience pourront compléter et prolonger l'action gouvernementale et institutionnelle.

La question de l'efficacité des systèmes nationaux législatifs et constitutionnels peut être évoquée ici. Plusieurs pays africains ont récemment mis en place des Commissions Vérité et Réconciliation. S'il s'agit d'une initiative louable permettant à toutes celles et ceux dont les

droits et les libertés ont été bafoués par le passé d'obtenir réparation, l'on peut douter du sérieux et de la volonté des gouvernements associés à cette démarche.

Pendant très longtemps, les pratiques de bonne gouvernance ont été inexistantes. La récente mise en place de systèmes et d'initiatives institutionnels sous l'égide de l'Union africaine, en particulier le processus MAEP du NEPAD, devrait ouvrir la voie à une plus grande transparence dans la région, et responsabiliser les gouvernements et les élites politiques. À cet égard, la profonde corruption des pouvoirs publics à l'origine du détournement des fonds destinés aux programmes pour le développement constitue un véritable problème qui ternit l'image des gouvernements, tout en pesant sur l'aide et le soutien externe dont la région a si grandement besoin.

#### Conclusion :

Le mouvement en faveur de la sécurité humaine ne doit pas impliquer uniquement les gouvernements. Il exige une prise de conscience de la société civile qui doit jouer un rôle de gendarme et défendre la cause de la sécurité humaine pour susciter l'enthousiasme des principales parties prenantes en vue d'actions plus concrètes. Les médias, les milieux judiciaire et universitaire ainsi que les syndicats devraient se faire les défenseurs des défavorisés et des laissés pour compte. Comme il s'agit d'un processus global, les diverses parties prenantes, et en l'occurrence les Nations unies, les groupements régionaux et les individus concernés, emboîteront le pas pour démontrer qu'un changement de paradigme a bel et bien eu lieu, en cela que la sécurité de l'individu et non plus la sécurité étatique se trouve désormais au cœur de la politique internationale.



## TROISIEME SESSION

### Les défis de la Sécurité humaine en Afrique de l'Ouest

1. **L'extrême pauvreté comme forme d'insécurité humaine**, par M. Yoro FALL (UNESCO, Accra)
2. **Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous-régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest**, par le Pr. Thérèse N'DRI-YOMAN, Université d'Abidjan Cocody.
3. **La CEDEAO face aux menaces de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest**, par le Dr. Daniel EKLU, Directeur du Département Agriculture, Développement Rural et Environnement de la CEDEAO.
4. **Compte rendu de la réunion sous-régionale de Dakar sur la peste aviaire**, par le Dr. Serigne Mamadou Bousso LEYE, Coordonnateur National du PACE / Ministère de l'Élevage du Sénégal, Représentant de la Présidente, Dr Oumy Khaïry Gueye Seck, du Comité de Pilotage Ministériel du Mécanisme de Coordination de la Prévention et de la Riposte de la Grippe Aviaire en Afrique de l'Ouest.
5. **Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest**, par M. Thierno Seydou GUEYE, Coordonnateur en Protection au Bureau Régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar.
6. **Pollution, criminalité dans le domaine de l'environnement et politique de protection en Guinée**, par M. Sékou Gaoussou SYLLA, Directeur du Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales.
7. **Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, Aide et Action, Togo (Texte présenté par M. Tcha BERET).
8. **Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, par M. André BOGUI, Assistance Solidarité, Côte d'Ivoire.
9. **Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest**, par Ayayi Togoata APEDO-AMAH, Secrétaire Général de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme.
10. **Crises prolongées et conditions sécuritaires des populations en Afrique de l'Ouest**, par M. Gilles YABI, International Crisis Group.
11. **Le rôle de la société civile dans la résistance aux agressions du 1<sup>er</sup> Septembre 2000**, par l'Honorable Cheick Tidiane TRAORE, Député Guinéen.

**12. La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernance et racines sociales d'une catastrophe**, par Mme Nassardine AIDARA, Jeunesse et Développement, Sénégal.



## 1. La Sécurité humaine dans l'action de l'Unesco, par Mr Yoro FALL, UNESCO, Accra

### *Des fondements éthiques de la sécurité humaine*

L'UNESCO s'est interrogée dès 1995 sur « *Quelle sécurité ?* » et a poursuivi sa réflexion en 2000 en posant la problématique : « *Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI<sup>e</sup> Siècle ?* D'autres initiatives ont permis d'enclencher une série de rencontres régionales à vocation internationale, regroupant plusieurs niveaux d'expertise en vue d'élaborer des cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine.

**L'élaboration à l'échelle régionale de publications portant sur les cadres éthiques, normatifs et éducatifs constitue une approche inédite pour l'UNESCO et l'ensemble de ses partenaires. Avec ces cadres, l'UNESCO a souhaité mettre l'accent sur :**

a) le besoin d'avoir une *base éthique solide*, s'appuyant sur des valeurs partagées et conduisant à l'engagement en faveur de la dignité humaine ;

b) le renforcement de cette dimension éthique par le biais des *instruments normatifs existants/nouveaux*, qui devraient être mis au service de la sécurité humaine et assurer la protection des droits humains (c) le besoin de renforcer la composante *éducation et formation*, en se focalisant sur des thèmes tels l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits humains et l'inclusion de la sécurité humaine dans l'agenda démocratique.

Dans le cadre de la **coopération avec les organisations régionales et sous-régionales africaines**, l'UNESCO envisage d'organiser en 2006 en partenariat avec l'UA, dans le cadre du suivi de la réunion d'experts organisée avec le ISS (*Institute for Security Studies*)<sup>††</sup> ainsi qu'une conférence organisée en novembre 2000<sup>††</sup>, une réunion d'experts sur « Sécurité humaine, prévention des conflits et paix en Afrique. Cette Conférence entre dans le cadre général de la stratégie de l'UNESCO en matière de promotion de la sécurité humaine et de la paix, des activités de l'UA dans ce domaine et des activités des réseaux africains pour la sécurité humaine.

L'UNESCO est par ailleurs pleinement associé à deux partenaires clés : le Réseau de la sécurité humaine (dont le Mali est membre et l'Afrique du Sud, observateur) et la Commission sur la sécurité humaine dont le suivi est maintenant assuré par l'Unité de la sécurité humaine, au Secrétariat des Nations Unies.<sup>§§</sup>

---

<sup>††</sup> Voir la publication issue de cette réunion : *Proceedings of the Expert Meeting on "Peace, Human Security and Conflict Prevention in Africa"* (South-Africa: UNESCO-ISS, 2001),

[www.unesco.org/securepax/UNESCO\\_ISSfinal.pdf](http://www.unesco.org/securepax/UNESCO_ISSfinal.pdf)

<sup>††</sup> Voir la publication issue de cette réunion : *Proceedings of the First International Meeting of Directors of Peace Research and Training Institutions - "What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century"* (UNESCO, 2001), [www.unesco.org/securepax/w\\_hatagenda.pdf](http://www.unesco.org/securepax/w_hatagenda.pdf)

<sup>§§</sup> Voir le rapport de la Commission : *"Human Security Now"*, <http://www.humansecuritychs.org/finalreport/index.html>

## La promotion de la sécurité humaine en Afrique

En termes de promotion de la sécurité humaine, le continent africain attend surtout que nous nous penchions sur un grand nombre de questions : sécurité alimentaire, défense des droits sociaux, économiques et culturels, lutte contre la pauvreté, lutte contre le VIH/sida, appui au processus démocratique, gouvernance, prévention des catastrophes naturelles et des conflits, éducation à la paix et culture de la paix, etc.

Or, ces paramètres fondamentaux ne peuvent être développés qu'avec un véritable engagement de tous les acteurs. De son côté, l'UNESCO est pleinement disposée à offrir son expertise, en mobilisant ses réseaux d'experts, composés d'éminents chercheurs et universitaires, et des ONG spécialisées, afin d'aider l'Afrique à :

- **Analyser et étudier à la source les causes des conflits afin de mieux prévenir les conflits potentiels ;**
- **A s'interroger sur les manques juridiques et normatifs existant dans certains pays ;**
- **Promouvoir la sécurité humaine et la culture de la paix à travers des actions spécifiques, en matière d'éducation à la paix, de droits de l'homme, de bonne gouvernance, etc.**

**Cette coopération essentielle dans les domaines de la paix et de la promotion de la sécurité humaine sera également étendue au champ du post-conflit : à cet égard, l'UNESCO pourrait apporter une contribution substantielle dans le cadre global de la stratégie en faveur des pays en post-conflit/notamment en situation d'après crise.**

Dans le cadre des recherches sur les formes existantes de violence en Afrique, et sur les moyens de les prévenir, un partenariat a été initié avec l'Institut de Paix de Gorée (Sénégal) autour d'un projet intitulé « Projet de recherche/action sur la violence en Afrique, et pour la promotion de la sécurité humaine. L'objectif général visé par ce projet de recherche/action est de tenter de comprendre les causes de la violence en Afrique, d'en analyser les manifestations et d'élaborer des outils de nature à la prévenir (ou à y mettre fin), et ainsi de promouvoir la protection de la sécurité humaine et des personnes.

A long terme, il s'agit de créer un laboratoire en vue de réfléchir et d'agir sur la violence en Afrique. Cet objectif général se divise en trois objectifs spécifiques. Le premier objectif spécifique consiste à tenter de comprendre les raisons du recours à la violence en Afrique comme mode de règlement des différends. Le deuxième objectif spécifique tend à rendre compte de certaines situations concrètes à travers des études de cas. Le troisième objectif spécifique vise à mettre au point un dispositif d'alerte et un outil de prévention et de règlement des conflits pour, à terme, promouvoir la sécurité des personnes.

L'UNESCO soutient un certain nombre de projets sous-régionaux, en recherchant les ressources extrabudgétaires nécessaires à leur mise en œuvre. Afin de renforcer l'implication de la société civile dans le processus de paix et de réconciliation, un projet intitulé « Voix des sociétés civiles en faveur de la sécurité humaine et de la paix dans la région des Grands Lacs » (Burundi, Ouganda, République Démocratique du Congo et Rwanda) a été élaboré afin de renforcer l'implication de la population locale dans le processus de paix et de réconciliation.

Ce projet vise à identifier les préoccupations de la population locale en matière de sécurité humaine, à travers des dialogues interrégionaux entre les acteurs de la société civile. Il permettra par la suite de fournir des données aux gouvernements et aux acteurs du développement pour qu'ils puissent intégrer pleinement les besoins exprimés par la population, et par conséquent promouvoir la réconciliation et la paix.

Concernant le renforcement des capacités des femmes, l'UNESCO a lancé un programme d'action afin de promouvoir les droits des femmes vivant dans la région des Grands Lacs. En effet, la Conférence générale, à sa 32<sup>ème</sup> session, a demandé à l'UNESCO de renforcer ses actions en faveur des femmes et des enfants vivant dans des zones de conflits, particulièrement en Afrique. Ce programme d'action comprend des consultations, des recherches dirigées vers les politiques, l'analyse des besoins, etc.

Le Programme entend également promouvoir le renforcement des capacités des femmes, afin de leur assurer une participation plus active dans les processus de démocratisation et de gouvernance, conformément à la Déclaration de Dar-Es-Salaam sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la région des Grands Lacs (Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, 20 novembre 2004).

L'UNESCO a développé depuis quelques années un certain nombre d'initiatives et de projets visant à lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre de La contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de l'objectif n° 1 des Objectifs du Millénaire (ODM) : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim », plusieurs projets en Afrique, lancés en 2002, seront poursuivis. L'un de ces projets intitulé « Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger » a été lancé sur la base d'une publication intitulée « *La pauvreté : une fatalité ? – Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés – Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger* » (Editions UNESCO-Karthala 2002).\*\*\*

Dans le cadre du renforcement des capacités, l'UNESCO a également lancé un programme international de bourses sur l'éradication de la pauvreté : cette initiative vise à encourager des professionnels en milieu de carrière, ainsi que leurs institutions, à contribuer aux stratégies d'éradication de la pauvreté et à des plans d'action nationaux participatifs et propres aux pays concernés. Le Bureau UNESCO de Bamako coordonne le programme pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ; celui de Dar-es-Salaam coordonne le programme pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud.

### **L'extrême pauvreté, forme d'insécurité humaine**

En 2003 le bureau de l'UNESCO à Bamako a conduit une recherche sur « *La sécurité humaine entre discours internationaux et réalités locales – le cas du Mali* », qui résume des résultats des consultations avec les populations locales au niveau urbain, péri-urbain et rural au Mali. Cette étude a pu identifier 3 thèses relatives aux liens entre pauvreté et sécurité humaine :

---

\*\*\* Résumé sur : [http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code\\_Livre=4006#](http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4006#)

1) « *L'insécurité humaine vécue par la population dans des pays « pacifiés » (comme le Mali par exemple) est proche du concept de la pauvreté « multidimensionnelle* ». Ayant structuré le concept de Sécurité humaine en sept dimensions selon la conception du RDH du PNUD de 1994, les résultats des entretiens avec les populations urbaines, périurbaines et rurales du Mali nous ont montré que les préoccupations « sécuritaires » de ces populations sont proches ou similaires de ce que le monde de la coopération internationale appelle pauvreté « multidimensionnelle. L'accès physique et économique aux services de soins, aux aliments, à l'eau potable, à la terre mais aussi l'accès au marché du travail et à l'éducation sont des exemples qui ont été jugés fondamentaux pour les dimensions économiques, alimentaires, sanitaires et environnementales du concept de sécurité humaine.

En ce qui concerne la sécurité politique et communautaire, les résultats s'inscrivent également dans un discours d'« empowerment » ou de « renforcement des capacités », dans le langage du développement, pour lutter contre la « voicelessness » des populations pauvres et pour améliorer l'implication de ces populations dans les débats et dans la démocratie.

La sécurité individuelle, en revanche, si elle n'est pas déclinée à partir des manques concernant les autres dimensions de la sécurité humaine (comme le manque de nourriture, de médicaments, etc.), s'inscrit d'avantage dans un discours de violence physique : les résultats ont montré notamment des formes de violences comme des cas de viols ou de violence domestique par exemple.

2) *La principale dimension de l'insécurité humaine au Mali se traduit par le risque de l'exclusion sociale*. Dans ce contexte, les résultats du Mali nous ont montré que la principale source d'insécurité vient effectivement du fait d'être seul et/ou sans liens sociaux. L'absence de l'Etat ou le dysfonctionnement des services et des prestations de l'Etat font que d'autres formes de solidarité, comme la famille, les amis, le village, deviennent encore plus importantes. En effet, si les liens de solidarités familiales et amicales s'affaiblissent parallèlement au processus d'urbanisation de la société malienne et que l'Etat ne veut pas ou ne peut pas combler cette forme de sécurisation, on pourrait dire qu'on assiste à un processus de « dégradation » de la sécurité humaine au Mali.

3) *La population la plus vulnérable par rapport à l'exclusion sociale/l'Insécurité Humaine sont les femmes et les jeunes filles*. Même si cette constatation de la vulnérabilité des femmes est largement partagée par la « communauté du développement », cette recherche a permis de comprendre l'exclusion sociale des femmes et des jeunes filles à partir de l'angle sécurité/insécurité. En effet, il est apparu dans les résultats des sept dimensions de la sécurité humaine que la vulnérabilité par rapport à l'état d'insécurité dans l'une de ces dimensions augmente d'une manière radicale quand la personne n'est pas intégrée dans un réseau social. Dans ce contexte, ce sont notamment les femmes seules, c'est-à-dire veuves, divorcées ou célibataires, qui se trouvent dans cette situation d'exclusion.

En concordance avec l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies concernant le « *human rights mainstreaming* », ce projet vise la réflexion sur la relation entre pauvreté et droits de l'homme au niveau théorique et la mise en œuvre en pratique à travers des projets pilotes.

Nous sommes tous conscients des efforts qu'il reste à accomplir afin de pouvoir répondre pleinement aux défis posés à la sécurité humaine en Afrique. Ces défis sont non seulement nombreux mais nouveaux. Ce sont assurément des défis aux Etats, aux communautés et collectivités, à la communauté internationale dans son ensemble dans le contexte de la mondialisation. Ils représentent, surtout, un défi à la paix et au développement durable ainsi qu'à la solidarité morale et intellectuelle, à laquelle l'UNESCO œuvre dans son programme conformément à son mandat et à son acte constitutif.

Je vous remercie de votre attention.

**2. Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous-régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest**, par le Pr. Thérèse N'DRI-YOMAN, Université d'Abidjan Cocody.

## INTRODUCTION

Partant de la définition de la santé qui est un « Etat de complet bien-être physique, mental et social et non une absence de maladie ou d'infirmité » selon l'OMS, nous voyons tout de suite qu'un tel concept de la santé est plus globalisant que bien d'autres définitions, car il prend en compte toutes les dimensions de l'être humain : corps, esprit (intellect) et environnement. De plus, la déclaration universelle des droits de l'homme énonce clairement que le droit à la santé est l'un des droits fondamentaux inaliénables de tout être humain.

Tout comme la santé, la sécurité des personnes et des biens est également un des droits fondamentaux. « La sécurité humaine qui se préoccupe donc de la protection de la vie des personnes et de la dignité humaine » ne peut qu'englober ce volet sanitaire.

Cependant, force est de constater que la situation sanitaire mondiale, nous montre une iniquité criarde en matière de santé, notamment entre les régions du Nord et ceux du Sud et particulièrement l'Afrique Subsaharienne dont fait partie intégrante l'Afrique de l'Ouest. A titre d'exemple, l'espérance de vie qui est un des indicateurs de santé les plus fiables est en moyenne de 80 ans dans les pays industrialisés et de 36 ans dans les pays en développement. Cette inégalité s'étend pratiquement à tous les indicateurs de santé et dépasse même le cadre de la santé puisqu'elle touche d'autres domaines tels que l'économie, le développement, l'environnement, etc.

Pour réduire cette inégalité, de nombreuses politiques sanitaires ont été proposées :

- la Déclaration d'Alma Ata,
- l'Initiative de Bamako,
- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMS 2000), avec «la Santé pour Tous en l'an 2015 ».

Si quelques progrès notables ont été réalisés dans certains pays et pour certaines pathologies comme la poliomyélite, la situation sanitaire de la région africaine reste toutefois préoccupante car « le continent est encore empêtré dans la pauvreté, et fait face à une double charge de morbidité en augmentation croissante, aux troubles sociaux et à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme (déforestation, conflits armés) ».

Tous ces facteurs contrecarrent les possibilités d'explorer de meilleures opportunités pour améliorer l'état sanitaire des populations afin de leur donner un avenir meilleur.

De nombreux défis sont donc à relever. L'Afrique peut espérer relever un certain nombre d'entre eux, car elle bénéficie aujourd'hui d'un « état de grâce sanitaire » avec l'engagement des dirigeants africains qui font une place particulière à la santé dans les regroupements régionaux et sous-régionaux, citons : le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le

Développement en Afrique), l'OSOA (l'Organisation de la Santé pour l'Afrique de l'Ouest), l'appui des partenaires internationaux en faveur de l'amélioration de la santé des populations africaines (Fonds Mondial SIDA/Tuberculose/Paludisme).

Parler de la dimension sanitaire de la sécurité revient à aborder la question de la santé avec une vision plus large et plus globalisante. Il faut donc chercher à avoir une vision plus globalisante des systèmes de politique de santé et développer des stratégies allant dans ce sens, en s'appuyant sur les expériences et sur les politiques sanitaires qui ont connu du succès et sur les expériences du passé.

La problématique qui se dégage en Afrique aujourd'hui est de savoir comment puiser dans les ressources disponibles pour rompre avec tous ces cercles vicieux qui freinent le développement économique de l'Afrique et par voie de conséquence, l'inefficacité des politiques et systèmes de santé afin de garantir aux populations une meilleure santé parallèlement à un développement durable. Mais cela n'est possible que si tous les acteurs unissent leur force à l'échelon mondial pour façonner un avenir plus sain.

La riposte face aux pandémies qui frappent l'Afrique de l'Ouest en est une très belle illustration. En effet, l'épidémie du SIDA constitue une crise tout à fait exceptionnelle qu'il faudra à la fois traiter comme une urgence et comme un problème de longue haleine pour le développement d'une réponse efficace.

## **I. HISTORIQUE DES PRINCIPALES POLITIQUES SANITAIRES MONDIALES**

Depuis plus de deux décennies, plusieurs politiques et stratégies ont été adoptées dans le secteur santé, en vue d'améliorer la santé des populations dans les pays en développement (PVD) en général et en Afrique en particulier.

De grands principes, avec des objectifs clairement définis ont été élaborés afin de réduire l'inégalité sanitaire dont sont victimes les pays en voie de développement :

- La Déclaration d'Alma Ata en 1978, mettait le monde au défi « d'adhérer aux principes des systèmes de santé primaire pour remédier aux inégalités sanitaires criantes entre les pays et à l'intérieur des pays. Ce système était donc basé sur les soins de santé primaire.
- L'approche District : c'est l'approche préventive décentralisée au niveau des districts par l'adoption du développement du secteur sanitaire basé sur les scénarios en trois phases en 1985.
- L'initiative de Bamako en 1987 souligne la nécessité de la participation communautaire au développement sanitaire.
- Les Objectifs du Millénaire pour la Santé (OMS), découlant lui-même des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 par les Nations Unies. Cette déclaration énonce les principes et valeurs qui devraient sous-tendre les relations internationales au XXI<sup>ème</sup> siècle et dégage sept domaines dans lesquels les dirigeants nationaux devraient prendre des engagements particuliers :

- 1 - Paix, sécurité et désarmement,
- 2 – Développement et élimination de la pauvreté,
- 3 – Protection de notre environnement commun,
- 4 – Droits de l’homme, démocratie et bonne gouvernance,
- 5 – Protection des groupes vulnérables,
- 6 – Mesures visant à répondre aux besoins particuliers de l’Afrique,
- 7 – Renforcement de l’Organisation des Nations Unies.

L’OMS avait pour objectif d’entreprendre une action concertée en vue d’améliorer la santé dans le monde et place la santé au cœur du développement en scellant un nouveau pacte mondial entre pays développés et pays en voie de développement où chaque entité a des obligations très clairement définies et qu’elle s’engage à respecter.

- Les objectifs de la section 2 : développement et élimination de la pauvreté sont maintenant désignés sous le nom d’Objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernants du monde entier s’engagent à faire davantage pour réduire la pauvreté, la faim, et pour lutter contre la mauvaise santé, les inégalités entre les sexes, le manque d’instruction et le défaut d’accès à une eau potable et contre la dégradation de l’environnement. Nous retrouvons ici encore une notion de globalisation dans laquelle la santé n’est qu’un des aspects essentiels.

Au niveau de la santé spécifiquement, il s’agit de la « Stratégie Santé Pour Tous [STP] au 21<sup>e</sup> siècle » ou « Santé Pour Tous en l’an 2000 » adoptée par la 49<sup>e</sup> session du Comité Régional de l’OMS pour l’Afrique. La SPT AU 21<sup>e</sup> siècle vise à améliorer considérablement la santé des populations africaines par la promotion des modes de vie plus sains, la prévention des maladies, l’augmentation de l’espérance de vie et la réduction de la mortalité. Elle vise également à réduire la morbidité croissante due au paludisme, à la tuberculose et au VIH. La santé de la population est un facteur essentiel du développement économique et social.

## II. ANALYSE DE LA SITUATION

Le tableau sanitaire mondial est extrêmement contrasté : en matière d’inégalités sanitaires, le fossé va en se creusant entre les populations ; ainsi l’étude des dernières tendances de la situation sanitaire dans le monde montre que les disparités s’accroissent partout.

### *1. Quelques indicateurs de santé :*

De plus, en Afrique subsaharienne, on observe une stagnation ou un recul inquiétant dans les performances des indicateurs de santé. Analysons quelques indicateurs de santé :

- L’espérance de vie

Au cours des 50 dernières années, l’espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté de près de 20 ans dans l’ensemble du monde passant de 46,5 ans en 1950-1955 à 65,2 ans en 2002 soit :

+9 ans dans les pays développés (Amérique du Nord, Australie, Europe, Japon) ;



+17 ans dans les pays en voie de développement à forte mortalité notamment les pays africains et les pays pauvres des autres continents ;  
+26 ans dans les pays en voie de développement à faible mortalité.

Mais actuellement, l'espérance de vie a reculé à 46 ans chez les hommes en Afrique subsaharienne, en grande partie du fait de la pandémie du VIH/SIDA chez les adultes et chez les enfants de moins de 5 ans du fait du VIH/SIDA et des autres maladies infectieuses.

- Le Taux de mortalité dans le monde

Le risque de décès reste la mesure la plus simple de l'état sanitaire d'une population et celle qui permet de faire des comparaisons en 2002. On a observé :

- Quelque 57 millions de décès dont 10,5 millions soit 20 % d'enfants de moins de 5 ans parmi lesquels 98 % vivent dans les pays en voie de développement et 50 % en Afrique.
- Chez les plus de 70 ans, on observe 60 % des décès dans les Pays développés et 30 % dans les pays en voie de développement
- Chez les 15 à 59 ans, on note 20% de décès dans les Pays développés et plus de 30 % dans les pays en voie de développement ; c'est un véritable problème de santé publique.

Ainsi, dans certaines régions de l'Afrique subsaharienne, le taux de mortalité chez les adultes dépassent ceux d'il y a 30 ans. Le risque de mortalité prématurée est élevé ; le risque de décès prématuré chez les adultes correspond à la probabilité de décès entre 15 et 60 ans. Les Traumatismes intentionnels ou accidentels ou « épidémies occultes » chez les jeunes (les conflits armés, accidents de la circulation, actes de violences ou lésions auto infligés, volontaires), viennent juste derrière le VIH-SIDA en Afrique subsaharienne.

- La charge de morbidité

C'est l'état d'incapacité ou de handicap dû aux maladies non transmissibles et n'ayant pas d'issue fatale (exemple : dépression, perte de l'acuité visuelle, de la motricité).

Pour obtenir l'Indice synthétique de charge de morbidité, on calcule le nombre d'Années de Vie Corrigée de l'Incapacité (AVCI) = une « année de vie » en bonne santé perdue ; l'AVCI mesure la différence entre l'état sanitaire de la population considérée et celui d'une population de référence mondiale, dont l'espérance de vie est élevée et dont toutes les années sont vécues en parfaite santé.

La fragilité de la santé des adultes est accentuée par l'instabilité sociale, économique et politique.

- La mortalité infanto-juvénile

Elle reste élevée en Afrique et a augmenté par rapport au risque d'il y a 10 ans. Environ 35 % des enfants africains sont exposés à un risque de décès. Les principales causes de décès sont

des maladies évitables : affections périnatales, infections des voies respiratoires inférieures, maladies diarrhéiques, et paludisme, chacune aggravée par un état de malnutrition.

L'Afrique est donc frappée par un double handicap :

- La persistance des maladies transmissibles et de la malnutrition, pratiquement éradiquées sous d'autres cieux.
- L'extension des maladies non transmissibles comme les maladies métaboliques, les maladies cardio-vasculaires et les infections émergentes.

## *2. Les principaux déterminants de santé*

- La pauvreté

La majorité des pays de la région Afrique restent pauvres, malgré la richesse de l'Afrique en ressources naturelles. En se basant sur le seuil de pauvreté qui correspond à consommation minimale par jour à un dollar américain, plus de 45 % de la population est en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté est plus accentuée dans les zones rurales où vivent la majorité des populations africaines. Elle est multidimensionnelle (maladies, analphabétisme, chômage, habitations précaires, indécents, mauvaise gouvernance, etc.).

De plus, elle est grandissante (passée de 16 % en 1985 à 31 % en 1998) et aura tendance à s'accroître de façon dramatique dans les prochaines années, contrairement aux autres parties du monde.

Par ailleurs, il existe une interrelation entre la santé et des indicateurs de développement, comme l'environnement, le transport, l'eau, l'énergie, l'urbanisation et l'emploi.

La lourde charge de morbidité est responsable d'une faible productivité, creusant ainsi un écart important entre la croissance économique potentielle et la croissance économique réelle. Les maladies les plus incriminées dans cette sous-productivité sont en nombre limité. Ce sont : le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Viennent ensuite les autres déterminants :

- La dégradation de l'environnement
  - La mauvaise qualité de l'eau,
  - Le défaut d'assainissement,
  - L'urbanisation rapide et mal contrôlée avec une promiscuité, favorisant la recrudescence des maladies infectieuses
  - Le faible taux de scolarisation primaire,
  - L'analphabétisme chez les adultes et particulièrement les femmes a un impact sur la mortalité infantile, la mortalité maternelle.

Les interrelations entre mauvaise santé et pauvreté sont bien perçues par les communautés africaines. Une enquête intitulée « Les voies des pauvres » conduite dans plusieurs pays en

2006 (Ghana, Mauritanie, Malawi, Zimbabwe) montre que les individus, familles ou communautés attribuent leur capacité à gagner un revenu décent à leur état de santé. Aussi, la santé constitue-t-elle une porte d'entrée optimale pour adopter une approche de développement, qui soit cohérente aux objectifs retenus en matière de réduction de la pauvreté et de développement.

L'Afrique subsaharienne est caractérisée par une très forte prévalence des maladies transmissibles et une mortalité maternelle et infantile élevée.

De plus, les principaux déterminants de la santé comme l'environnement l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, les facteurs de risques comportementaux, l'analphabétisme et une pauvreté extrême compromettent les effets de développement sanitaire.

- L'insuffisance des budgets santé

On note des inégalités considérables dans la fourniture des services de santé. Le budget santé et l'accessibilité représentent 8% en moyenne du budget national du pays au lieu de 15% comme recommandé.

### *3. Les progrès des politiques sanitaires*

Les différents politiques de santé n'ont pas produit les résultats escomptés. La situation reste stagnante voire en recul. On peut donc conclure pour la région Afrique à une faible performance des systèmes de santé et à des difficultés dans la mise en œuvre des politiques de santé.

Ces échecs imposent une réforme profonde des efforts déployés par les ministères de la santé et les autres secteurs publics, privés et la société civile.

Par ailleurs, les interventions des partenaires au niveau international restent sectaires et ne produisent pas de résultats optimaux.

## **III. DÉFIS ET ENJEUX DES PRINCIPALES PANDÉMIES : VIH-SIDA –TUBERCULOSE-PALUDISME**

### *1. Les données épidémiologiques*

L'Afrique subsaharienne n'abrite que 10% de la population mondiale mais elle compte 2/3 des personnes vivant avec le VIH soit 25 millions de personnes et en moyenne 3 millions de nouveaux cas par an ; et les femmes sont plus infectées que les hommes ; elles représentent 57 % des personnes malades (exemple : au Mali, on note 45 femmes pour 10 hommes) ; l'ASS à la prévalence la plus élevée au monde.

La transmission se fait par voie sexuelle essentiellement, mais également du fait aussi des difficultés rencontrées pour faire respecter les précautions universelles en matière d'hygiène hospitalière notamment la sécurité transfusionnelle.

## *2. L'impact sur les indicateurs de santé*

Le VIH-SIDA a gommé les progrès réalisés dans la baisse du taux de mortalité infanto-juvénile, et réduit à néant le gain d'espérance de vie réalisé au cours de trois dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle. L'espérance de vie est de 47 ans. Dans 14 pays en Afrique, la mortalité des moins de 5 ans est plus forte qu'en 1990. Mais dans d'autres pays, le gain a été conservé et est même en baisse de 50 % (Ghana, Gambie) malgré le VIH-SIDA. Cette mortalité est beaucoup plus marquée chez les 20 à 40 ans, soit plus de 20 fois plus élevée que dans les pays industrialisés. 90 % des décès imputables à l'infection VIH-SIDA et au paludisme dans les pays en voie de développement se produisent en Afrique sub-saharienne. Cela représente 6.000 décès par jour ; en absence de traitement, le taux de létalité est de 100 %. Le VIH-SIDA attise également d'autres épidémies d'importance mondiale spécifiquement la TUBERCULOSE qui est devenue une cause majeure de décès, non seulement parmi les porteurs du virus mais aussi parmi les membres de leurs familles et de leurs proches séro-négatifs. La prévalence de la tuberculose est de 492 cas pour 100.000 soit 27 % de la charge de morbidité dans le monde. Le VIH-SIDA et la TUBERCULOSE sont considérés comme un couple de « tueurs silencieux ».

## *3. Impacts socio-économiques*

Le VIH-SIDA et la TUBERCULOSE ont de graves conséquences socio-économiques dans les pays en voie de développement. L'épidémie a un impact marqué sur les ménages et les communautés, soit une perte annuelle de 1 % à 2 % en moyenne pour la croissance économique nationale.

Le SIDA fait des ravages dans les sociétés : 14 millions d'orphelins en Afrique ; transmissions importante au corps enseignant, aux personnels soignants et aux fonctionnaires, ce qui désorganise le corps social. Cette maladie a un impact sur un ensemble d'événements et de processus et suscite beaucoup d'interrogations.

La présence de millions d'orphelins peut-il avoir un impact sur :

- l'extension des conflits armés ?
- l'augmentation des pathologies sociales en rapport avec les migrations vers les villes et le chômage du fait de la disparition des parents ?
- l'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ?
- la baisse des revenus des ménages.

Le VIH-SIDA en Afrique constitue une véritable menace pour la santé et le bien-être des populations.

## *4. Situation d'échec*

Devant l'ampleur de la pandémie, beaucoup de programmes ont été élaborés pour faire face à cette pandémie. Mais du fait de l'approche fragmentée des programmes de lutte contre les pandémies et particulièrement dans la lutte contre le VIH-SIDA, les chiffres restent alarmants :

- Nombre de nouvelles infections à VIH : 3,2 millions.
- Nombre de décès lié au VIH : 2,3 millions.
- Accès aux antirétroviraux : 8 % sur les 4,4 millions de PVVIH,

L'Afrique représente 66 % du fardeau du SIDA et 60 % du fardeau du paludisme dans le monde. Inégalité d'accès aux traitements anti-rétroviraux, car les acquisitions de la médecine moderne en particulier les thérapies anti-rétrovirales ne bénéficient pas à ceux qui en ont le plus besoin. L'épuisement psychologique chez les professionnels de santé devant la prise en charge si difficile et insuffisante.

On voit que le VIH-SIDA pose d'urgents problèmes touchant aux droits de l'homme et plus particulièrement le droit de recevoir des soins, mettant ainsi en péril la sécurité humaine en Afrique sub-saharienne, la croissance de l'épidémie est majorée par la situation d'extrême pauvreté et l'inégalité entre hommes et femmes, rendant les femmes plus vulnérables avec plus de risques de propagation aux enfants.

#### *5. Principaux défis*

- v Faire admettre le message que le SIDA est une urgence mondiale qui exige une riposte exceptionnelle.
- v Réorienter les différentes politiques sanitaires en matière de lutte contre les pandémies.
- v Promouvoir l'implication réelle des politiques nationales dans la prise en charge des grands programmes de santé ; tout semble être dévolu aux partenaires extérieurs.
- v Étendre l'accès au traitement et à tous les moyens de lutte.
- v Elaborer des stratégies spécifiques pour les personnes les plus vulnérables.

### **IV. MODALITES DE RIPOSTES FACE AUX PANDÉMIES**

La pandémie du VIH-SIDA est une crise exceptionnelle ; elle doit être considérée comme une urgence sanitaire mondiale et nécessite une riposte exceptionnelle. L'Afrique de l'Ouest s'inscrit parfaitement dans cette dynamique mondiale. Mais pour obtenir des réponses efficaces, il faut procéder à un réel changement des systèmes.

#### *1. Etat des réponses intégrées*

##### La Nouvelle vision

L'Intégration de la prévention et des soins est le meilleur gage de succès. Cependant, pour obtenir de meilleurs résultats, il faut assumer cette prévention et l'accessibilité au traitement de façon équitable et surtout que le maximum d'efforts soit fait vers les populations les plus exposées.

En Afrique, malheureusement, beaucoup de malades sont encore privés de soins adéquats et de traitements anti-rétroviraux. Il faut également noter la faiblesse des dispositions législatives en vue de garantir les droits des personnes vivant avec le VIH et notamment le droit à un traitement efficace.

Il faut donc encourager une approche du SIDA fondée sur les droits de l'homme et en s'appuyant sur les organisations de la société civile et notamment les associations de personnes vivants avec le VIH.

Promouvoir les approches intersectorielles de la santé : les objectifs du Fond Mondial pour le SIDA, la tuberculose et le paludisme dont la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont éligibles répondent bien à cette préoccupation.

## *2. La riposte nationale*

Il existe dans l'ensemble des pays des programmes nationaux de lutte contre ses pandémies :

- v Programme National de Lutte contre la tuberculose,
- v Programme National de Lutte contre le SIDA,
- v Programme National de Lutte contre le paludisme,
- v Renforcement des capacités.

La pénurie du personnel est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs sanitaires nationaux et des OMD, un renforcement rapide et urgent du personnel s'impose si on veut profiter des fonds et des substances pharmaceutiques actuellement disponibles. Le déséquilibre entre la demande et l'offre est accentué par le phénomène de la fuite de cerveaux et des compétences.

Tous les pays font maintenant partie d'un marché mondial des professionnels de santé (sous-régionale). 25 % de la charge morbide mondiale, 2 % des dépenses de santé. La crise mondiale du personnel de santé surtout pour l'Afrique sub-saharienne est une question négligée par les organisations internationales et les gouvernements nationaux.

Or, la prise en charge des patients se traduit par un accroissement de la charge de travail pour le personnel.

L'accent est donc mis sur la Formation des formateurs, la Formation et le développement des compétences des professionnels de la santé et des agents communautaires. Il faut rechercher un effet « multiplicateur » de ces politiques, qui bénéficiera à la lutte contre le VIH-SIDA mais aussi à d'autres actions dans les domaines de la santé publique et de l'éducation.

Pour le VIH :

- v Amélioration des conseils et tests de dépistage SIDA-VIH,
- v Amélioration de la santé de la femme (Service de planification familiale, de Prévention de la Transmission Mère -Enfant),

- v Amélioration des services intégrés de prévention et de soins dans l'amélioration du dépistage et du traitement de la tuberculose.

### 3. Riposte sous-régionale et internationale

Les principaux partenaires travaillant à la mise en oeuvre des programmes sous régionaux et internationaux :

- v L'OOAS pour le renforcement des capacités des ressources humaines,
- v L'ONU-SIDA, l'OMS (région Afrique), l'UNICEF, le BIT,
- v Les ONG – les APP-VIH,
- v Fond Mondial VIH/SIDA, Tuberculose, Paludisme.

#### Les Principaux résultats attendus :

- v l'accès pour tous au ARV, 3 millions de patients sous ARV en 2005 ou « programme 3 by 5 » (objectifs non atteints),
- v Le programme d'extension de la prise en charge ou passage à l'échelle dans les pays
- v Les directives simplifiées des protocoles thérapeutiques sous l'égide de l'OMS afin de faire face à la mobilité des populations de la zone CEDEAO et UEMOA (établissement de schémas thérapeutiques standards) en vue de faire face à la grande mobilité des populations dans la sous région ouest-africaine

Prévention et la lutte contre l'infection : Projet corridor sur l'axe (Côte d'Ivoire, GHANA, Togo, Nigeria)

Pour la Tuberculose : étendre la stratégie DOTS ?

Pour le Paludisme : déclaration d'Abuja qui préconise la lutte intégrée multi sectorielle, prenant en compte l'assainissement de l'environnement. La prévention par l'usage de la moustiquaire imprégnée à des prix subventionnés et la chimioprophylaxie chez la femme enceinte selon les directives de l'OMS ;

### **CONCLUSION**

Les réformes sanitaires de ces dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle n'ont pas permis une amélioration collective de la santé du fait de :

- v l'insuffisance de la mise en place des systèmes de santé ;
- v la pénurie des ressources financières : la mobilisation insuffisante des ressources constitue un frein car la prise en charge des pandémies nécessite un surcroît de ressources ;
- v les problèmes de gestion ;
- v les lacunes de l'information sanitaire ;
- v l'insuffisance des infrastructures sanitaires ;
- v Les progrès réalisés sont faibles et lents car l'incidence de ces maladies reste élevée.

Il faut donc intensifier les interventions d'efficacité avérée : présentant un bon rapport coût/efficacité, efficaces et efficientes.

Opter pour des soins intégrés fondés sur des principes de base :

- v accès universel et une couverture aux besoins,
- v équité en santé dans le cadre d'un développement soucieux de justice sociale,
- v participation communautaire à la définition et à l'application des programmes de santé.

En outre, ces pandémies doivent être considérées comme des « urgences mondiales » au même titre que le SRAS (Syndrome respiratoire aigu sévère) ou la grippe aviaire afin d'y faire réellement face. Si elle est correctement menée, cette action d'urgence peut déboucher sur des progrès durables.

Œuvrer pour l'équité dans la prévention et un meilleur accès aux soins, c'est faire reculer les inégalités tant sociales que médicales qui menacent la paix et la stabilité fragile dont jouit la communauté mondiale.

N'oublions pas pour l'Afrique de l'Ouest, trois épidémies négligées :

- v Les maladies cardio-vasculaires,
- v La lutte contre le tabac,
- v Les accidents de la circulation,

La région africaine reste donc confrontée à de nombreux défis. Il est important de dégager les priorités et d'analyser les opportunités qui sont offertes et élaborer des stratégies susceptibles d'apporter des réformes profondes dans les politiques sanitaires des pays en privilégiant l'approche intégrée, vu l'ampleur des pandémies auxquelles elle doit faire face tout en inculquant aux populations des comportements plus favorables à la santé et à la prévention de la maladie.



**3. La CEDEAO face aux menaces de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest**, par le Dr. Daniel EKLU, Directeur du Département Agriculture, Développement Rural et Environnement de la CEDEAO.

L'apparition de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Niger), ainsi que ses perspectives d'expansion est une menace réelle pour les Etats membres de la CEDEAO.

Cette nouvelle situation dans la sous-région constitue un obstacle au développement de l'élevage, en général, et des filières avicoles, en particulier, ainsi qu'à la croissance économique de plusieurs Etats membres, notamment les pays sahéliens, qui tirent de l'élevage, une partie significative de leurs revenus.

En effet, la psychose qu'elle suscite réduit la consommation de volailles, ce qui engendre, à la fois, des problèmes nutritionnels et des pertes de recettes pour les producteurs et constitue un frein au succès des stratégies de lutte contre la pauvreté.

L'exposé a fait ressortir les menaces de l'épizootie en termes de sécurité humaine. Elles s'expriment aux plans sanitaire, économique, social, nutritionnel et environnemental.

Les mesures de prévention et de lutte contre la grippe aviaire ainsi que les actions entreprises par la CEDEAO depuis l'apparition de l'épizootie en Afrique de l'Ouest ont été communiquées aux participants. La CEDEAO a informé de l'organisation d'une réunion ministérielle régionale sur la grippe aviaire, du 9 au 12 Mai 2006 à Abuja. Cette réunion revêt deux aspects :

- un aspect technique, qui se traduira par l'adoption d'un plan d'action régional complétant les stratégies nationales, ainsi que la définition des rôles des parties prenantes dans le cadre d'une plateforme technique, sous la coordination de la CEDAO, à travers la politique agricole régionale, l'ECOWAP notamment dans sa composante « Prévention et gestion des crises alimentaires » ;
- un aspect politique devant se traduire par l'engagement des Ministres directement concernés par la question, ainsi que l'appropriation collective du processus de prévention et de lutte.

**4. Compte rendu de la réunion sous-régionale de Dakar sur la peste aviaire**, par le Dr. Serigne Mamadou Bousso LEYE, Coordonnateur National du PACE / Ministère de l'Élevage du Sénégal, Représentant de la Présidente, Dr Oumy Khaïry Gueye Seck, du Comité de Pilotage Ministériel du Mécanisme de Coordination de la Prévention et de la Riposte de la Grippe Aviaire en Afrique de l'Ouest.

Je félicite le CSAO/OCDE d'avoir organisé cette rencontre opportune de partage et d'échanges sur un thème d'actualité: « La sécurité humaine ». Mais, je remercie particulièrement le CSAO/OCDE au nom de Madame le Ministre de l'Élevage du Sénégal, Docteur Oumy Khaïry GUEYE SECK d'avoir associé à vos travaux le Comité de Pilotage Ministériel du Mécanisme de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la Grippe Aviaire en Afrique de l'Ouest qu'elle préside pour présenter les résultats de la réunion de Dakar.

Je commence par rappeler le contexte de la réunion ministérielle de Dakar.

Comme vous le savez, la propagation continue de la grippe aviaire de l'Asie du Sud-Est à l'Afrique en passant par l'Europe a poussé la plupart des pays africains à adopter de façon disparate diverses mesures dont les plans de prévention pour empêcher l'extension de la maladie et/ou y faire face en cas de contamination.

Malgré cette mobilisation interne de nos pays depuis le premier cas d'apparition de la grippe aviaire au Nigeria, des résultats probants n'ont pas été obtenus.

Mais cela est tout à fait normal pour un continent démuni et faisant face à d'autres fléaux considérés comme prioritaires (sida, paludisme, famine, etc.) et/ou on peut bien craindre le pire et si on n'agit pas très vite, cette situation pourrait évoluer encore vers un nouveau drame

Néanmoins, nous avons tous conscience qu'avec une maladie transfrontalière telle que la grippe aviaire qui, de surcroît peut être disséminée par les oiseaux migrateurs, tous ces efforts nationaux cloisonnés seraient vains sans une coordination efficace et efficiente des actions des pays de la sous-région.

Cela veut dire que la seule alternative réaliste demeure la synergie dans les efforts de lutte.

C'est ce qu'a compris très tôt Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal qui a invité les Ministres de l'Élevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des pays de la CEDEAO et de la République Islamique de la Mauritanie à une réunion de concertation.

Les Ministres réunis les 22 et 23 Février 2006, ont adopté une Déclaration appelée la **Déclaration de Dakar** et ont convenu de mettre en place un mécanisme sous-régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire appelé Mécanisme Sous-régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la Grippe Aviaire, dirigé par un Comité de Pilotage Ministériel que préside le Sénégal.

Ce mécanisme qui offre aujourd'hui un cadre de concrétisation de cette volonté politique va en outre permettre de faciliter la réalisation des engagements de nos Etats et de la communauté internationale dans un cadre cohérent et consensuel

Il est aussi un cadre opérationnel qui permettra d'améliorer, de renforcer et d'optimiser les dispositifs existants en s'appuyant sur toutes les expertises nationales, sous-régionales et internationales.

Enfin, les Ministres ont décidé de créer un levier d'intervention urgente du mécanisme : le Fonds Sous-régional d'Urgence, domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD) doté de mécanismes souples de mobilisation des ressources financières. Ils ont ensuite lancé un appel à la solidarité de la communauté internationale pour une contribution urgente à ce Fonds ainsi qu'un soutien résolu à la relance de la filière avicole.

En effet, la relance de la filière avicole africaine est importante au vu des conséquences socio-économiques de la grippe aviaire à savoir :

- l'effondrement des filières avicoles
- l'insuffisance de revenus des acteurs
- la paupérisation des acteurs
- la perte d'emplois
- la baisse du niveau nutritionnel (baisse de la consommation de viandes)
- tension sur les autres viandes (pouvant entraîner une inflation et voire une désarticulation de l'économie)
- libre circulation des personnes et des biens (volailles) entravée
- conséquences sanitaires (risques pour les exploitants, pour les consommateurs ...

Et la liste est loin d'être exhaustive.

Par ailleurs, je vous livre quelques points du mécanisme sous-régional qui sera soumis pour validation définitive au Conseil des Ministres de la CEDEAO et de la RIM en Avril 2006.

En effet, sur proposition de Madame la Présidente du Comité Ministériel de Pilotage, Dr Oumy Khaïry Gueye, Ministre de l'Elevage du Sénégal, les experts se sont réunis à Bamako tout récemment et se sont prononcés sur le mécanisme, les règles d'opérations du Fonds d'Urgence, le fonctionnement interne du Fonds/BAD, et un projet de feuille de route pour le Comité.

### **Conclusion**

Je crois qu'aujourd'hui, les Etats, la Société Civile, les Organisations Internationales et sous-régionales, la communauté internationale, les populations, doivent unir leurs efforts pour vaincre cette terrible maladie et partant, de limiter son impact négatif sur la santé de nos pays et sur nos économies pour mieux participer à la sécurité humaine.

Que le SCAO/OCDE soit un des porte-parole du Mécanisme pour porter ce message auprès des bailleurs pour l'intérêt des peuples de l'Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## 5. Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest, par M. Thierno Seydou GUEYE, Coordonnateur en Protection au Bureau Régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar.

### Introduction

Depuis quelques années, l'Afrique subsaharienne est frappée par une série de crises d'origine humaine ou naturelle qui compromettent gravement son développement. Ces crises qui perdurent et se multiplient posent véritablement le problème de la sécurité humaine dans cette partie du monde. L'Afrique de l'Ouest, durement affectée déjà par des conflits armés ou une situation de marasme économique post-confliktuelle, connaît aussi les revers des catastrophes naturelles causées par la sécheresse, les inondations ou le péril acridien. Les pays les plus affectés dans la sous-région sont ceux du Sahel, en l'occurrence le Niger, le Mali le Burkina Faso, le Tchad et le Sénégal dans une moindre mesure. Les réponses apportées à cette crise sont à la fois d'ordre conjoncturel ou structurel. Conjoncturelle, si la réponse est d'urgence ; structurelle, si celle-ci est du domaine du développement. Sur ce second volet, le Bureau Régional d'OCHA (UNOCHA) pour l'Afrique de l'Ouest a été co-organisateur de deux importantes consultations sur le Sahel avec le PNUD à Dakar en novembre 2005 et avec le CILSS et le PNUD à Ouagadougou en mars 2006. Rencontres qui ont abouti à d'importantes conclusions et recommandations sur lesquelles nous reviendrons plus en détails.

### 1. Analyse de la situation

Les crises alimentaires et nutritionnelles qui ont affecté un certain nombre de pays du Sahel en 2004 et 2005 ont encore une fois mis en lumière le niveau de vulnérabilité des populations de la région, et cela n'est pas sans accroître les risques d'apparition de maladies et d'augmentation des maladies contagieuses, sans oublier les conséquences sur le développement psychologique des populations de la région, et notamment des femmes et des enfants. Cette vulnérabilité est elle-même le résultat d'une combinaison de facteurs à la fois conjoncturels et structurels.

Des initiatives pour régler cette situation sur le long terme sont en cours. Mais les perspectives d'une situation alimentaire fragile dans certaines régions du Sahel à la période de soudure en 2006 rendent nécessaire une réponse aux besoins de court et moyen terme, et cela de façon efficace et bien coordonnée. En dépit de bonnes récoltes en 2005/2006, la situation dans certaines régions du Sahel reste fort préoccupante. Des missions conjointes d'évaluation ont révélé, début décembre, que dès mars ou juin 2006 au plus tard, les ménages risquent de connaître à nouveau un problème majeur d'accès aux vivres<sup>+++</sup>.

---

<sup>+++</sup> Du 21 octobre au 4 novembre, le Gouvernement du Niger, la FAO et le PAM (Bureau régional et Bureaux pays), CILSS/AGRHYMET, FEWSnet, un observateur du Bureau des affaires Humanitaires du Département d'Etat des Etats-Unis ont publié une évaluation préliminaire des stocks de vivres et de la sécurité alimentaire. Ceci a été suivi par une visite de haut niveau dans les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua et Dosso, axée plus spécifiquement sur la localisation et le nombre des communautés vulnérables (villages à risque). Le rapport est disponible sur [www.fao.org](http://www.fao.org). Voir aussi FAO/FEWS Global Watch 'Niger Assessment - Putting the 2005/06 Season in Proper Context' du 7 décembre disponible sur <http://www.fao.org/giews/english/shortnews/niger051207.htm#r1>

Les résultats favorables de la récolte de 2005/2006 ne devraient pas voiler les conséquences très lourdes que les populations traînent depuis la crise de l'année dernière. Avec une production alimentaire très limitée, une mortalité élevée parmi le bétail, des prix records à la hausse du mil et d'autres céréales, 2004 a eu des conséquences à long terme sur les biens et l'épargne des ménages, sur les niveaux d'endettement, sur la santé et l'état nutritionnel des populations.

Les prix records des céréales en 2005 ont eu pour conséquence un effet négatif sur les revenus des ménages, déjà appauvris, et constituera un fardeau très lourd en terme de remboursement de dette en 2005/2006. Par exemple, au Niger, un sac de mil emprunté à la fin du printemps 2005 équivalait en remboursement à au moins 2,5 à 3 sacs de mil en octobre de cette année. Si l'on considère l'endettement, important et répandu parmi la population, accumulé en 2004 (voir graphique) la réduction des stocks de vivres disponibles pour les ménages au début de la campagne 2005/2006 sera considérable.

Un aspect important de la crise de 2005 a été l'état critique de la situation nutritionnelle des jeunes enfants, à tel point que l'on a parlé d'une « crise nutritionnelle infantile sans précédent ». De septembre à novembre 2005, l'Unicef a mené une série d'évaluation nutritionnelle rapide au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie, ainsi que des révisions approfondies des enquêtes nationales du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Les évaluations et les révisions montrent que dans ces pays, il existe une crise nutritionnelle sévère chez les enfants qui ignore les frontières; la malnutrition est à l'origine de 52% de la mortalité infantile. En d'autres termes, la moitié des enfants qui décèdent dans ces pays meurt de malnutrition infantile (soit 280 000 décès d'enfants chaque année dus à la malnutrition infantile).

Selon l'Unicef, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad enregistrent des taux de malnutrition aiguë pour les enfants de 6 à 59 mois, des taux supérieurs au seuil d'urgence de 15% défini par l'OMS. Le Mali et la Mauritanie ont un taux de malnutrition aiguë supérieur à 10%, sachant qu'un taux de 10% est considéré par l'OMS comme le seuil caractérisant une situation sérieuse. La prévalence globale de malnutrition aiguë pour ces 5 pays est de 15,2%.

## **2. Les défis à relever**

Ils sont énormes et tiennent autant à la prévention, à la gestion, qu'à l'appui des Etats à répondre efficacement aux attentes des populations victimes des catastrophes naturelles. Pour ce faire, la mise en œuvre de mesures aussi bien d'urgence que structurelles semble indispensable. Parmi les outils utilisés par OCHA pour relever les défis posés par ces catastrophes naturelles figurent en priorité l'assistance des gouvernements dans l'évaluation rapide des besoins humanitaires, l'élaboration des plans d'urgence ou de contingence et l'appel consolidé aux bailleurs pour le financement de projets à caractère humanitaire présentés par les agences du Système des Nations Unies (SNU).

Prévenir les crises naturelles revient à aider les Etats à se doter de moyens efficaces de prévention et de gestion des catastrophes. La plupart du temps, nos partenaires étatiques ont besoin d'appui des partenaires stratégiques ou au développement pour renforcer leur capacité technique et financière à répondre efficacement aux crises naturelles qui affectent durement leurs populations. C'est la raison pour laquelle OCHA s'emploie autant qu'il se peut à coordonner les actions d'assistance humanitaire dans le cadre du Comité inter organisation

(IASC) ou au niveau des équipes de pays, en y associant largement les bailleurs et les organisations internationales humanitaires (hors système des Nations Unies). Cette synergie à laquelle OCHA travaille se manifeste au niveau des réponses apportées aux situations de crise humanitaire.

### **3. Etat actuel des réponses en Afrique de l'Ouest**

Les réponses aux crises alimentaires sont planifiées sur la base de trois scénarii, de stratégies prioritaires et de plans de réponse.

#### **3.1 Scénarii**

##### **Scénario le plus probable**

Au Niger, au Mali, au Burkina Faso et en Mauritanie, les niveaux d'urgence de malnutrition vont réapparaître dans des zones localisées pendant la période de soudure en 2006. Cependant, il est improbable que les taux de mortalité atteindront un niveau d'urgence. Il est anticipé qu'une nouvelle invasion acridienne n'ait pas lieu. Il est probable que les prix resteront élevés supposant que les pratiques économiques et des échanges demeurent inchangés. Un facteur aggravant à considérer est l'endettement croissant au niveau des ménages qui pourrait diminuer les capacités de prise en charge pendant le période de soudure. De cette façon, les conséquences humanitaires de l'insécurité alimentaire au Niger, au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso pourraient toucher moins de 3.7 millions de personnes qui auront besoin de différents degrés d'assistance en aliments et nutrition pendant le période de soudure 2006.

##### **Scénario le plus optimiste**

Pour le Niger, Burkina Faso, Mauritanie et le Mali, le scénario le plus optimiste comprendrait une bonne production de la récolte principale, suffisamment de semences et d'eau pour la production de saison sèche afin de remplir les Stocks Nationaux de Sécurité Alimentaire, les stocks ménagers et de diminuer l'endettement. La normalisation des marchés et la capacité accrue des gouvernements nationaux à répondre à une crise, grâce à l'allègement de leur dette, font également partie intégrante d'un meilleur scénario pour le Sahel. Plus généralement, une prise de conscience plus élevée de l'insécurité alimentaire et l'importance de la préparation font partie de ce scénario.

##### **Scénario le plus pessimiste**

Le scénario le plus pessimiste serait celui où les conditions d'échanges de bétail et de céréales seraient défavorables, les foyers déclarés de la grippe aviaire enregistrés en février au Nigeria et au Niger s'étendraient, et où il n'y aura pas de réponse appropriée à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de 2006 ; tout cela conduirait à un protectionnisme accru et à une détérioration de la situation alimentaire des ménages les plus vulnérables. De plus, cette situation macro-économique se traduirait par la fermeture des frontières, la restriction de mouvement des biens et des personnes, l'augmentation des épidémies chez les animaux et humains, et finalement des tensions sociales issues de l'insécurité alimentaire.

### 3.2 Priorités stratégiques pour la réponse humanitaire

Les grandes lignes des priorités stratégiques pour la réponse humanitaire en Afrique de l'Ouest ont été développées dans le cadre du processus de l'appel consolidé pour 2006.

<b>PRIORITES STRATEGIQUES</b>	<b>1. Protection et assistances des populations les plus vulnérables d'Afrique de l'Ouest touchées par les crises et les désastres naturels</b>
<b>BUTS CORRESPONDANTS</b>	<b>1.1</b> La responsabilité des gouvernements à garantir la protection et l'assistance des populations de l'Afrique de l'Ouest touchées par des crises complexes et des désastres naturels, est soutenue par les agences humanitaires.
<b>OBJECTIFS CORRESPONDANTS</b>	
<b>1.1.1 Protection et enregistrement:</b> Garantir la protection légale et physique des populations touchées, telle que l'identification, l'enregistrement et la garanti d'accès.	
<b>1.1.2 Secours:</b> Assurer des actions de secours vitaux pour les populations touchées : aliments, nutrition, santé, soins psychosociaux, eau, assainissement et refuges inclus.	
<b>1.1.3 Retour, Réintégration et Récupération:</b> Faciliter le retour et/ou la réintégration des populations touchées et la récupération des communautés hôtes.	
<b>PRIORITES STRATEGIQUES</b>	<b>2. Meilleures application des Mécanismes de Coordination, d'Information et de Plaidoyer régionaux afin de réduire la vulnérabilité</b>
<b>BUTS CORRESPONDANTS</b>	<b>2.1.</b> Réponse humanitaire en Afrique de l'Ouest mobilisée et accordée aux populations les plus vulnérables de façon ciblée cohérente et ponctuelle.
<b>OBJECTIFS CORRESPONDANTS</b>	
<b>2.1.1</b> Alerte précoce et plaidoyer: renforcer et adapter les systèmes d'Alerte Précoce et de Surveillance afin de mieux répondre aux nécessités d'un plaidoyer approprié pour les droits des personnes en cas de besoin.	
<b>2.1.2</b> Coordination: renforcer les mécanismes de coordination liés à l'IASC aux niveaux national et régional afin d'assurer la complémentarité d'action.	
<b>2.1.3</b> Information: Mettre en place des mécanismes régionaux d'information afin de mieux aider à la prise de décision et fournir une réponse appropriée.	
<b>2.1.4</b> Mesures préparatoires et préventives: Renforcer les mesures de prévention et de préparation y compris les efforts de plans de contingence.	

### 3.3 Les plans de réponse

Au **Niger**, dans le souci de réduire les risques d'une éventuelle crise alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement à travers la cellule de crise alimentaire, a élaboré un programme de soutien aux populations, qui prévoit à la fois un renforcement des capacités des populations vulnérables et des actions de secours. Ce programme présenté aux partenaires par le Premier Ministre le 7 février 2006, met un accent particulier sur la nécessité pour les acteurs d'inscrire leurs appuis d'urgence ou de développement dans les cadres nationaux du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans cette optique, les agences du système des Nations Unies au Niger ont inscrit leurs actions en appui aux stratégies du gouvernement et ont élaboré ce plan commun d'actions intégré dans l'addendum de l'appel consolidé régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Ce plan commun du système des Nations Unies au Niger contient les axes stratégiques d'intervention ainsi que les fiches de projets qui ont servi à l'élaboration de la partie concernant le Niger dans le cadre de cet appel sous-régional. Il a été préparé sur la base d'un processus consultatif qui prend notamment en compte les études et enquêtes réalisées à la faveur de la crise de l'année dernière. L'exécution des projets contenus dans ce plan commun permettra au SNU en étroite collaboration avec ses partenaires du Gouvernement et ONG à relever des défis majeurs dans le court et le moyen terme pour :

- Améliorer les disponibilités alimentaires des ménages jugés très faibles par les différentes enquêtes ;
- Réduire les taux de malnutrition extrêmement élevés dans certaines zones ;
- Influencer positivement sur les prix des céréales de base qui restent à ce jour supérieurs à la moyenne des 5 dernières années ;
- Œuvrer rapidement pour réduire le niveau d'endettement des ménages qui se détériore jour après jour ;
- Réduire le nombre de décès dus à la fois à la malnutrition et aux maladies infectieuses – décès que l'on peut éviter – et prévenir les effets négatifs d'une malnutrition aiguë sur le développement psychique.

### **3.3.1 Objectifs au cours de 2006 au Niger**

- Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants, des mères et autres personnes vulnérables (UNICEF, PAM, OMS, UNFPA, PNUD);
- Protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et renforcer la résistance aux chocs (PAM, FAO, PNUD, UNICEF);
- Améliorer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables par la production des semences de qualité, la distribution des semences vivrières et maraîchères, la reconstruction du cheptel (petits ruminants et volailles) et l'appui en intrants vétérinaires et zootechniques (aliments des bétails) (FAO, PAM);
- Contribuer à la reconstruction des SNS et renforcer les capacités nationales et régionales en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (toutes les Agences des N-U);
- Améliorer l'accès aux soins de santé pour des catégories vulnérables (OMS, UNICEF, PNUD, UNFPA) ;
- Appuyer le SNIS pour la surveillance, le dépistage précoce et la réponse rapide aux urgences nutritionnelles et sanitaires (OMS) ;
- Réduire le nombre de décès dus à la fois à la malnutrition et aux maladies infectieuses – décès que l'on peut éviter – et prévenir les effets négatifs d'une malnutrition aiguë sur le développement psychique.



### **3.3.2 Stratégies d'intervention au Niger**

- Développer des plans de réponse intégrés en fonction des objectifs prioritaires définis par le Gouvernement en matière de malnutrition, santé et sécurité alimentaire;
- Renforcer les synergies et les complémentarités avec les autres partenaires (Gouvernement, Donateur, ONG, Société Civile, projets) et assurer l'intégration des activités dans les structures nationales ;
- Soutenir des actions de prévention dans des zones à haut risque et à risque définies par le SAP et sélectionner des bénéficiaires en concertation avec les partenaires de terrain ;
- Doter des centres de santé en radios BLU, en supports de collecte et de transmission de données hebdomadaires sur la malnutrition et les Maladies à déclaration obligatoire (MDO);
- Intégrer le DNP-GCA en vue de renforcer les capacités des mécanismes existants de coordination ;
- Assurer une meilleure articulation entre les activités d'urgence et celles de transition et de développement ;
- Harmoniser le plan de communication avec celui du Gouvernement en matière de prévention et de gestion de crise éventuelle et des activités post-crise.
- Renforcer le système de surveillance nutritionnel et des maladies, la gestion et le partage de l'information ainsi que les capacités locales.

### **3.3.4 Résultats attendus au Niger**

- 500,000 enfants en état de malnutrition pris en charge par des programmes d'urgence nutritionnels;
- Amélioration des compétences du personnel, des capacités des services de santé,
- Réduction de la morbidité et de la mortalité dues à la malnutrition et aux maladies transmissibles ;
- Assurer aux femmes touchées par les crises alimentaires, un accouchement dans de bonnes conditions ;
- Redynamisation de la surveillance nutritionnelle à base communautaire;
- Deux enquêtes nutritionnelles légères dans chaque région entre juin et novembre 2006 organisées ;
- Deux enquêtes de sécurité alimentaire en collaboration avec le SAP- la première pendant la période de soudure et la deuxième après récolte ;
- 3 310 210 personnes assistées à travers les programmes nutritionnels, d'alimentation supplémentaire (blanket), de vivres contre travail, de vivres contre formation, et des stocks d'urgence ;
- Appui technique, matériel et financier apporté pour le renforcement des capacités nationales et régionales (SNIS, CCA, SAP, DNP-GCA, SIM bétail, Gouvernement) ;
- Partenariat renforcé et disponibilité des documents de base pour la prévention et la gestion d'une éventuelle crise (Plan de contingence, le CAP, Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement) ;
- 95 000 ménages agricoles bénéficient des semences vivrières sur 87 500 ha pour une production de 42 750 tonnes de céréale. Et 75 000 ménages exploiteront 4 300 ha de maraîchage pour 53 000 tonnes de légumes ;
- 12 000 ménages d'éleveurs bénéficieront de 15 000 petits ruminants, 20 000 volailles, 500 tonnes d'aliments de bétail ;

- Surveillance et disponibilité des données sur les maladies à déclaration obligatoire (MDO) et des cas de malnutrition ;
- Les maladies infectieuses, particulièrement le paludisme, les maladies diarrhéiques dont le choléra, les infections respiratoires aiguës soignées à temps parmi les malnutris.

Au **Mali**, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) demeure la base des politiques et stratégies du gouvernement. Les principaux axes de la politique alimentaire du gouvernement se fondent sur les points suivants : 1) le développement d'une stratégie pour une couverture étendue des besoins alimentaires dans le pays ; 2) la reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire afin de faire face à d'éventuelles crises alimentaires ; 3) élaborer et appliquer des stratégies pour renforcer les capacités de production des populations vulnérables. A cet effet, le Programme pour le renforcement de la sécurité alimentaire et le Plan national stratégique pour la nutrition du Ministère de la santé (2005-2009) fournissent la base du travail.

En réponse à la crise de 2005, le gouvernement a élaboré un Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires et l'a soumis aux partenaires techniques et financiers. C'est dans ce cadre et en appui aux stratégies développées par le gouvernement que le Système des Nations Unies au Mali a identifié des actions à intégrer dans l'addendum de l'appel consolidé régional et a élaboré un plan d'action.

Le plan d'action du SNU se structure autour d'axes stratégiques définis selon une approche consultative. Il a pour soubassement le Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté (CSLP2), le Plan national de réponse (PNR) pour 2005 et 2006, le Programme pour la restructuration du marché céréalier (PRMC) et le Programme national pour la sécurité alimentaire (PNSA). Il contient un certain nombre de projets dont la mise en œuvre permettra au SNU, en étroite collaboration avec le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et les ONG, de relever les défis majeurs pour répondre en temps réel à l'ensemble des difficultés économiques induites par la crise de 2004/2005 liées à la situation des populations vulnérables, et créer les conditions de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### Les objectifs pour 2006 au Mali

- Mener des actions de réduction des difficultés alimentaires en vue de l'amélioration de l'état nutritionnel des personnes vulnérables (PNUD, PAM, UNICEF, UNFPA) ;
- Contribuer à la reconstitution des actifs productifs en vue de créer des conditions de réussite de la campagne 2006-2007 (PNUD, FAO, PAM) ;
- Appuyer la reconstitution des banques de céréales nationales (PAM, PNUD).

#### Les stratégies d'intervention au Mali

- Axer les interventions autour des stratégies définies par le Gouvernement : Plan de réponse national (PNR), Plan national de sécurité alimentaire (PNSA), Système national de sécurité alimentaire (SNSA) ;
- Renforcer les capacités du CSA pour qu'il puisse assurer de façon efficace son rôle de coordination ;
- Renforcer la coordination et les synergies entre tous les partenaires en vue d'optimiser les interventions ;

- Mieux articuler les interventions d'urgence et de développement afin de les rendre complémentaires.

#### Les résultats escomptés au Mali

- Capacités du CSA et des communes renforcées ;
- 1,5 million de personnes appuyées à travers des programmes nutritionnels, de vivres contre travail (VCT), de vivres contre formation (VCF), de banques de céréales et des stocks ;
- Des cultures maraîchères et de contre-saison réalisées par 38 700 maraîchers individuels et 6 370 ménages ;
- 150 groupes d'éleveurs appuyés en produits vétérinaires et aliments de bétail ;
- Stock national de sécurité reconstitué à son niveau optimal (34 000 tonnes) ;
- Banques de céréales inventoriées, stocks disponibles évalués et autres banques de céréales constituées (SS1) ;
- Plan de communication élaboré et mis en œuvre en étroite collaboration avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et les ONG.

#### **EVALUATIONS PERTINENTES PAR SECTEUR DEPUIS JUILLET 2005:**

Outre les évaluations régulières effectuées par les systèmes d'alerte précoce nationale et internationale au Sahel, les évaluations suivantes ont été effectuées depuis juillet 2005 :

#### **Sécurité alimentaire:**

##### **1. FAO/WFP/CILSS/FEWS Evaluation Sécurité Alimentaire au Niger**

Effectué le 4 octobre – 14 novembre 2005. Rapport final attendu.

##### **2. WFP/VAM Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) - Collecte et analyse des informations secondaires. Niger.**

Rapport de décembre 2005 disponible sur [www.wfp.org](http://www.wfp.org)

#### **Nutrition:**

##### **1. Enquête GoN/CDC Atlanta/UNICEF au Niger**

Réalisée en septembre et octobre 2005.

##### **2. Action contre la Faim et Enquête nutritionnelle à Maradi et à Tahoua, Niger.**

Disponible chez ACF Espagne: [clambert@achesp.org](mailto:clambert@achesp.org)

##### **3. Evaluation Nutritionnelle Rapide du CDC et USAID au Burkina Faso en septembre 2005.**

#### **Agriculture**

**1. Mission conjointe CILSS/Gouvernement Evaluation de Récolte** dans les neuf pays membres du CILSS, effectuée en octobre/novembre 2005. Résultats disponibles sur [www.fao.org](http://www.fao.org).

**6. Pollution, criminalité dans le domaine de l'environnement et politique de protection en Guinée**, par M. Sékou Gaoussou SYLLA, Directeur du Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (Guinée).

## INTRODUCTION

Le XXème siècle qui vient de s'achever fut marqué par une croissance sans précédent, tant au niveau de la fréquence que de l'ampleur des catastrophes naturelles ou anthropiques. Les évènements qui surviennent chaque jour montrent que l'homme n'est pas à même de maîtriser les forces de la nature et ne domine pas les applications de la science, ni les atteintes à l'environnement. Le développement de la technologie n'a pas seulement facilité la vie de nos sociétés modernes mais entraîne parallèlement certains risques qui s'ajoutent à la menace des catastrophes naturelles. Il faut également citer dans ce contexte la recrudescence de la violence individuelle et collective qui en vient à s'exprimer par des attentats, des prises d'otages et le chantage, le grand banditisme, alors que les conflits armés restent à l'ordre du jour.

Aussi, le développement technologique nous met souvent devant un dilemme dans le choix, et dans la gestion de ces technologies ; ce qui nous place devant des problèmes de pollution et de nuisance environnementales difficilement maîtrisables. Le commerce des déchets toxiques (voir rapport Guinée), le transfert de technologies polluantes, la non maîtrise de nouvelles situations face à l'utilisation de nouveaux produits de grande consommation représentent d'importants défis face à la sécurité humaine (ozone, POPs, dioxyde de carbone ,etc.).

Pour y faire face, les Etats ont mis en place un dispositif national approprié de planification et d'action qui soit le mieux adapté à leur situation particulière en vue de définir l'étendue et la nature des secours nécessaires. Ces structures nationales de protection, de défense et de sécurité civiles, ainsi que de gestion des situations d'urgence, ont aujourd'hui des responsabilités de plus en plus étendues compte tenu de l'ampleur des menaces auxquelles elles doivent faire front.

Outre les structures nationales, un certain nombre d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales interviennent également en matière de gestion des situations d'urgence et de coopération.

Cette multiplicité des acteurs tant au niveau national qu'international, nécessite des échanges d'information pour une meilleure collaboration et un meilleur partage d'expérience.

C'est pourquoi nous allons partager avec vous des informations susceptibles de nourrir la réflexion dans le domaine de la sécurité environnementale.

Le présent exposé comprendra :

- I- Les lignes directrices relatives au développement des structures de protection civile, qui donnent un aperçu général sur une expérience de développement des structures de protection civile ;

- II- Le développement institutionnel de la gestion des catastrophes en Guinée qui met en exergue l'expérience en la matière d'un pays de la région ouest-africaine;
- III- Quelques grands défis de l'histoire environnementale de la Guinée :  
L'exemple des déchets toxiques à Kassa.

## **I- LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES DE PROTECTION CIVILE.**

Dans le cadre de sa mission fondamentale, l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) se fait le devoir d'apporter une assistance aux Etats afin de contribuer au développement de la protection civile au niveau national. Nous évoluerons dans la veine des principes directeurs de cet organisme international.

### **A- RESPONSABILITES DE L'ETAT FACE AUX CATASTROPHES**

Les dangers auxquels les Etats et les populations peuvent être confrontés exigent des autorités politiques de tous les niveaux (local, national et régional) l'élaboration d'un concept de protection dont la pierre angulaire est la mise en place d'un système adéquat. Il s'agit d'une responsabilité politique, qui a son fondement dans la notion même de l'Etat : organiser la communauté des individus et pourvoir à un certain nombre de leurs besoins vitaux parmi lesquels figure en première place la sauvegarde de la vie, des biens et de l'environnement.

L'élaboration de ce concept doit être effectué par l'Etat selon le principe suivant :

#### *a) Principe de légalité*

Le respect de l'Etat de droit impose que l'institution de dispositif de prévention des catastrophes et de réduction de leurs conséquences soit effectuée conformément aux législations nationales et supranationales. Cela suppose, au plan interne, l'existence de lois et de règlements prenant en considération les risques et les dangers auxquels se trouve exposé le pays.

### **B-STRATEGIE DE L'ETAT**

La stratégie de l'Etat en vue de prévenir les catastrophes et de réduire leurs conséquences consiste à mettre en place un système de sauvegarde de la population, des biens et de l'environnement basé sur une analyse et une évaluation des dangers auxquels est soumis le pays. En effet, il est capital que le dispositif de l'Etat en la matière soit établi en fonction d'une appréciation systématique et périodique des risques encourus.

Ce système de sauvegarde s'articule autour des éléments suivants :

#### **1. Evaluation des risques**

##### *a) La prévention :*

La prévention des risques comprend :

- La prévision, fondée sur la connaissance et la surveillance des phénomènes naturels ou technologiques pouvant entraîner des catastrophes (phénomènes hydrométéorologiques à l'origine d'inondations, de sécheresse, etc) ;
- L'alerte des populations par l'émission d'un signal sonore national prédéterminé par les autorités compétentes ;
- Les mesures de réduction des risques ;
  - Mesures normatives imposant le respect de règles administratives et techniques relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement ;
  - Mesures réglementaires en matière d'urbanisme permettant la maîtrise du droit de l'utilisation du sol dans les zones à risques ;
  - Mesures de protection visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (travaux d'aménagement, etc) ;
  - Information de la population, à la fois sur les dangers et risques auxquels le pays est exposé et sur les plans qui auront été arrêtés en vue d'y faire face ;
  - La planification des mesures à prendre et les moyens à engager face à l'imminence et à la survenue de catastrophes naturelles et technologiques comprend :
    - L'établissement de différents plans nationaux, régionaux et locaux : plan généraux, d'organisation des secours et plans spécialisés d'intervention permettant de faire face aux différents types de catastrophes, par le recensement de moyens à mettre en œuvre et la coordination de différents corps d'intervention des pouvoirs publics amenés à intervenir dans le cadre des plans qui auront été mis en place.

*b) La gestion des crises :*

Elle comprend :

- Le déclenchement des plans de secours par les autorités compétentes de l'Etat, au niveau local, national et régional ;
- L'exécution des plans de secours sous la responsabilité des autorités compétentes ;

*c) La gestion post-crisis :*

Elle comprend :

- Le retour à la normale
- Le retour d'expérience

## **2. La protection civile : un service d'Etat destiné à coordonner la protection de la population**

Afin de faire face à cette responsabilité, de nombreux Etats ont mis en place sur leurs territoires différents dispositifs ayant pour but d'une part d'écarter les dangers pouvant mettre en péril les personnes, les installations nécessaires à la collectivité et les biens, ainsi que l'environnement et, d'autre part de sauver les vies humaines.

Ces dispositifs sont gérés par des organismes aux appellations différentes : sécurité civile, protection civile, défense civile, service de prévention et de lutte contre les catastrophes ou les risques majeurs ; il y a lieu de rappeler que plusieurs résolutions de l'Assemblée des Nations unies invitent les gouvernements à mettre en place un dispositif national approprié de

planification et d'action qui soit mieux adapté à leur situation particulière en vue de définir l'étendue et la nature des secours nécessaires et de centraliser la direction des opérations.

### **3 – La mitigation des catastrophes : une préoccupation vitale**

La mitigation vise à entreprendre des actions ayant pour but d'atténuer les effets des aléas avant qu'ils ne se produisent. Les catastrophes sont considérées aujourd'hui de la même façon que l'étaient les maladies au début du 19<sup>ème</sup> siècle : comme imprévisibles, un manque de chance, et une composante de la vie quotidienne. Les grandes concentrations de populations et l'accroissement de la population à la surface du globe augmente les risques des catastrophes et multiplient les conséquences des aléas naturels quand ils frappent. Pourtant, « l'épidémiologie » des catastrophes (l'étude scientifique et systématique de ce qui se produit lors des catastrophes montre que les catastrophes peuvent être prévenues en grande partie. Il existe de nombreuses manières de diminuer l'impact d'une catastrophe et d'atténuer les effets possibles d'un aléas ou d'un accident.

Comme la lutte contre les maladies de même que celle contre les catastrophes doit être menée par tous, ensemble ; elle implique l'investissement du secteur public et du secteur privé, des changements dans les attitudes sociales et des améliorations dans les comportements individuels. De même que « la révolution sanitaire » s'est produite grâce au développement d'une « culture de sécurité » en faveur de la santé publique, la mitigation des catastrophes doit se développer grâce à une évolution vers une « culture de sécurité » analogue, visant la sécurité publique. Le gouvernement peut recourir à des investissements publics pour créer une infrastructure plus résistante et un environnement physique dans lequel une catastrophe a moins de chance de se produire ; mais les individus doivent prendre aussi en main leur protection.

De même que la santé publique dépend de l'hygiène personnelle, la protection de la population dépend de la précaution de la sécurité personnelle. Eteindre les feux dans tous les foyers en région de savane avant d'aller au champ et avoir conscience qu'un vent ou les enfants peuvent être à l'origine d'un incendie de tout le village, cela est important pour réduire les risques d'incendies de village.

Le type d'habitation construite par une personne et le choix des sites considérés convenables pour y vivre par chaque individu ont plus d'effet sur les potentialités de catastrophes dans une communauté que d'importants projets de génie civil visant à diminuer les risques d'inondation ou à stabiliser les terrains instables, ou des systèmes d'alerte aux typhons sophistiqués.

Les catastrophes sont un problème d'une grande importance dans le développement. Ce sont en grande majorité les pays en développement ou les pauvres qui souffrent des effets dévastateurs ou mortels des catastrophes.

Les acquis du développement peuvent être effacés d'un coup par une catastrophe, et le développement et le processus de croissance économique inversé. La promotion de l'intégration de la mitigation des catastrophes dans les projets de développement et dans leur planification a pour effet de protéger les acquis du développement ; elle assiste les populations contre les coups inutiles.

-----  
**RAPPORT SYNTHÈSE DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE SUR  
L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU DÉPÔT DES DÉCHETS A KASSA. CONAKRY, Août-  
Septembre 1988**

En application de la circulaire n°68/SES du Secrétariat d'Etat à la Sécurité en date du 11 Juin 1988, une série de réunions de la Commission Interministérielle chargée d'identifier et d'évaluer l'impact du dépôt des déchets à Kassa se sont tenues les 16, 18, 20 Juin et les 5, 16, 18 Juillet 1988 au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Ces différentes réunions ont connu la participation des Départements suivants:

1. Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement;
2. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales;
3. Ministère de la Santé Publique et de la population;
4. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation;
5. Ministère de l'Education Nationale;
6. Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique;
7. Secrétariat d'Etat à la Pêche;
8. Secrétariat d'Etat au Tourisme;
9. Ministère de la Justice.

Les trois (3) premières séances ont été consacrées à l'examen des documents disponibles.

La quatrième séance a fait le point de la situation et a procédé à la mise en place des sous-commissions de travail suivantes :

- Sous-commission chargée de l'analyse chimique des déchets;
- Sous-commission chargée de l'évaluation de l'impact sur l'Agriculture;
- Sous-commission chargée de l'évaluation de l'impact sur la Pêche;
- Sous-commission chargée de l'évaluation de l'impact sur le Tourisme;
- Sous-commission chargée de l'évaluation de l'impact sur la Faune et la Flore;
- Sous-commission chargée de l'évaluation de l'impact sur la Santé;

Conformément aux tâches prescrites, les sous-commissions se sont rendues sur le site pour reconnaissance, investigation et prélèvement d'échantillons.

Au cours de la sixième (6) séance plénière, quelques sous-commissions ont déposé leurs rapports dont le dépouillement s'est poursuivi jusqu'à la septième (7) séance qui a institué une commission de synthèse.



## **I- Nature des déchets**

### 1) Généralités :

Les problèmes rencontrés par la Ville de Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique) pour se débarrasser des cendres de l'incinérateur municipal résultent de leur teneur en produits chimiques toxiques et en métaux lourds.

L'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) rapporte que :

- 1) Ces cendres présentent un danger potentiel pour la santé de l'homme et l'environnement du fait de la concentration très élevée en dioxines;
- 2) Plusieurs agences gouvernementales américaines ont analysé les cendres de Philadelphie pour déceler la présence de métaux lourds et de produits chimiques toxiques (dioxines) dont la concentration dépasse les limites admises par la Communauté économique européenne (C.E.E)
- 3) Sur la contamination par les dioxines dans les zones d'habitation, une politique prudente serait celle qui viserait à l'interdire l'exposition aux sols contaminés qui ont des concentrations de 2, 3, 7, 8 TCDD équivalent dépassant  $75 / 10^{12}$ .

Les tests du Gouvernement américain sur les cendres de Philadelphie ont révélé plus de 23 fois ce niveau d'équivalent 2, 3, 7, 8 TCDD.

Face à cette situation, Bulkhandling (consortium de compagnies de navigation norvégienne) a offert ses services à la municipalité de Philadelphie pour la débarrasser de ses déchets toxiques.

Pour ce faire, Bulkhandling a signé un contrat de livraison de 250.000 tonnes de déchets pour un projet routier de Panama.

Pendant le chargement du premier bateau, les autorités de Panama ont été informées des dangers liés à la présence de ces déchets sur leur territoire et ont résilié le contrat. Ainsi, Bulkhandling devait chercher de nouveaux dépotoirs pour débarquer les 30.000 tonnes de déchets qu'il avait chargés à bord du bateau BARK. La moitié de cette cargaison a été déposée à 0h10 (Etats-Unis d'Amérique) et l'autre moitié à Kassa (République de Guinée) au compte de la Société Internationale Aluko-Guinée (SIAG).

## **II. Résultats d'analyse**

L'examen des résultats d'analyse fournis par l'Université de Conakry, l'Institut de Recherche de Chimie appliqué de Paris (IRCHA) et l'Agence Américaine de protection de l'Environnement (E.P.A) révèle que les cendres déposées à Kassa par la SIAG et ses complices sont un amalgame solide essentiellement minéral renfermant des produits chimiques toxiques (dioxines incorporés : phtalates, polychlorobiphényle, hexachlorobenzène, lindane etc...), des graisses, des huiles et des métaux lourds : (arsénic, mercure, plomb, cadmium, nickel, zinc, barium, chrome, cuivre, cyanure etc...).

Les dioxines et les métaux lourds présentent des dangers significatifs pour la santé des populations et l'environnement du fait de leur concentration dépassant parfois les seuils autorisés.

En outre, ils sont bio-accumulables, peu dégradables et solubles dans les précipitations atmosphériques.

Les métaux lourds sont retrouvés dans les eaux de puits. Donc, les déchets déposés à Kassa sont d'une toxicité évidente.

### **III. Evaluation de l'Impact du dépôt des déchets à Kassa**

Trois (3) sous-commissions parmi celles qui sont mises en place aux fins d'évaluer l'impact du dépôt des déchets ont présenté chacune un rapport. Ce sont :

- v La sous-commission chargée de l'impact sur la santé;
- v La sous-commission chargée de l'impact sur la pêche;
- v La sous-commission chargée de l'impact sur le Tourisme.

#### A-Impact sur la Santé :

Bien des sujets observés présentent des affections pleuro pulmonaires, oto-rhino-laryngologiques, dermatologiques, ostéo-articulaires, cardiovasculaires, digestives ou génito-urinaires.

Le rapport établi par la médecine du travail indique 112 affections diagnostiquées sur 102 travailleurs dont 48 sont de caractère professionnel.

Il est difficile d'affirmer que les déchets constituent l'agent causal de ces maladies professionnelles. Cependant, l'agence américaine de protection de l'environnement (E.P.A) affirme que :

- 1) Les cendres de Philadelphie présentent un risque pour la santé de quiconque entrait en contact avec elles sans équipements de protection appropriés;
- 2) la santé de l'homme est menacée par la propagation des substances toxiques dans l'air et dans l'eau.

Les conditions de gestion des déchets au niveau local laissent à désirer du point de vue :

- du site qui est une carrière de 30% de déclivité et se trouvant à 20 mètres de la mer sur un sol perméable;
- du stockage à même le sol et en vrac sans la moindre imperméabilisation;
- de manipulation par les ouvriers sans la moindre protection au débarquement;
- de transport par des véhicules à plein bord qui ont déversé les déchets le long de leur parcours à travers la ville.

La présence de métaux lourds dans les eaux de puits de Kassa et la présence probable de dioxines dans ces mêmes eaux font croire à une épidémie possible dans le court ou moyen terme.

C'est pourquoi la médecine du travail recommande de soumettre la population de Kassa et tous ceux qui ont manipulé ces déchets à un examen médical régulier.

#### B-Impact sur la Pêche :

Il est maintenant établi que les déchets déposés à Kassa renferment des métaux lourds et des dioxines toxiques solubles qui se sont sûrement retrouvés dans les eaux souterraines et les eaux de surface et ont contaminé certainement la faune et la flore aquatiques.

En effet, pendant la période de leur stockage, les déchets ont reçu une pluviométrie de 293 MM et les analyses ont révélé la présence des métaux lourds dans la nappe phréatique.

Il va sans dire que la consommation des produits de la pêche récoltés dans les environs immédiats de la zone de stockage des déchets présente des risques.

Cet état de chose a fait connaître à la Guinée des perturbations considérables:

##### *a) Pêche artisanale*

L'activité principale des populations des îles de Loos et de ses environs est la pêche.

Du fait du dépôt des déchets à Kassa, entre autres, les dommages suivants ont été enregistrés :

- Isolement des populations des îles leur causant des vexations;
- Refus dans les marchés des poissons et autres produits de mer en provenance des îles;
- Chute des revenus, effondrement de la production de 146,860 tonnes représentant une valeur de 44.058.000 F.G.

Les autres dommages ne sont pas estimables en argent.

##### *b) Pêche Industrielle*

Selon les statistiques fournies depuis la relance des activités socio-économiques dans notre pays, le Secrétariat d'Etat à la Pêche vend en moyenne 50 licences entre le début de chaque année et la fin du mois de mai.

Selon les mêmes statistiques, au cours de la période considérée, une mévente de 17 licences a été enregistrée. La valeur annuelle d'une licence y compris les autres avantages (salaire des marins et taxe) est de l'ordre de 150.000 \$ U.S.

Ainsi, le Département de la Pêche a accusé un manque à gagner de 2.550 000 \$ U.S.

##### *c) Tourisme*

Depuis juillet 1984, une réelle impulsion a été donnée à l'activité touristique en Guinée et les îles de Loos constituent un pôle d'attraction particulier pour les touristes nationaux et étrangers.

Grâce à l'effet de redynamisation de ce secteur, un réel engouement était enregistré pour les séjours balnéaires.

La conséquence en est que les chiffres d'affaires ont été de :

- 2.952.650 F.G en 1985
- 4.462.420 F.G en 1986
- 5.588.750 F.G en 1987
- 3.518.700 F.G. pour novembre, décembre et janvier de la campagne 1988.

L'accroissement des chiffres d'affaires a donc été le suivant :

Année de base :

1985 : 100%

1986 : 151,13 %

1987 : 189,28 %

1989 : 318,79 %

Cette croissance démontre un engouement certain pour le tourisme dans les îles de Loos.

Par contre, depuis la 2<sup>ème</sup> semaine de février 1988, période de dépôt des déchets à Kassa, on a constaté l'arrêt précoce de la fréquentation des plages malgré la campagne de soutien et le beau temps.

Des touristes qui avaient fait les réservations ont dû renoncer purement et simplement à leur engagement.

Les statistiques fournies par le Secrétariat d'Etat au Tourisme et à l'Hôtellerie, indiquent un manque à gagner de 15.485.000 F.G.

En conclusion, les présentes données ne sont qu'indicatives. Bien d'autres conséquences que les moyens disponibles ne permettent pas d'élucider sont susceptibles d'être subies.

## 7. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest, Aide et Action, Togo (Texte présenté par M. Tcha BERET).

Le contexte africain se caractérise par des conflits durables (cas de l'Angola, du Burundi, du Tchad ...) qui ont été, quelques fois, d'une rare violence, faisant déferler sur les pays voisins des milliers voire des centaines des milliers de réfugiés condamnés à végéter dans des camps érigés en toute hâte avec des moyens de fortune. Nous nous efforcerons d'abord de présenter les crises (politiques et humanitaires) qui ont marqué l'Afrique en général et l'Afrique de l'ouest en particulier. Ensuite, nous essayerons de montrer la place centrale de l'éducation comme moyen de prévention et de résolution des crises politiques et humanitaires et le rôle de Aide et Action dans ce contexte.

### 1. Essai de clarification conceptuelle

Selon le Sociologue français Henri MENDRAS, la **crise politique** a deux fonctions essentielles : une fonction latente et une fonction manifeste. Par exemple pour le juriste et le constitutionnaliste, les crises politiques sous la IV<sup>ème</sup> République en France avaient pour but de former un nouveau gouvernement. En ce sens, elles sont mauvaises parce qu'elles s'opposaient à la stabilité nécessaire du gouvernement, rouage politique destiné à prendre des décisions pour le pays. L'autre fonction, plus positiviste de la crise politique est d'amener les protagonistes politiques à prendre des décisions ; la fonction réelle du gouvernement étant de les exécuter. L'Afrique connaît une variété de crises : identitaires, idéologiques, ethniques ou consécutives à l'arrêt d'un processus électoral.

La crise politique devrait permettre de discuter jusqu'à s'accorder sur une décision. Elle ne devrait pas conduire à une instabilité, voire à un conflit ouvert.

Quant à la **crise humanitaire**, nous nous accordons avec **Human Rights Watch** pour dire qu'elle traduit la situation d'inconfort dans laquelle se trouve une population menacée par une catastrophe naturelle, un conflit armé ou une crise politique. Sur le champ politique, elle se manifeste souvent par le non respect des droits fondamentaux des citoyens à s'exprimer, le harcèlement, les viols, les enlèvements, les emprisonnements, la famine, la maladie, les traumatismes provoquant des souffrances atroces et parfois la mort des victimes.

Il est difficile de séparer les deux concepts ; car le second est souvent la résultante du premier. En effet, les crises politiques naissent de la tentative de conquête du pouvoir soit par la force ou la fraude électorale. Les violences qui s'en suivent jettent les populations dans la brousse et la forêt, affaiblies par la faim et la soif, déprimées par les menaces et les tueries...occasionnant des crises humanitaires.

Concernant ces deux registres (crise politique et crise humanitaire), quelle est la situation exacte en Afrique de l'Ouest ?

## 2. L'ouest africain, un contexte sociopolitique sur fond de crise

Plusieurs crises ont marqué l'Afrique de l'Ouest ces quinze dernières années à la suite du processus de démocratisation des régimes au pouvoir après le sommet de la Baule et la chute du mur de Berlin. Le processus de démocratisation à géométrie variable s'est déroulé, par ici sans trop de heurts, par là avec une répression forte des populations. Bon gré mal gré, le multipartisme qui est l'une des formes expressives de la démocratie a fini par gagner tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. En dehors de certains pays tels que le Bénin, le Burkina, le Ghana, le Niger..., d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone, le Libéria, la Guinée Bissau, la Guinée le Sénégal et le Togo ont été le théâtre de conflits ouverts et tragiques suite à un contentieux soit électoral, soit ethnique ou idéologique.

Les crises politiques ont été, partout, à la base des souffrances humaines, de la destruction du tissu socio-économique, de la déstructuration des sociétés et par conséquent, des déplacements massifs, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, placardant les visages de la misère et de la mort dans un contexte d'incompréhension mutuelle. Elles ont mis en lambeaux les systèmes éducatifs du passé et posé, en des termes cruciaux, la nécessité et le défi de l'éducation/instruction face à la recrudescence d'actes violents et à l'émergence d'un type d'homme piégé, perturbé, traumatisé, angoissé, sans manières et sans idéal.

Mais comment exercer l'action éducative en période de violences et de conflits ? Quelle (s) stratégie(s) adopter et quel(s) contenu(s) donner à ce cas de figure caractérisé par la négation de l'autre, des valeurs et voire par la destruction, sur fond de haine, du patrimoine et des infrastructures érigées au prix d'un dur labeur ainsi que de véritables privations ? Que faire pour mener une action éducative fructueuse dans un contexte de conflits et donc de dégénérescences structurelles ?

Une consultation réalisée par « Aide et Action » sur le thème « violence et éducation » donne un panorama varié du phénomène dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest.

En effet, cette étude montre, par exemple, que l'avènement de la démocratie au Togo a provoqué, depuis les années 1990, une instabilité sociopolitique récurrente sur fond de contestations électorales (1993, 1998, 2003, 2005). Les victimes d'agressions multiformes ou leurs auteurs se sont, soit déplacés (à l'intérieur du pays), soit réfugiés au Bénin ou au Ghana, entraînant la hausse des taux de morbidité/mortalité des enseignants, des élèves comme des enfants scolarisables (donc le vivier du système éducatif togolais) ainsi que des parents, la dislocation des familles, la manipulation des élèves et des étudiants, l'insécurité et la déscolarisation des filles. Le triste sort des orphelins mérite d'être souligné en ce sens qu'ils sont souvent exploités dans les travaux domestiques et champêtres.

Bref, ces déplacements sont à la base de la déperdition scolaire qui s'est observée au Togo dans les zones de conflit, ainsi que de l'existence des classes pléthoriques dans des zones d'accueil.

La crise ivoirienne a eu de nombreuses répercussions sur les pays voisins, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Ces pays ont ressenti durement le choc du drame ivoirien en se trouvant obligés d'accueillir des compatriotes rapatriés précipitamment qui étaient installés en Côte d'Ivoire. En effet, à la fin des années 90, des turbulences ont fait jour en Côte d'Ivoire,

autour du concept d'ivoirité, du coup d'Etat du général Robert Guéi (le 24 décembre 1999) et de la rébellion des Forces Nouvelles qui coupera le territoire ivoirien en deux. Beaucoup d'étrangers, surtout les Burkinabé et les Maliens, feront les frais des échecs des Ivoiriens à résoudre pacifiquement le conflit qui les oppose. Il s'ensuivra alors un retour massif, dans des conditions précaires et souvent dramatiques, des fils du pays partis pour un eldorado qu'ils n'escomptaient pas quitter dans la précipitation.

Cette mésaventure se répercutera négativement sur les systèmes éducatifs, les familles et les enfants. En gros, le drame des migrants rentrés au pays natal réside dans le fait que les efforts des gouvernants et des organismes internationaux achopperont sur l'installation et l'insertion socio-économique, la redistribution du patrimoine foncier constituant l'un des problèmes difficiles à résoudre.

Au Sénégal, deux formes de violences sévissent : le conflit casamançais d'une part, alimenté par des technologies modernes d'extermination et les violences quotidiennes d'autre part (violences physiques, menaces, intimidations, absence/mauvaise communication...) qui élisent domicile plus tragiquement aujourd'hui qu'hier sur toute l'étendue de la république. Elles sont dues à des facteurs multiples comme les antécédents personnels (les traumatismes, les stress dus au conflit auquel on a assisté/participé), les relations étroites, les multiples défis (démographiques, socioprofessionnels...), l'ennui à l'école, la circulation des armes à feu de plus en plus intense, les inégalités sociales (qui minorent les enfants, les femmes), la force excessive de la police...

### **3. Les conséquences et défis sur le plan humanitaire**

Les crises politiques créent des situations bien malheureuses dont font souvent les frais des populations innocentes. Instrumentalisées, elles s'érigent en bouclier défendant au prix de leur vie et de leur dignité une cause idéologique, politique parfois légitime parfois fantaisiste alors même que les ténors des partis au pouvoir et d'opposition qui lancent des mots d'ordre sont dans leur citadelle. Dans ce contexte, des hommes et des femmes ont été humiliés, arrêtés voire tués ; l'enrôlement des enfants soldats est devenu monnaie courante dans les conflits majeurs de la sous-région. Certains qui ont réussi à prendre la fuite se sont retrouvés dans des conditions de vie inadmissible : insécurité alimentaire, vestimentaire, déficit en logement, maltraitance des enfants... Tout ceci a comme conséquences : traumatisme, déviance, marginalisation. Les plus « chanceux » sont pris en charge par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

Dans ce contexte, plusieurs défis sont à relever :

- Le défi de la sécurité physique et psychologique,
- Le défi de la sécurité alimentaire,
- Le défi de l'éducation,
- Le défi de la santé,
- Le défi de la mobilisation des ressources, etc.

Face à ces multiples défis exprimés en termes de besoins élémentaires, il faut développer des stratégies tant à l'intérieur des Etats en proie aux crises politiques et humanitaires que dans les Etats d'accueil des réfugiés. Dans plusieurs situations, « Aide et Action » à l'instar des autres

organisations internationales s'est montrée pro active. Nous citerons le cas du Bénin avec les réfugiés togolais, du Sénégal avec la crise casamançaise et du Burkina Faso avec le retour des expulsés de la Côte d'Ivoire.

### **Les réponses stratégiques apportées par Aide et Action**

La prise en compte de cette diversité (des contextes et des types de conflits) impose des attitudes et des comportements adaptés à chaque cas et donc une problématisation et une approche qui tiennent compte des situations perçues dans leurs différences. Cela a permis d'appréhender chaque cas dans sa singularité, pour éviter d'apporter des solutions toutes faites et sans rapport étroit avec les réalités du terrain.

#### **Au Togo**

Dans le cadre d'une action concertée entre les programmes Aide et Action Togo et Bénin, un programme en faveur de la petite enfance a été mis en place au profit des réfugiés togolais suite à la crise d'avril 2005 :

- L'identification de personnes chargées de l'encadrement des enfants ;
- L'aménagement des sites pour un meilleur accueil des enfants : les nattes remplacées par les tables et des chaises appropriés. En partenariat avec l'UNICEF, un goûter était régulièrement servi aux tous petits ;
- Un appui financier (du programme Togo au programme Bénin) à la scolarisation des enfants Togolais réfugiés au Bénin ;
- L'approvisionnement en fournitures scolaires, en denrées alimentaires, en vêtements par des organisations comme le HCR, CARE ;
- Des formations spécifiques dispensées aux encadreurs en matière d'hygiène pour éviter les risques de maladies dues à la promiscuité.

#### **Au Sénégal**

Dans le cadre du GRA-REDEP, en partenariat avec Aide et Action, il y a lieu de citer les réalisations suivantes :

- L'élaboration d'outils pédagogiques suivants : un guide méthodologique et pratique d'Education à la Citoyenneté, aux Droits et à la Paix (ECDP), un guide d'animation et d'encadrement des gouvernements scolaires, un cahier d'activités pour les élèves ;
- La formation de 260 maîtres et directeurs de 65 écoles suisses à la pratique de la culture de paix et la diffusion des supports ;
- L'instauration des gouvernements scolaires qui auront permis des réalisations significatives : encadrement des élèves faibles, surveillance des absences et de retard prévention et gestion des conflits à l'école, prise en charge des blessés, sensibilisation contre certaines maladies, aménagement de la clôture de l'école avec des haies vives, mise en place d'un guichet ;
- La mise en place des caisses de solidarité entre élèves, organisations des journées culturelles sur la paix et la santé.



En termes d'impacts, il s'est développé dans les écoles une solidarité agissante, un renforcement des apprentissages et une lutte systématique contre l'absentéisme, le respect des droits des enfants, la médiation dans le cadre de la culture de la paix...

#### **En Sierra Leone et au Libéria**

Grâce à l'intervention de Aide et Action, des milliers d'enfants du Libéria et de Sierra Leone ont été scolarisés dans les camps de Forécariah et de la région de la Guinée forestière (Guéckédou, Kissidougou...) dans plus de mille écoles. Certains de ces enfants se sont intégrés dans des métiers ruraux (agriculture, élevage, foresterie...) et parfois urbains ou même semi-urbains (administrateurs, techniciens, enseignants, infirmiers...)

#### **Au Burkina Faso, au Mali et au Ghana**

Les recherches menées sous la direction de Yacouba YARO et de Marc PILON sur les répercussions de la crise ivoirienne sur les pays voisins ont débouché sur les résultats ci-après :

- une bonne connaissance sur ce qui s'est fait, par qui et comment. Il s'agit là d'une façon de prévenir et/ou de faire face aux conséquences du conflit ivoirien dans le domaine de l'éducation en fournissant les données pour éclairer les différents acteurs.
- une évaluation, sur la base des données disponibles, des dimensions quantitatives et qualitatives des répercussions de la crise ivoirienne sur la scolarisation des jeunes rapatriés, la déperdition scolaire...

Ces événements ont marqué négativement la scolarisation d'enfants Burkinabè et Maliens restés au pays. Suite au retour des immigrés, on a pu observer un phénomène des classes exagérément surpeuplées en raison de la faible capacité d'accueil; la manne ivoirienne ne tombant plus désormais, le manque de revenus est devenu crucial.

#### **4. Les perspectives**

Au regard de ce qui se passe dans la sous région, des actions préventives doivent être menées, afin de limiter l'expansion de la crise politique et humanitaire. Il s'agit de :

1. Renforcer la solidarité et les concertations entre ces différents programmes dans l'espace CEDEAO et UEMOA ;
2. Identifier, formuler, mettre en œuvre des projets transfrontaliers en matière d'éducation à la paix et à la citoyenneté ;
3. Exercer une influence auprès des décideurs politiques afin que l'éducation à la paix et à la citoyenneté soit intégrée dans les programmes d'enseignement.

Je vous remercie.

## 8. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest, par M. André BOGUI, Assistance Solidarité, Côte d'Ivoire.

La démocratie est un système fondé sur la liberté et l'égalité des personnes. Au niveau politique, elle obéit au principe du régime représentatif. Depuis plusieurs décennies, on assiste au développement du modèle démocratique à l'échelle internationale. Ainsi tous les pays cherchent à s'engager résolument dans cette voie qui lorsqu'elle est bien suivie, conduit à un épanouissement total de la population. C'est au nom de cette même démocratie que certains citoyens africains, pour des raisons qui leurs sont propres, ont décidé de se mettre en marge de l'ensemble et du choix des populations, utilisant des moyens pour la plupart destructeurs aboutissant ainsi au phénomène de crise.

Comme nous l'enjoint le thème de notre communication, notre intervention portera sur la situation de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agira pour nous de saisir de manière précise, la réalité dramatique des crises politiques dans cette partie du monde, et surtout de jeter un regard à visée curative sur les périls induits par ces crises ou par elles aggravés.

### Qu'est ce donc qu'une crise ?

Dans le langage courant, une crise est un changement subi, souvent décisif, favorable ou défavorable, soudain et souvent violent. C'est aussi une période décisive ou périlleuse de l'existence, une pénurie ou une insuffisance de quelque chose.

Au plan politique et international, c'est une rupture d'équilibre, une période intermédiaire qui se caractérise par une réaction brève, soudaine et violente qui a une histoire et des origines bien précises.

Une crise politique, à l'instar de toutes les crises peut être latente, conduite avec des moyens souvent rudimentaires comme la presse. Soulignons à cet effet en Côte d'Ivoire, la presse écrite qui désormais est à la solde des partis et des tendances politiques avec pour objectif la destruction de l'image des hommes politiques par des publications dépourvues d'informations constructives, éducatives et sensibilisatrices. Aussi, notons-nous le rôle d'intoxication et de désinformation à l'échelle internationale qui est essentiellement le fait de certaines chaînes de radio et télévisions étrangères.

Les événements sociaux ne sont pas en reste, quand on se réfère aux derniers événements survenus au Libéria et au Togo qui se sont transformés en émeutes, manquant de se transformer en guerre plus ou moins meurtrière à l'image du conflit ivoirien survenu depuis le 19 septembre 2002.

Pour illustrer nos dires, référons-nous au discours du Professeur Abdoulaye Bathily, qui déclarait dans un discours : *« Au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, le processus de démocratisation se déroule dans un contexte de guerre civile aux conséquences dévastatrices dans tous les domaines de la vie des populations »*. N'oublions cependant pas le cas de la Casamance au Sénégal qui connaît une division issue d'une rébellion depuis 1982, et que les autorités légales n'ont jusque-là pas encore réussi à contenir.

Une situation très importante et récurrente en matière de conflit et de crise politique en Afrique, est la question de l'implication de la Communauté internationale régionale et mondiale qui ne joue pas correctement son rôle de médiateurs ou de managers dans les dissensions. Nous avons pu observer cela en Côte d'Ivoire, et très récemment au Togo.

Ces cas extrêmes sont bien malheureusement ceux observés à travers la marche de l'humanité dans le temps et plus précisément sur le continent africain. Ces périls ont un nom : crise humanitaire.

On parle de crise humanitaire lorsqu'une partie importante d'une population donnée se trouve en situation de détresse, et que son Etat est dans l'incapacité ou se refuse de lui porter secours. Dans le cas de l'Afrique en général, et plus particulièrement de l'Afrique de l'Ouest, la question relève plus d'un problème d'incapacité que de volonté de porter secours aux populations en danger ou en péril.

Les déplacements de populations, les problèmes sanitaires (pandémies et épidémies), l'apparition de la famine, les invasions de criquets pèlerins pour ne citer que ceux-là, sont autant d'aspects de la crise humanitaire causée ou aggravée pour la plupart par les crises politiques en Afrique de l'Ouest.

Face à cette présentation sommaire d'une sous région qui se meurt en renvoyant à l'humanité le reflet de sa propre misère, que faire ?

Les Etats, comme les différentes institutions internationales ne peuvent aujourd'hui faire l'économie de cette réflexion qui conditionne leurs modes d'intervention, leurs instruments, leurs méthodes de travail, leurs moyens financiers et le type de transitions politiques, économiques et sociales à mettre en place. En somme, ils n'affichent pas clairement leurs parts de responsabilité et leurs intérêts dans les crises en Afrique.

Cette réflexion conditionne la gestion et la résolution des crises, d'autant que leurs trajectoires ne sont jamais linéaires. Mais pour apporter des solutions idoines visant à éradiquer les crises humanitaires en Afrique de l'Ouest, il nous faut identifier les causes des crises politiques qui les ont entraînées. Elles sont nombreuses et diverses. Toutefois, nous pouvons les regrouper sous de grands chapitres, à savoir le déficit démocratique manifesté tant dans l'action des gouvernants que dans les réactions de leurs opposants ; la mauvaise gouvernance ; l'Etat de droit qui reste lettre morte ; la corruption organisée à grande échelle, etc.

Tous ces facteurs maintiennent le peuple dans une extrême pauvreté, dans un dénuement total en lui laissant le sentiment d'une profonde injustice, ce qui est vrai. Le chômage est grandissant et la jeunesse qui perd ainsi tout espoir d'un lendemain meilleur devient par conséquent, le terrain le plus fertile de toutes les aventures à caractère insurrectionnel. La population active dans son ensemble est manipulée et instrumentalisée par la classe politique détentrice du pouvoir financier, et cela pour des ambitions qu'elle n'a pas toujours les moyens intellectuels de comprendre, se laissant ainsi gagner par la facilité, oubliant les dégâts (matériels et humains) causés par ce choix.

Voici sommairement présentés les éléments d'un cocktail prêt à exploser à tout moment. Bien malheureusement, ce cocktail explose très souvent et c'est l'avalanche des conflits armés dans la sous-région. Dès lors, aucun Etat ne peut s'estimer ni à l'abri du danger immédiat qu'est la guerre, ni épargné par les crises humanitaires qu'elle engendre ou accentue tant les frontières étatiques sont poreuses. A cet effet, référons nous à la situation vécue il y a quelques années déjà au Libéria et en Sierra Leone où les combattants se sont déplacés avec le conflit qui les opposait, créant ainsi une guerre de part et d'autre des deux pays.

Il importe de ce fait pour les Etats de la sous-région et de toute la Communauté internationale de repenser, du moins d'améliorer les stratégies jusqu'alors usitées et d'afficher une plus grande disponibilité en matière de solidarité et de charité internationale.

Pour finir, nous voudrions nous réjouir des rencontres de la nature de celle qui nous réunit aujourd'hui en terre Togolaise. C'est le signe que dans nos larmes actuelles s'attarde bien un espoir dont nous souhaitons la matérialisation dans de très brefs délais.

Ce jour et cet évènement témoignent de la maturité de la jeunesse africaine qui prend ainsi conscience d'elle-même en tant que couche sociale marginalisée à tous les niveaux, et qui pourtant est porteuse de grands espoirs pour une Afrique développée et sans conflit.

Puissent les contributions des uns et des autres constituer le son de cloche qui réveille nos consciences, celles de nos politiciens et de nos peuples, en un mot, les consciences africaines et qui les maintiennent à jamais en éveil.

Pour autant que cela dépend de nous, notre obligation sera de faire en sorte que nos pensées, nos paroles et nos actes concourent à asseoir la paix par la justice et le bonheur par le bien et la solidarité sur toute la surface de la terre.

Jeunesse africaine ! Politiciens africains ! Peuples africains !

Relevons ce défi qui nous est offert, celui de vivre en PAIX, de nous porter ASSISTANCE et de redevenir SOLIDAIRES les uns les autres pour que vive une Afrique nouvelle dépourvue de crises politiques et humanitaires.

Je vous remercie.

## 9. Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest, par Ayayi Togoata APEDO-AMAH, Secrétaire Général de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme.

Un pays en crise est un pays en proie à des périls dont la dangerosité a des conséquences sur sa stabilité tant sur les plans politique, social et économique.

Gouverner un État, c'est avoir la capacité de le gérer en anticipant les crises afin de préserver l'indépendance, la cohésion sociale, la paix, la sécurité et la justice.

En Afrique, plus précisément en Afrique de l'Ouest, les crises politiques et les crises humanitaires sont si intimement liées que la dépendance de la seconde par rapport à la première est une évidence. Ce constat fait, il convient cependant de s'interroger sur les origines des crises politiques qui débouchent sur des crises humanitaires dont l'intensité met en jeu des millions de vies humaines, la sécurité et la stabilité régionales et l'avenir des peuples qui ne demandent qu'à vivre dans un environnement pacifique sans injustice dans le respect des droits humains.

Nous aborderons ce sujet préoccupant à travers deux points : la légitimité du pouvoir politique et l'instrumentalisation de l'État de non-droit.

### 1. De la légitimité du pouvoir politique

Depuis les fausses indépendances de 1960, les pseudo-Etats-nations africains affublés d'un drapeau, d'un hymne national et d'un Chef d'État généralement choisi par le colonisateur, n'ont pas été capables de se transformer en véritables États avec tout ce que cela implique comme prérogatives régaliennes au service des peuples.

Lorsque les marxistes affirment, sous forme de slogan, que l'État, c'est le peuple organisé, ils n'ont pas tort. L'organisation de l'État ne peut se faire comme un pilotage à vue au jour le jour par des bricoleurs qui revendiquent la qualité de dirigeants politiques.

L'organisation de l'État ne peut faire l'économie d'un vrai projet de développement de toute la société sur les plans économique, social, culturel, industriel, etc. Cela est vrai quelle que soit la nature du système politique qui régit l'État. Nous voulons par cette assertion démentir le mythe selon lequel démocratie égale développement.

L'essor économique et technologique actuel de la Chine et hier de la Corée du Sud, deux pays à régime totalitaire, est suffisamment éloquent pour lever tout scepticisme.

Mais aucun peuple ne saurait se satisfaire d'un développement matériel et technologique qui ne prendrait pas en compte la dimension humaine dans tout ce qui l'ennoblit comme la liberté et la dignité. Ce déficit constitue une crise dans les États dictatoriaux où les droits de l'Homme sont bafoués au nom d'une prétendue pensée unique qui, en réalité, est un prétexte pour écarter le peuple du contrôle des affaires de la cité afin de confisquer éternellement un pouvoir usurpé.

Lorsque le pouvoir politique n'est pas l'émanation du peuple, il y a usurpation, illégitimité.

Dans le contexte de démocratisation que connaît l'Afrique de l'Ouest depuis la décennie 1990, suite à l'échec dramatique et sanglant des partis uniques et de leurs Guides mal éclairés, la crise politique perdure en raison du fait que l'on a davantage affaire à des *démocraties*, c'est-à-dire des régimes revêtant l'apparence de la démocratie tout en demeurant dans les faits des dictatures, qu'à de véritables démocraties.

Comment peut-il en être autrement puisque l'on ne saurait bâtir des démocraties sans des démocrates. Ce constat est flagrant quand l'on observe les pays qui ont pu organiser des élections passablement démocratiques. Les démocrates n'étant pas le fait d'une génération spontanée, les citoyens, les partis politiques, la société civile, les dirigeants doivent passer par l'éducation à la démocratie.

C'est donc par l'éducation que la démocratie peut avoir une chance de devenir une tradition dans nos pays africains trop habitués à l'arbitraire. La tradition est une forme de transmission du savoir qui prédispose le sujet à certaines attitudes et comportements dans la société par rapport aux valeurs dominantes.

Dans les jeunes États africains sans passé commun où tout est à construire à commencer par l'État et la nation, les dirigeants n'ont pas été capables de créer autour d'eux de véritables projets de développement en mesure de susciter le consensus.

Le parti unique a eu pour corollaire l'ethnie unique, c'est-à-dire le tribalisme. Toute ségrégation étant une forme de marginalisation, il se fait que dans l'entité étatique, trop d'ethnies, de groupes sociaux et de groupes d'intérêts sont ostracisés et en butte à des injustices qui sont autant d'obstacles à l'idée de conscience nationale. Près d'un demi-siècle après les indépendances, c'est l'ethnie qui demeure la principale réalité dans nos États.

Cette conscience nationale n'existe même pas chez les dirigeants qui conçoivent l'État comme une affaire privée génératrice de rentes et de prébendes.

En l'absence de consensus autour de l'essentiel, je veux dire de l'État que les citoyens ne perçoivent qu'à travers le type de régime et de gouvernance, l'État est considéré comme un obstacle, un danger par ceux qui se sentent écartés au niveau de la répartition des richesses et de la jouissance de certains droits. L'État est alors assimilé à ceux qui en profitent grâce à l'appartenance ethnique ou partisane, aux réseaux affairistes et au népotisme.

Le clientélisme, la corruption et les discriminations concourent à accroître les disparités sociales au détriment des déshérités, qui constituent les masses paupérisées abandonnées aux stratégies de survie, à la débrouille.

C'est lorsque la crise atteint un degré paroxystique que les masses populaires déshéritées, véritables classes dangereuses, sont instrumentalisées à des fins politiques par ceux qui veulent s'accrocher à leur pouvoir illégitime et par ceux qui veulent prendre la place des dirigeants au pouvoir.

En Afrique de l'Ouest, les crises politiques sont, pour les plus importantes de par leur impact sur l'ensemble de la société, les plus graves et les plus fréquentes quand elles ne sont pas carrément permanentes.

Les pays où règnent d'éternels dictateurs ou ceux dans lesquels de petits sergents vite autoproclamés généraux chassent d'autres petits sergents du pouvoir dans un mouvement cyclique dramatique et ubuesque, illustrent à profusion les cas de crise politique permanente.

Le refus de se soumettre au contrôle du peuple dans la gestion du bien commun, le mépris de l'intérêt général et le manque de considération pour les différents intérêts des sections de la population, des régions, des ethnies, de la société civile, des travailleurs, etc. sont autant d'occasions de dissensions, de profondes divisions qui sapent les fondations mêmes de l'État.

Les guerres civiles qui déchirent l'Afrique ne se livrent pas au nom d'idéologies ou de valeurs mais ne sont que de vulgaires actes de banditisme et de massacres gratuits. Elles sont l'une des réalités hideuses de certains États africains. Lorsque le territoire du voisin brûle, le pays qui n'en est pas encore arrivé à ce stade de la crise, se demande si son tour ne va pas arriver.

Les élections frauduleuses qui sont devenues une spécialité pour les équipes au pouvoir comme au Togo, par exemple, constituent des occasions de violences paroxystiques. Dans ce pays, le bilan de l'élection présidentielle du 24 avril 2005, qui fut une partie de massacre, établi par la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme\* est de 900 à 1000 morts, plus de 5000 blessés et 40000 réfugiés au Bénin et au Ghana voisins, sans parler des personnes déplacées, des destructions matérielles et des viols.

Les élections truquées font tellement partie du paysage politique togolais que l'expression « élection à la togolaise » tend à s'imposer dans la sous-région comme un anti-modèle.

Chaque élection au Togo correspond à une période où les violations massives et répétées des droits de l'Homme atteignent des sommets. La conclusion qui s'impose est que la violence armée est une expression de la crise politique à partir du moment où la dictature militaire a confisqué le pouvoir par la violence et entend le conserver par la violence, seule option possible en dehors de toute légitimité.

La Côte d'Ivoire, où les tenants de l'idéologie tribaliste et xénophobe de l'ivoirité ont proclamé que c'est le « tour de l'ouest » de gouverner le pays depuis le général Guéi et Laurent Gbagbo ; la Guinée, la Gambie, le Togo sont des dictatures analphabètes qui peuvent basculer à tout moment dans des confrontations armées pouvant dégénérer en guerres civiles ou en génocides.

Les forces exclues du pouvoir illégitime, conscientes du fait que c'est par la force des armes que règnent les despotes, sont de plus en plus tentées de recourir à la lutte armée afin d'établir un équilibre de la terreur avant de renverser les régimes impopulaires.

Dans ces pays si divisés, l'organisation d'élections comme solution à la crise politique est un leurre dans la mesure où les belligérants n'ont pas fait la guerre pour perdre les élections. Avec les armes ils avaient du pouvoir, le pouvoir que confère la terreur face aux populations aux mains nues. Avec un fusil, on peut racketter la population. Le fusil vous épargne de vous fatiguer à faire la cour à une femme, il suffit de la violer. Une maison, une voiture vous plaisent, il suffit de les confisquer. Quelqu'un vient-il à contrarier vos désirs, une balle dans la tête met fin à la querelle...

La vie semble si facile avec un fusil à la main : mais malheureusement on ne construit rien avec un fusil. Partout où parlent les fusils, c'est la mort, la ruine, le chaos, la faim et beaucoup de larmes.

La crise politique est la conséquence de l'instrumentalisation de l'État de non-droit.

## **2. Instrumentalisation de l'État de non-droit et crise humanitaire**

L'État de non-droit n'est pas une fatalité ou une « spécificité africaine » comme certains voudraient le faire croire avec des propos du genre : « En Afrique on ne change pas un chef, il meurt sur son trône ».

Ces propos de courtisans incultes visent à justifier la confiscation du pouvoir par de pseudo-hommes providentiels de droit divin qui, malgré leur titre de président de la République, ne sont que des monarques dont la succession s'organise en famille au profit des innombrables rejetons.

Comme dit précédemment, les institutions que se donnent les régimes antidémocratiques sont des coques vides dont toute l'armature juridique, consacrée par la constitution, est bafouée ou imposée aux contestataires des forces démocratiques en fonction des intérêts opportunistes du régime.

Dans l'État de non-droit règne l'arbitraire parce que les gouvernants ne veulent pas que la loi s'impose à tous les citoyens. La justice elle-même est instrumentalisée aux fins de règlements de compte.

Ceux qui sont au-dessus des lois profitent de l'impunité qu'ils se sont offerte pour s'enrichir de façon illicite en s'adonnant à tous les trafics comme des mafieux.

Le non-respect des instruments juridiques ne favorise pas les investissements étrangers, car les investisseurs ne veulent pas prendre des risques avec leur argent à cause de l'insécurité juridique qui s'impose comme la norme en matière de contentieux : la justice inféodée au pouvoir exécutif ainsi que la corruption des magistrats et de tout le système judiciaire ne réservent aux pauvres justiciables que de l'injustice et des frustrations.

L'État au service des citoyens relève davantage du slogan que de la réalité en Afrique. Les piliers du système étatique sont des institutions dont la plus importante est l'armée en tant que force organisée au service de l'Etat et du peuple pour garantir la sécurité extérieure et intérieure.

Or il se fait que l'armée est la première institution instrumentalisée par la dictature non pas pour exécuter ses missions traditionnelles mais pour protéger le pouvoir illégitime et réprimer le peuple.

Contre la répression sauvage s'organise une résistance, laquelle résistance provoque une violence accrue de l'armée qui débouche sur des catastrophes humanitaires.

En Côte d'Ivoire, l'élection présidentielle contestée dont certains candidats ont été écartés en 2000, a été le détonateur qui a coupé le pays en deux entre rebelles et forces gouvernementales. Les charniers, les rations tribalistes témoignent de la sauvagerie du conflit. Au Togo, les élections présidentielles frauduleuses de 1993, 1998, 2003 et 2005 ont été l'occasion d'assassinats, de destructions, d'emprisonnements d'opposants, de violations massives des droits de l'Homme et de flux massifs de réfugiés vers les pays voisins.

Lors de l'élection présidentielle togolaise du 24 avril 2005 où les machettes et les balles de fusils s'étaient substituées aux bulletins de vote, le pays a connu une grave crise humanitaire avec plus de 40.000 réfugiés, plus de 5000 blessés, de nombreuses femmes violées et des destructions de maisons et de véhicules.

Quand un pays est envahi par des réfugiés en grand nombre, il doit organiser leur accueil et mettre en place toute une logistique pour les héberger, les nourrir, les soigner et leur prodiguer de l'éducation.

Souvent dépassé sur le plan financier, le pays d'accueil fait appel au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et à d'autres organisations humanitaires afin de remplir ses devoirs envers les réfugiés conformément aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés\* signés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Même accueillis et pris en charge, la vie des réfugiés\* est une souffrance tant sur le plan matériel que sur le plan psychologique. La souffrance est également dans leur chair car certains parmi ceux qui ont fui les massacres et la chasse à l'homme portent sur leur corps les stigmates de la violence.

Des enfants séparés de leurs parents quand ils ne sont pas orphelins font aussi partie du lot des réfugiés.

Quant aux blessés des affrontements et de la répression, les hôpitaux publics togolais leur ont été bien souvent inhospitaliers. Violant délibérément leur serment, les activistes parmi le personnel soignant appliquaient des consignes criminelles par leur refus de soigner les blessés de la répression militaire. Lorsqu'ils étaient obligés de leur apporter des soins, ils le faisaient avec négligence et couvraient les blessés d'injures s'ils ne les brutalisaient pas. Ceux-ci



présentant qu'ils ne trouveraient pas leur salut entre ces mains inhospitalières et criminelles se sauvaient des hôpitaux publics pour aller mourir chez eux ou pour les plus fortunés se soigner dans une clinique privée.

Selon le rapport d'établissement des faits d'une mission de l'ONU couvrant la période avant, pendant et après l'élection présidentielle togolaise du 24 avril 2005, 2500 militaires ont été détachés par les Forces Armées Togolaises (FAT) pour appuyer les milices à la solde de la dictature pour casser de l'opposant démocrate.

Dans les pays africains livrés à la violence institutionnalisée dont l'armée est le principal acteur, les militaires sont souvent haïs par la population. Ils apparaissent comme des éléments allogènes au sein de la population.

Cela se comprend quand l'on sait que les armées néocoloniales africaines sont des succédanés des armées coloniales. Elles ont pour particularité de ne pas posséder d'ennemi extérieur. L'ennemi pour ces armées prétoriennes est toujours intérieur. C'est le peuple, selon les analyses de sociologie politique.

Une fois le peuple désigné comme l'ennemi historique de l'armée néocoloniale, la responsabilité de celle-ci dans les crises humanitaires n'est plus à démontrer, car elle est une machine à produire des réfugiés, des exilés, des prisonniers et des cadavres pour faire régner la terreur et assurer la tranquillité du tyran de service et de la meute de profiteurs à son service.

Les armées du Libéria, de la Sierra Léone se sont comportées exactement comme les forces rebelles au cours des guerres civiles qui ont meurtri ces pays. Des armées de voyous, de drogués, de psychopathes et de vandales s'affrontaient sans aucun idéal, sans principe. C'était à qui violerait et pillerait le plus.

Les bras coupés des villageois en « manches courtes » ou en « manches longues » n'étaient même pas épargnés aux bébés dans ces guerres crapuleuses.

Lorsque les crises politiques se transforment en crise humanitaire, les principales valeurs qui servent de fondement à la société disparaissent au profit d'un état d'anomie, d'un état sauvage où règnent des hordes armées sans foi ni loi.

A l'instar de l'armée nationale, les forces rebelles font aussi du peuple leur ennemi en lui infligeant des traitements cruels, inhumains et dégradants.

En effet, seul le pouvoir pour le pouvoir, pour les avantages qu'il apporte préoccupe les camps belligérants.

Les crises humanitaires sont une caractéristique de l'instabilité politique des États africains.

Lorsque, au début des années 1990, les constituants ont fixé le nombre de mandats présidentiels à deux, c'était pour éviter les errements du passé avec les chefs d'État qui s'éternisaient au pouvoir d'où ils ne pouvaient être chassés que par des coups d'État ou des assassinats.

Mais malheureusement, les anciens dictateurs qui ont repris du service dans le système démocratique et même les anciens opposants démocrates arrivés au pouvoir par la légitimité des urnes révisent ou tentent de réviser les constitutions pour faire sauter le verrou de deux mandats et ramener leur pays à la case départ et aux frustrations de la classe politique trop habituée aux mascarades électorales.

Gnassingbé Eyadéma est l'initiateur de cette vision monarchique du pouvoir politique, malgré l'engagement pris devant le peuple en présence du président français Jacques Chirac. Sa « parole de militaire » n'a pas pesé plus lourd qu'une promesse d'ivrogne. Le peuple togolais allait payer très cher ce parjure de son président dans sa chair et dans sa liberté en 2003 et plus

encore en 2005, quand le fils, Faure Gnassingbé, succéda à son père dans le plus pur style dynastique avec l'adoubement de la France.

Au Bénin, la tentation a été très forte pour le président Mathieu Kérékou, n'eût été la mobilisation de la société civile et de la classe politique. Le président Olusegun Obasanjo du Nigéria est aussi tenté par l'aventure dans un pays à l'instabilité chronique. Cet égoïsme des dirigeants sans principe est criminel eu égard aux risques de convulsions politiques dans leur État.

Le Président Blaise Compaoré a réussi ce hold-up politique au Burkina Faso sans trop de heurts, mais jusqu'à quand puisqu'il s'est offert la possibilité de rester toute sa vie au pouvoir en organisant régulièrement des « élections à la togolaise ».

La négation des lois puis de la constitution est une source d'instabilité politique dans les pays d'Afrique où l'opposition est considérée comme une force ennemie à abattre par le pouvoir.

La stabilité politique en Afrique de l'Ouest passe par le consensus autour du type d'État et du système politique.

Qu'est-ce qui peut unir les populations d'un État sans espoir de développement et de prospérité sinon des projets de développement qui prendraient en compte toutes les couches de la société, toutes les régions, toutes les ethnies.

Lorsque les fruits du travail commun ne profitent qu'à l'ethnie du chef de l'Etat et à la bande de kleptocrates qui l'entoure, la construction nationale devient une mission impossible face aux replis identitaires. Dans ces conditions, pour les populations, l'Etat c'est la kleptocratie et l'ethnie du chef d'Etat.

N'est-ce pas le tribalisme institutionnalisé qui débouche sur les massacres et les génocides voire les tentatives de sécession ? Du Sénégal au Libéria, en passant par la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Nigéria, la crise politique tend à devenir un bras de fer entre les différentes ethnies pour s'accaparer de l'Etat comme d'un butin que l'on se partage au détriment des autres. Les affrontements tribaux qui laissent les populations traumatisées sont l'expression de la déchirure du tissu social.

Après avoir utilisé les tribus comme boucs émissaires, les dirigeants africains se rabattent sur les étrangers pour leur faire tenir ce rôle ingrat.

La mauvaise gouvernance participe de la crise politique. L'État africain est très mal géré et gangrené par la corruption. Lorsque les problèmes économiques s'aggravent provoquant du chômage et de la misère, les dirigeants indexent les étrangers. Ils font croire à la population que s'ils manquent de travail, c'est parce que les étrangers viennent leur voler leur travail. Même l'insécurité est mise sur leur compte : ils sont voleurs, assassins et corrupteurs. Par conséquent, ils doivent être expulsés ou jetés en prison pour que les nationaux aient davantage d'opportunités d'emploi, pour que la sécurité revienne et que cesse la corruption.

Plus de deux millions d'Africains de l'Ouest ont ainsi été chassés du Nigéria dans les années 1980. Toujours au cours de cette période le Ghana a eu recours à cette méthode odieuse.

La xénophobie entretenue par les dirigeants africains est devenue une arme politique. Régulièrement, le Gabon expulse les ressortissants ouest-africains accusés de tous les maux du Gabon. En Libye, les expulsions massives d'étrangers africains font partie du paysage politique dans la mesure où elles sont liées aux caprices et aux sautes d'humeur du président libyen dès qu'il est contrarié dans sa politique étrangère par un chef d'État africain.

Les expulsions xénophobes se pratiquent au mépris de la dignité humaine. Les étrangers sont volés par la population autochtone et les forces de l'ordre. Les femmes et les filles sont

parfois violées. L'étranger subit impuissant tous les traitements inhumains et dégradants sans aucun recours possible.

En Afrique de l'Ouest, les Libanais sont souvent ciblés comme boucs émissaires. Au Togo, depuis une décennie, les ressortissants nigériens d'origine ibo sont accusés d'être à l'origine de l'insécurité, du trafic de drogue et de l'escroquerie par Internet dans leur pays d'accueil.

Tous ces boucs émissaires ciblés, n'est-ce pas pour préparer les esprits à de futures expulsions massives et arbitraires d'étrangers dans l'ensemble ouest-africain ?

Le drame sur notre continent, c'est que toutes ces violations des Droits de l'Homme provoquées par les dirigeants et leur système de sécurité se font en toute impunité.

Si les crises humanitaires ont tendance à se répéter ou à perdurer, la raison en est la persistance de l'impunité des auteurs.

Ce que l'on appelle la communauté internationale, qui se réduit aux pays développés d'Europe et d'Amérique du nord en général, est souvent complice des drames humanitaires, dans la mesure où elle laisse faire d'abord pour ensuite se muer en médecin après la mort.

L'Union Européenne illustre bien ce cynisme des puissants de la planète. Au Togo, elle prétend infliger des sanctions à la dictature du clan Gnassingbé depuis 1993. Or, dans les faits, la France, un pilier de cette organisation, soutient à bout de bras la dictature et les élections organisées à la machette et au fusil. Les leçons de démocratie sont régulièrement oubliées au nom d'intérêts sordides.

L'Union Européenne a même reconnu, après le massacre qu'elle a dénoncé, le successeur dynastique de feu le général Gnassingbé Eyadema.

## CONCLUSION

Les crises politiques et les crises humanitaires que vivent les pays de l'Afrique de l'Ouest sont les conséquences de l'illégitimité et de la mauvaise gouvernance.

Les dirigeants et les élites africaines semblent ignorer la notion de bien commun : l'accès au pouvoir et aux positions importantes n'oblige pas les bénéficiaires à exercer leurs fonctions dans l'intérêt général. L'égoïsme, le népotisme, le tribalisme, la xénophobie, la dictature, la mauvaise gouvernance et la corruption sont les causes des crises humanitaires qui bien souvent ravagent les masses africaines à la barbarie.

L'Afrique est désarmée face aux crises humanitaires, car ceux qui les organisent sont au pouvoir et ils ne peuvent être à la fois pyromanes et pompiers.

La conservation du pouvoir pour le pouvoir oblige les dirigeants africains à instrumentaliser les forces armées néocoloniales dont l'ennemi historique est un ennemi intérieur, c'est-à-dire le peuple.

Les crises politiques qui déchirent l'Afrique requièrent le contrôle du peuple et de la société civile sur l'exercice du pouvoir. Cela implique l'existence d'armées républicaines et d'institutions démocratiques fiables qui constitueront autant de contre-pouvoir pour arrêter les dérives du pouvoir exécutif qui pense qu'il n'a de compte à rendre à personne. La reddition de compte oblige les dirigeants à faire attention, mais cela suppose que la souveraineté du peuple soit respectée à travers son pouvoir d'élire librement ses dirigeants.

**10. « Crises prolongées et conditions sécuritaires des populations en Afrique de l'Ouest », par M. Gilles YABI, International Crisis Group.**

Après la décennie 1990 marquée en Afrique de l'Ouest par les conflits dévastateurs du Liberia et de la Sierra Leone, la région s'est trouvée confrontée à une nouvelle crise politique et militaire dans le pays qui était jusque-là considéré comme un pôle de stabilité, de paix et de relative réussite économique. Avant même que n'éclate le conflit armé au lendemain de la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, la violence politique s'était insidieusement installée en Côte d'Ivoire à la faveur des luttes de pouvoir postérieures à la disparition du "Père de la Nation" Félix Houphouët-Boigny qui avaient abouti en décembre 1999 au premier putsch militaire de l'histoire du pays.

**Le double impact d'une crise prolongée**

En six ans, la Côte d'Ivoire a expérimenté un régime de transition militaire, des élections présidentielles et législatives ponctuées par des violences inédites, une esquisse de normalisation politique, puis un nouveau coup d'État, une guerre civile et une division du territoire et un interminable processus de paix devant se traduire par la réunification du pays et l'organisation de nouvelles élections. Les populations civiles ivoiriennes ont vu leurs conditions de sécurité évoluer au gré des soubresauts de la vie politique. La Côte d'Ivoire offre l'exemple typique du double impact dramatique d'une crise prolongée sur la sécurité humaine: des atteintes graves, brutales et ponctuelles sur les droits fondamentaux de la personne consécutives à une guerre civile d'une part et une banalisation progressive mais certaine de toutes les violations des droits de l'homme liée à l'état de "ni paix, ni guerre".

**Le bilan humain d'une guerre à durée limitée**

Contrairement à la guerre civile au Liberia et en Sierra Leone, pour prendre des exemples de la région, la guerre en Côte d'Ivoire, dans le sens d'affrontements entre des groupes armés résultant en un nombre significatif de victimes, n'a duré que quelques mois, essentiellement de septembre 2002 à avril 2003. Les négociations de paix engagées dès le début du conflit puis le rôle d'interposition joué par les forces étrangères ont assez vite figé les positions militaires des protagonistes et permis de faire respecter le cessez-le-feu signé par les trois mouvements rebelles qui contrôlaient le nord et une partie de l'ouest du pays et l'armée régulière ivoirienne. Les exactions les plus graves sur les populations civiles ont été commises par les deux mouvements armés apparus dans l'ouest en novembre 2002 (le MPIGO et le MJP)\* et qui comptaient dans leurs rangs nombre de mercenaires libériens et sierra-léonais rompus à la guerre civile et coutumiers des pires violences sur les populations civiles des zones occupées. Les batailles entre l'armée loyaliste et les rebelles du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) pour le contrôle de la ville de Bouaké, au centre du pays en octobre 2002, ont également été ponctuées par des atteintes délibérées à la sécurité des populations.

Mais depuis avril 2003 et la mise en place effective d'un gouvernement de réconciliation nationale censé faire appliquer les Accords de paix signés par les belligérants et la classe

politique ivoirienne, il n'y a plus eu de violations majeures du cessez-le-feu à l'exception des attaques aériennes déclenchées par l'armée ivoirienne entre le 4 et le 6 novembre 2004. En Côte d'Ivoire, le processus de paix et l'intervention internationale ont réussi à mettre fin assez vite aux hostilités militaires et à limiter les pertes en vies humaines. Selon les chiffres du *Human Security Report 2005*,\* la violence politique en Côte d'Ivoire a fait 626 morts en 2002 et 121 morts en 2003, soit respectivement 3,7 morts et 0,7 mort pour 100 000 habitants.\* À titre de comparaison, le nombre de morts était de 700 en 2002 et de 1958 en 2003 au Liberia, soit respectivement 21,2 et 59,4 morts pour 100 000 habitants.\*

### **Situation de "ni paix ni guerre", facteur d'une insécurité permanente**

Le bilan humain relativement limité du conflit ivoirien ne doit pas faire oublier l'impact permanent et durable d'une telle crise prolongée sur la sécurité des populations. La marche à reculons du processus de paix et de réconciliation nationale -- un pas en avant et deux pas en arrière --, a maintenu en l'état les tensions politiques, figé la division physique du territoire et les fractures internes à la société ivoirienne, empêché le désarmement et la démobilisation de toutes les forces combattantes et consacré l'usage de la violence de toutes sortes dans la lutte pour la conservation ou l'accès au pouvoir politique. La situation de "ni paix ni guerre" a créé trois territoires au sein du pays tous caractérisés par des conditions de sécurité exécrables pour les populations: la zone sous contrôle de l'ex-rébellion des Forces Nouvelles, la zone de confiance qui porte très mal son nom et le sud administré par le gouvernement d'Abidjan. Une crise prolongée à l'ivoirienne sape profondément les valeurs de la société et les mécanismes institutionnels qui concourent à garantir des conditions minimales de sécurité pour les habitants d'un pays.

Les extraits de rapports commis par l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, proposés ci-dessous, fournissent un film de l'évolution des atteintes à la sécurité humaine en Côte d'Ivoire correspondant à différents "temps" de la crise. L'exposition des faits nous paraît non seulement nécessaire pour donner corps à l'altération de la sécurité humaine comme conséquence d'une crise prolongée mais aussi et surtout pour relancer le débat sur l'efficacité des stratégies de résolution de conflit qui tolèrent l'impunité.

### **Le film de la dégradation des conditions sécuritaires à travers les rapports des Nations Unies**

Extraits du rapport\* de la Commission d'enquête internationale sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire commises **entre le 19 septembre 2002 et le 15 octobre 2004**:

"Quant aux violations du droit international humanitaire et de crimes contre l'humanité, le rapport signale en particulier des cas survenus à l'occasion de combats spécialement au Nord, au Centre et à l'Ouest du pays... La Commission a pu établir aussi des infractions graves aux Conventions de Genève du 12 août 1949, spécialement des actes survenus à la suite d'attaques menées par hélicoptère contre des populations civiles dans les localités de Vavoua, Pélézi, Menakro, Danané, Mahapleu, Zouan-Hounien et Bin-Houyé, Monoko-Zohi, les exécutions de quatre vingt-dix

gendarmes, des membres de leurs familles et d'autres personnes détenues à Bouaké en octobre 2002 et les massacres liés aux événements des 20 et 21 juin 2004 à Korhogo... La Commission a relevé un certain nombre de crimes particulièrement graves comme des meurtres, tortures, viols et autres actes inhumains, ayant été commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre des populations civiles dans des localités comme Toulepleu, Monoko-Zohi, Daloa, Bangolo, Bolequin, Man, Bouaké, Korhogo et Abidjan. Ces actes de par leur gravité sont constitutifs aux yeux de la Commission de crimes contre l'humanité au sens de l'article 7 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale..."

**Extraits du rapport\* de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sur la situation des Droits de l'Homme couvrant la période de mai à juillet 2005:**

"Dans la partie du territoire sous contrôle gouvernemental, la situation des droits de l'homme s'est gravement détériorée à l'Ouest du pays. Elle a été caractérisée dans le reste de cette zone par une insécurité généralisée, notamment dans les villes d'Abidjan et de Yamoussoukro. Cet état de choses a conduit aux arrestations et des détentions politiquement motivées. Des éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont souvent fait usage de la force mortelle contre des supposés bandits dans le cadre des opérations de sécurisation de ces villes. D'autres personnes ont été arrêtées et détenues pour leur appartenance supposée aux Forces Nouvelles qui les auraient infiltrées dans cette partie du territoire. Les attaques des localités d'Anyama et d'Agboville par des hommes en armes vers la fin du mois de juillet ont contribué à la détérioration de la situation des droits de l'homme.

Dans la partie du territoire national sous contrôle des Forces Nouvelles, des éléments des FN ont continué à arrêter et à détenir des personnes présumées être des patriotes ou des infiltrées à la solde du Gouvernement et à les transférer dans différents lieux de détention (Bouaké, Korhogo, etc.). Des individus armés ainsi que certains "Dozos" (chasseurs traditionnels) apparemment échappant au commandement des Forces Nouvelles se sont illustrés par des exactions de tous ordres, allant des enlèvements aux exécutions sommaires, en passant par des demandes de rançon. Il a été aussi noté avec inquiétude qu'un groupe de "Dozos" proche des Forces Nouvelles avait institué des juridictions de fait pour juger exclusivement des affaires relatives aux bovins.

Dans la Zone de Confiance, des coupeurs de route, des milices locales ainsi que des éléments infiltrés des Forces Nouvelles ont continué à sévir, commettant des exactions de plus en plus violentes sur la population civile et perturbant la vie économique dans cette région par leurs interventions nocives sur les axes de communication routière. A cela se sont ajoutés des affrontements interethniques, principalement entre Guérés et Dioulas dans la partie sud de la Zone de Confiance, impliquant l'intervention des milices APWE, UPRGO et FLGO\* en faveur des Guérés et des "Dozos" ou des éléments infiltrés des Forces Nouvelles en faveur des populations Dioulas."

## **Extraits du rapport\* de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sur la situation des Droits de l'Homme couvrant la période d'août à décembre 2005 :**

"Dans la zone sous contrôle du Gouvernement, l'environnement politique était fortement tendu du fait des incertitudes de "l'après 30 octobre" et de l'intensification de l'insécurité généralisée. A cet égard, des éléments des FDS et du CECOS\* ont souvent fait usage de la force mortelle pour maîtriser des individus supposés être des bandits et voleurs armés. La presse locale s'est inquiétée face à la capacité des bandits à se procurer des armes de guerre pour commettre des crimes. Des personnes suspectées de collaborer avec les "rebelles" ou d'être eux-mêmes "rebelles" ont été torturées et mises en détention. Quelques cas de disparition forcée ont été signalés. Des corps sans vie de personnes criblées de balles ont été régulièrement découverts, sans que l'on puisse être capable d'en attribuer la responsabilité aux bandits ou aux forces régulières.

L'insécurité généralisée a favorisé de nombreux cas d'exécutions sommaires. Plusieurs personnes ou groupes de personnes ont été menacées, intimidées ou soumises à des actes de violence. Les Forces de défense et de sécurité ainsi que des bandes armées souvent non identifiées ont été les principaux auteurs de ces actes.

Dans la zone nord sous contrôle des Forces Nouvelles, la situation des droits de l'homme est restée préoccupante durant la période en revue. En plus des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique des personnes et aux biens, il a été constaté des cas de torture et des mauvaises conditions de détention suivies de mort d'hommes, notamment à Sakassou et à Korhogo. Si les arrestations pour cause d'infiltration ont connu une régression, en revanche, des entraves aux libertés de mouvement des forces impartiales ainsi que des populations, suivies de racket, se sont multipliées..."

### **Une responsabilité partagée**

Ces extraits montrent le passage des effets immédiats du conflit sur la sécurité humaine à l'impact permanent et durable sur la vie des populations de sa mutation en crise politique et militaire prolongée. Bien que rapportées et documentées, ces atteintes graves à la vie des populations n'ont été suivies d'aucune réaction forte, ce qui a conduit à leur banalisation. La Côte d'Ivoire est toujours en crise en mars 2006 et la sécurité de ses habitants est quotidiennement menacée. Les indices actuels de décrispation au niveau politique ne devraient pas pousser à une passivité de la communauté ouest-africaine en particulier et de la communauté internationale en général. La responsabilité de protéger est une responsabilité partagée et l'effondrement de la protection des populations dans l'un des pays de la région est, comme chacun sait, une menace pour tous les autres.



**11. « Le rôle de la société civile dans la résistance aux agressions du 1<sup>er</sup> Septembre 2000 », par l' Honorable Cheick Tidiane TRAORE, Député guinéen.**

### *I- Rappel historique des événements*

La République de Guinée après plus d'une décennie de situation de guerre dans la sous région à travers sa participation et à ses frais au maintien de la paix en Sierra Leone et au Libéria a été victime d'attaques rebelles dans la nuit du 31 août au 1er septembre 2000 par des bandes armées venues desdits pays qui ont attaqué ses localités situées le long des frontières du sud et du sud-est, précisément Pamalap, Kola khouré, Madina Woula, Koyama, Yendémilimou, Guékédou et Macenta.

Ces attaques simultanément menées par voie de presse et sur plus de 1.000 km de frontières terrestres ont fait des milliers de morts au sein des innocentes populations et des dégâts matériels considérables. Des moissons saccagées et brûlées, des greniers pillés, des symboles et autres valeurs sociales bafouées.

Plusieurs blessés parmi les rescapés et des miraculés forcés à prendre le chemin de l'incertitude, la plupart affectés par des sévisses à jamais indélébiles. Cette situation en plein mois de carême a été perçue par le Peuple de Guinée comme une provocation, un affront auquel toute la nation était résolue à répondre de la plus belle manière.

### *II- La Nation*

Mesurant le danger qui planait au dessus de l'ensemble des institutions, des populations guinéennes, la société civile, en première ligne la jeunesse, s'est mobilisée spontanément pour se défendre avec sa force naturelle et les moyens qu'elle avait à sa portée.

Elle tenait son courage et sa détermination de son histoire et de son passé. Une histoire meublée par la résistance de ses dignes fils à la pénétration coloniale et à la lutte de libération du pays, mais surtout son refus de tomber sous la domination étrangère.

Après l'indépendance du pays, la Guinée n'en était pas à sa première expérience d'une agression de cette nature, qui fut une épreuve difficile. Celle du 22 novembre 1970 et la victoire qu'elle a enregistré face aux envahisseurs était également un élément de motivation et une alerte sur les raisons profondes des incursions du 1er Septembre 2000.

Déjà témoin des réalités en Sierra Leone et au Libéria, le Peuple de Guinée était prêt à éviter pareille déstabilisation sur son sol. Ainsi, sa réaction ne s'est pas faite attendre, malgré la confiance qu'il place dans son armée et la considération qu'il a pour celle-ci.

### **III- Mobilisation**

Les médias du service public et des éditeurs de la presse indépendante ont joué un rôle capital dans la mobilisation de la société civile. Les informations et la sensibilisation ont contribué à galvaniser la conscience populaire de tous les guinéens.

Ce fut le même élan dans les mosquées et les églises. Dans les quartiers comme dans les familles ou les écoles, les partis politiques et la gente féminine ont également donné le meilleur exemple, chacun de son côté, aura exprimé sa volonté de promouvoir l'Unité nationale et l'égalité des sexes pour la défense de la patrie.

La jeunesse de son côté s'est vivement et inconditionnellement mobilisée à Conakry et à l'intérieur du pays pour rassurer les aînés qu'elle se mettra en première ligne sur le front pour un combat légitime qui garantirait son avenir et son destin. Une jeunesse fière de son éducation, décidée à faire don de son sang pour le sacrifice ultime.

A Conakry, un Collectif des Manifestants contre l'Aggression et pour la Paix formé de jeunes leaders venant de toutes les forces vives de la Nation s'est constitué et a mobilisé plus de 21.000 jeunes pour répondre à l'appel de la patrie.

Des jeunes volontaires lucides et aguerris ont formé dans les quartiers des groupes de gardes de surveillance pour une meilleure quiétude dans la cité. L'exemple sera suivi sur toute l'étendue du territoire national en moins de 72 heures.

Quand aux artistes, ils ont multiplié des messages dignes d'intérêt, exhortant les guinéens à plus de courage, d'unité et de fierté d'être guinéen. Ils ont dans toutes les langues fustigé les agressions et leurs commanditaires, magnifié la bravoure des Guinéens, rappelé les étapes historiques franchies par la Guinée et la place que le pays occupe en Afrique.

La Caravane de Solidarité mise en place et qui a fait le tour de la Guinée mérite d'être citée comme un exemple unique dans la sous région.

Les opérateurs économiques ont fait une contribution inestimable pour les premiers frais de prise en charge des forces armées guinéennes. Jamais la solidarité nationale n'a atteint un tel paroxysme ces deux dernières décennies.

### **IV- Rôle particulier joué par la Jeunesse**

Suite à l'expression de la jeunesse guinéenne dans son ensemble de se battre pour la défense de la patrie, le Chef de l'Etat, le Général Lansana Conte a rappelé sous les drapeaux les anciens combattants et militaires en retraite pour informer, former et éduquer la jeunesse à l'art militaire tout en la préparant à la gestion de l'après-conflit. C'est ainsi que les jeunes soldats ont pris une part active parfois sur la ligne rouge aux côtés de l'armée dans l'effort de bouter l'ennemi hors des frontières guinéennes.

La solidarité nationale aidant, la confrérie des chasseurs a mis son insondable potentiel mystique à la disposition de la formation et de la protection occulte des jeunes volontaires.

#### **V- *Le cas particulier de la Guinée forestière***

La Guinée forestière, comme son nom l'indique, a son histoire et sa culture bâties sur la mythologie. Les jeunes de cette partie de la Guinée ont en partage avec les populations des pays originaires des rebelles, la langue, la culture et parfois même la famille et donc la terre. C'est le cas par exemple de la communauté Kissi qui se retrouve dans les trois pays (Guinée, Sierra Leone et Libéria).

Les jeunes entourés des sages et des militaires à la retraite ont mis leur maîtrise de la connaissance du terroir à la disposition des forces armées guinéennes. Plusieurs embuscades ont été réalisées par eux seuls avec succès aux dires des militaires.

La devise était simple : « Le rebelle est essentiellement jeune comme nous. La seule différence entre nous est qu'ils sont drogués et que nous nous sommes lucides. Avec la bénédiction de nos parents et la grâce de Dieu, la victoire finale nous appartient. »

Il convient de signaler que la préfecture de Yomou a été la seule localité frontalière qui n'a pas connu les attaques rebelles à cause d'un pacte séculaire qui unit les populations des villages riverains le long des frontières. Ce pacte de non agression s'est avéré inviolable.

Ce type de pacte mérite d'être amplifié et entretenu entre les populations des villages frontaliers partout en Afrique pour garantir la paix et la quiétude sociale.

#### **VI- *Le rôle joué par la presse***

Les médias publics et privés ont joué à fond leurs rôles respectifs. Sur invitation du Collectif des Manifestants contre l'Aggression et pour la Paix, un déjeuner-débat a été organisé entre les forces armées guinéennes et les professionnels de la Communication pour convenir du rôle et de l'attitude de chacun et de tous dans l'effort national de guerre.

Il a été convenu d'initier des communiqués de presse des forces armées dans le but de donner l'information officielle autour de tous les événements. A cette occasion, le chef de la délégation militaire a déclaré, je cite : « *La plume ou le micro du journaliste porte plus loin que n'importe quel missile balistique. Vous devez savoir que le combat le plus dur se mène dans la presse car, chaque média doit créer, animer et entretenir la psychose dans le camp adverse* ».

Cette activité a galvanisé davantage le chauvinisme des professionnels de la presse et leur engagement a eu pour conséquences positives immédiates entre autres, la venue auprès du Collectif des Jeunes Manifestants contre l'Aggression et pour la Paix de jeunes réfugiés, anciens seigneurs de guerre vivant en Guinée.

Ce précieux soutien a permis de savoir que les communiqués radiodiffusés par les chaînes internationales annonçant l'annexion des villes et villages de l'intérieur du pays où des périphéries de la capitales étaient à plus de 80% de la désinformation.

C'est ainsi que les Jeunes des localités indiquées à leur tour diffusaient des communiqués annonçant leur détermination à les anéantir.

Aussi, un groupe de jeunes cadres s'est servi de la magie de l'Internet pour réagir quotidiennement aux allégations mensongères diffusées par une partie de la presse internationale.

#### **VII- *Le soutien de la communauté internationale***

C'est le lieu de saluer et de remercier la communauté internationale pour le soutien inestimable apporté sur le plan technique, matériel et diplomatique à la Guinée. C'est pourquoi le collectif des Manifestants contre l'Aggression et pour la Paix a au lendemain de la victoire du peuple de Guinée a recueilli plus de 10 000 signatures pour remercier la communauté internationale à travers le Représentant résident du PNUD et Coordinateur du Système des Nations Unies en Guinée. La remise de ce document a fait l'objet d'une cérémonie au stade municipal de la Commune de Kaloum.

#### **Conclusion**

Les attaques rebelles de septembre 2000 contre la Guinée associées à une décennie de situation de guerre qu'elle a connue à travers la présence de ses troupes en Sierra Leone et au Libéria ont eu pour conséquences immédiates l'arrêt de tous les programmes d'investissement en faveur des efforts de guerre et de sauvegarde de l'intégrité territoriale. A cela, il faut associer la présence de près d'un million de réfugiés et déplacés qui ont complètement perturbé l'économie et les mœurs.

De nos jours, mon pays ne bénéficie plus de programme formel avec les institutions financières internationales et son déficit est estimé à plus ou moins deux milliards de dollars US.

Pour le maintien de la quiétude sociale dans le pays et la sauvegarde de la Paix dans la sous région, il est urgent que la communauté internationale dépolitise sa coopération avec la Guinée.

Je vous remercie.

## **12. La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernance et racines sociales d'une catastrophe**, par M. Nassardine AIDARA, Président de Jeunesse et Développement, Sénégal.

### **I. La tragédie du Joola**

Le bateau « Le Joola » qui reliait les villes de Ziguinchor et de Dakar coula dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 septembre 2002 dans l'Océan Atlantique, au large des côtes gambiennes. Le nombre de personnes montées à bord, au cours de cette dernière et fatidique rotation, n'est pas connu. Cependant, le décompte final plusieurs fois revu à la hausse, révélera que l'on était en présence de la plus grande catastrophe maritime de tous les temps : 64 rescapés et près de 2000 morts ou disparus pour un bateau qui ne pouvait transporter que 550 passagers.

La période et le contexte ont beaucoup contribué à alourdir le bilan. C'était la fin des vacances scolaires et des centaines de jeunes étudiants et élèves regagnaient Dakar pour l'ouverture de l'année scolaire. En plus, l'insécurité reconnue des routes par suite de braquages intempestifs et meurtriers résultant d'un long conflit armé qui sévit dans la région Sud du pays a poussé la population à emprunter en masse la voie maritime.

Cette catastrophe a été vécue comme une véritable tragédie par les populations : des familles disloquées, des citoyens traumatisés, des enfants orphelins du jour au lendemain, des solitudes inattendues, etc. Le traumatisme a été d'autant plus grand que la gestion chaotique du naufrage a exacerbé le sentiment d'horreur et d'injustice chez les populations. Un des psychologues, membre de la cellule de crise mise en place après le drame qualifie les scènes observées de « folies collectives ». Des rêves ont été brisés, des espoirs anéantis et des avenir rendus brusquement incertains. De l'avis de tous, en terme de ressources humaines, la ville de Ziguinchor ressentira forcément l'anéantissement d'une génération de jeunes qui avaient pour vocation de prendre le relais à tous les niveaux (social, économique et politique).

Les premières informations officielles invoquent la tempête et des défaillances techniques du bateau en sus de quelques « cumul de fautes » individuelles. En réalité, les causes furent beaucoup plus profondes. L'ampleur des dysfonctionnements observés et l'étendue des dégâts mettent en cause aussi bien le fonctionnement des institutions que les attitudes et comportements individuels et collectifs. *Avec le recul, on peut certainement affirmer que « La tragédie du Joola » a montré que nos sociétés ne sont pas bien préparées (ni individuellement, ni collectivement) à prévenir et à gérer ce type de catastrophe. C'est pourquoi il est important d'analyser en profondeur les origines du drame pour en tirer toutes les leçons adéquates.*

### **II. Aux origines de la tragédie**

#### **1. Problème de gouvernance**

L'analyse de la catastrophe montre que plusieurs aspects liés à la bonne gouvernance expliquent l'ampleur de la catastrophe.

### **1.1 Mise en œuvre de politiques de développement équitables pour tous.**

Dans nos politiques de développement économiques et sociales, la capitale est privilégiée par rapport au reste du pays. Les régions périphériques sont enclavées et difficiles d'accès. La Casamance, malgré ses énormes potentialités ne déroge pas à cette règle. La principale route qui la relie au reste du pays passe par la Gambie dont la traversée est synonyme de parcours de combattant avec un engorgement inadmissible au niveau du fleuve. Au moment des faits, et compte tenu de l'insécurité régnante sur la route et la faible capacité de transport par avion, on pouvait dire que le bateau constituait le seul moyen pour relier Ziguinchor à Dakar. Cela explique le rush observé vers « Le Joola ».

### **1.2 Clientélisme politique**

La remise en circulation du bateau après près d'un an d'arrêt relève plus d'une décision politique. Les politiciens, parmi lesquels le ministre des forces armées, originaire de la région Sud en ont fait une de leur priorité dans leur stratégie de recrutement de militants. Comme c'est souvent le cas, les questions techniques déjà cernées ont été reléguées en arrière plan.

### **1.3 Négligence sécuritaire /Absence ou non respect des normes**

Le bateau « Le Joola » mis en circulation en 1990 s'était largement dégradé au fil des ans. Des incidents de plus en plus nombreux ont entraîné son immobilisation pendant près d'un an. A-t-il repris prématurément la mer sans qu'il en ait les vraies aptitudes ? Avait-il toutes ses capacités techniques pour faire la navette entre Dakar et Ziguinchor ?

Au regard des nombreux manquements techniques, on se rend compte que les autorités ont négligé les aspects sécuritaires.

- Le refus d'investir sur l'achat du 2<sup>ème</sup> moteur qui aurait pu assurer une meilleure stabilité.
- La Marine Marchande avait pour obligations légales la délivrance des titres de sécurité, l'appréciation de l'état de navigabilité du "Joola" et la faculté d'empêcher tout départ en cas d'insécurité.

Depuis juin 1999, date d'expiration du dernier certificat de navigabilité, la Marine Marchande n'a pas renouvelé le titre de sécurité du "Joola" fourni annuellement à la suite des visites techniques.

- Les radeaux de sauvetage n'ont pas fonctionné lors du naufrage car le système de largage hydrostatique était défectueux, de plus les radeaux étaient sanglés au navire et cerclés entre eux.
- La surcharge était devenue la norme dans le fonctionnement du bateau.
- La poursuite des rotations même après les incidents du voyage inaugural.
- La liste des passagers embarqués n'était pas à jour.
- Etc.

### **1.4 Manque de transparence dans l'affectation et la gestion des fonds publics**

Les autorités n'ont pas investi sur l'achat du second moteur nécessaire à une meilleure stabilisation du bateau. Pourtant les ressources ne manquaient pas. Seulement le ministère des transports avait eu d'autres priorités. En fin de compte, on apprend avec amertume que des sommes de loin beaucoup plus importantes ont été investies dans la rénovation de l'avion

présidentiel. Les problèmes du bateau étant connus bien avant son immobilisation, on pourrait se demander pourquoi les fonds nécessaires à sa parfaite mise en état n'ont pas été budgétisés.

### **1.5 Faible capacité d'assistance et d'intervention**

Malheureusement, le dispositif de secours, très tardivement mis en place n'a sauvé personne. Les moyens engagés sont dérisoires eu égard à l'ampleur de la catastrophe. De plus, l'armée et la gendarmerie ne sont pas suffisamment préparées à accueillir et prendre en charge les familles de victimes. Dans l'exemple du « Joola », elles ont fait exactement le contraire de ce qu'il fallait faire. Elles ont tenté de les rejeter le plus loin possible.

Le dispositif d'accueil n'a pas été mis en place dans les toutes premières heures. Une cellule psychologique a été mise en place après le drame. Son action a été cependant limitée du fait de son installation tardive, de l'ampleur du drame et du manque de suivi à moyen ou long terme.

### **1.6 Rôle de la Société Civile**

Le voyage inaugural du bateau a été émaillé d'un certain nombre d'incidents que les journalistes et la société civile ont relatés dans la presse. Mais cela n'a pas eu suffisamment d'écho auprès de la population pour influencer positivement sur la suite des événements.

Néanmoins, la presse privée et la société civile ont joué un rôle très important après le naufrage. Elles ont su informer correctement la population et introduire des débats contradictoires qui ont amené le gouvernement à sortir de son mutisme et à revoir quelques fois ses positions.

### **1.7 Gestion opaque (manque de moyens, défaut de communication)**

Les familles de victimes ont été obligées d'organiser une marche vers la Présidence de la République pour exiger une plus grande transparence et des informations plus fiables. Le premier réflexe des autorités a été de filtrer l'information, de ne pas communiquer avec les familles, les laissant ainsi à la merci des rumeurs. Le numéro vert était injoignable. Nous avons aussi assisté à des tentatives de désinformation de la part des médias d'Etat. Pour prouver que la tempête était la seule cause possible du naufrage, les autorités ont encouragé un ancien commandant du bateau à venir convaincre les téléspectateurs que le bateau pouvait contenir plus de 800 personnes. « Il y avait comme un véritable paradoxe. J'avais l'impression que le monde entier nous manifestait sa solidarité, à l'exception des autorités politiques et militaires de notre pays. Elles avaient choisi de nous ignorer, de nous chasser comme de vulgaires badauds, de nous sevrer d'informations essentielles ».

### **1.8 Justice**

Comment peut-on expliquer à un citoyen que personne d'autre que le Commandant du bateau n'est responsable de la catastrophe qui est à l'origine de près de 2000 morts. Aucune enquête n'a été menée par la justice.

- Le commandant du "Joola" déclaré seul responsable !
- Le dossier judiciaire du naufrage classé sans suite pénale.

- Seules des sanctions administratives ont été prononcées.
- La plupart des sanctionnés ont retrouvé des postes plus juteux.

Le système judiciaire peut être très compliqué à comprendre pour les citoyens ordinaires que nous sommes. Mais nous possédons tous ce que l'on appelle le sentiment de justice. Nous sommes convaincus que l'on ne peut ramener les fautes à la responsabilité d'une seule personne. Dans un Etat moderne, au regard des lois et règlements, une enquête judiciaire est menée, les fautes sont sanctionnées et les victimes ou ayant droits indemnisées. Ceci est un principe de droit. Il faut juger pour les besoins de mémoire, même s'il faut pardonner par la suite.

### **1.9 Absence de statistiques**

La polémique autour du nombre de passagers embarqués dans le bateau mérite une réflexion sur nos statistiques. A chaque fois qu'un accident se produit, la question est posée.

## **2. Racines sociales**

### **2.1 L'incompétence**

Le naufrage du « Joola » a mis en évidence un certain nombre de manquements qui mettent en doute la compétence des acteurs concernés :

- A propos de la surcharge : la surcharge et l'insécurité à bord du "Joola" ont toujours été décriées. Le ministère des Transports a toujours tiré la sonnette d'alarme sans toutefois jamais exécuter son obligation légale d'interdire le navire d'appareiller. On remarque que les Forces Armées qui avaient la gestion du bateau, la gendarmerie et la police sont encore incapables de faire respecter les normes en ce qui concerne la capacité autorisée. La surcharge est la bêtise la plus visible et la plus énorme. Encore aujourd'hui sur les routes du pays, en ville comme en campagne, des véhicules en surcharge continuent de circuler sans être inquiétés ! Peut-être manque-t-il une volonté politique de combattre ce fléau ?
- Le capitaine, un officier de marine, n'était pas habilité à opérer comme commandant de bord sur un navire marchand, du moins sur la base des conventions internationales.
- L'Etat Major des Armées incapable de prendre la mesure de la catastrophe. Le Chef d'Etat Major Général et le Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air se sont permis le lendemain du naufrage, de privilégier une autre activité sur la coordination des actions de secours.
- La Commission de visite annuelle de la Marine Marchande lors de la visite technique du 23 Septembre 2002, trois jours avant la catastrophe n'a pas relevé les anomalies sur la défektivité du système de largage hydrostatique et sur le fait surprenant que les radeaux étaient cerclés entre eux. Qui sait combien de personne que cela aurait pu sauver ?

### **2.2 Le laxisme**

Le laxisme ambiant observé dans tout le pays s'est traduit dans le « Joola » par :

- Une absence de contrôle des passagers pour un bateau géré par des militaires dans une région où se posent des problèmes de sécurité. C'est incompréhensible et inadmissible.
- Des véhicules à bord qui n'ont pas été amarrés.



- Un frêt qui n'a pas été pesé. Des témoignages soulignent qu'à plusieurs reprises, l'équipage a été obligé de délester en haute mer le bateau d'une bonne partie de ses marchandises pour cause de surcharge. Les bagages ne sont pas pesés, les paniers de marchandises étant facturés à l'unité.
- Etc.

### **2.3 La cupidité et la corruption**

Officiellement 1143 passagers étaient enregistrés, alors que le bilan fait état de près de 2000 morts ou disparus. Par quels moyens tous les autres ont pu accéder au bateau ? Marché noir des billets, copinage ou corruption ? Aucune enquête sérieuse ne permet de déterminer la part imputable à chacune de ces possibilités.

### **2.4 Le poids de la religion**

Dans un pays à forte croyance religieuse comme le nôtre, l'art de consoler les familles confrontées au malheur est très développé. Tout le monde vous exhorte, bien que vous en soyez déjà convaincu, à renforcer votre croyance en Dieu, et à supporter la situation comme une épreuve supplémentaire à franchir pour accéder au Paradis. Il faut trouver tous les moyens pour s'en remettre à Dieu et accepter l'événement. Le corollaire de cette situation est le refoulement des douleurs et colères qui peuvent être ressenties ainsi que le manque de sanction des fautes commises.

### **2.5 Le compromis**

Le manque de rigueur et de discipline noté au Sénégal peut en partie être imputé au « Massla », c'est-à-dire la faculté à arrondir les angles, à faire des compromis même s'il faut banaliser les problèmes. Le désordre à l'escale du bateau à Carabane que les télévisions du monde entier ont montré est une illustration parfaite du manque de rigueur. On peut parler de complaisance et même de compromission.

### **2.6 L'esprit de Fatalité**

Le fatalisme est très développé au Sénégal. Le terme « **Ndogal yàlla** » ou faculté à tout mettre sur la volonté divine est fréquemment utilisé. Dieu a bon dos dans notre pays. Nous mettons à son compte toutes nos bêtises et tout notre génie du mal. La responsabilité individuelle est souvent noyée par des considérations religieuses, parentales ou politiques. Le « ndogal yàlla » permet de masquer notre incompetence, notre manque de volonté et notre irresponsabilité. On pourrait l'assimiler à la démission ou à l'irresponsabilité.

### **2.7 L'ignorance**

D'une manière générale, les normes de sécurité sont ignorées par la population qui comprend beaucoup d'analphabètes. Les lois ne sont pas bien connues.

## **2.8 Le respect du bien public**

La transition entre les sociétés traditionnelles et modernes s'est faite au détriment du respect du bien public. La notion d'entretien de ce bien est mal perçue. Il s'en suit un comportement non citoyen.

## **2.9 La non perception du risque / Les comportements à risque**

La notion de risque, de sécurité n'est pas bien appréhendée dans notre société. Les marchés qui brûlent, les accidents de la circulation qui tuent, les bâtiments qui s'écroulent mettent constamment la population en danger de mort.

## AUTRES DOCUMENTS

**\* Communications non présentées à l'atelier en raison de l'absence de leurs auteurs pour des raisons indépendantes de leur volonté :**

**1. Sécurité Humaine et traite des personnes en Afrique de l'Ouest**, par Mme Marie-Thérèse Keita-Bocoum, Conseiller Principal pour les Droits de l'homme au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)

**2. Intervention de Mehrnaz Moustafavi**, Chef du Programme, Division de la Sécurité Humaine, UNOCHA

**\* Communications supplétives :**

**1. La sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept**, par M. Mahamed MAIGA, Ministère des Affaires Etrangères, Mali.

**2. La Déclaration de Dakar**

**1. Sécurité humaine et traite des personnes en Afrique de l’Ouest**, par Mme Marie-Thérèse Keita-Bocoum, Conseiller Principal pour les Droits de l’homme au Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest (UNOWA)

## INTRODUCTION

Selon le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes l’expression traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d’autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d’autorité ou d’une situation de vulnérabilité, ou par l’offre ou l’acceptation de paiements ou d’avantages pour obtenir le consentement d’une personne ayant autorité sur une autre aux fins d’exploitation. L’exploitation comprend au minimum, l’exploitation de la prostitution d’autrui ou d’autres formes d’exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l’esclavage ou les pratiques analogues à l’esclavage, la servitude ou le prélèvement d’organes.

Le trafic ou la traite des personnes<sup>+++</sup> consiste donc à transporter des hommes, des femmes et des enfants d’un endroit à un autre et à les mettre en situation de travail forcé. Cette pratique couvre la prostitution forcée, la servitude domestique, les travaux agricoles dangereux, le travail dans des ateliers clandestins, sur des chantiers de constructions ou dans le secteur de la restauration et diverses autres formes modernes d’esclavage. La traite peut recouvrir d’autres aspects tels que l’adoption.

La traite des personnes est une violation des droits de l’homme à laquelle sont liées plusieurs autres violations. Elle pose un problème de sécurité humaine individuelle et collective ainsi que de progrès social. C’est une menace pour la paix, en ce sens que qu’elle entraîne un élargissement des cercles de pauvreté, un accroissement du taux des jeunes sans emploi et d’analphabétisme. Elle facilite le recrutement des jeunes dans les activités criminelles. Il est difficile d’arriver à des estimations fiables de l’ampleur du phénomène, cependant certaines sources indiquent que le trafic transfrontalier des personnes touche entre 700.000 et 2.000.000 personnes chaque année en majorité des femmes et des enfants (35% auraient moins de 18 ans).

Le trafic des êtres humains est très lucratif. Ce serait la troisième source de bénéfices pour le crime organisé, après les drogues et les armes, générant des milliards de dollars chaque année.

## I/ TRAITE DES HUMAINS EN AFRIQUE DE L’OUEST : SOURCE D’INSECURITE

De nombreuses études ont été menées sur la traite des humains au niveau sous régional ou national. Ces études ont définis les tendances et l’ampleur de la traite, les zones d’origines, de destination et de transit. Elles ont aussi mis l’accent sur les causes de la lutte, la protection des victimes et la pénalisation des auteurs. Ces études ont abouti à des politiques, des plans

---

<sup>+++</sup> Les expressions traite ou trafic des personnes ou des humains sont fréquemment utilisées pour signifier la même chose ; le mot traite est le plus correctement utilisé.

d'action et des législations nationales et sous régionales. On constate cependant que si le phénomène est de plus en plus connu, dénoncé et même souvent réprimé beaucoup reste à faire pour le faire reculer. La traite prend même de l'ampleur, favorisée par les conflits, la mal gouvernance, les crises économiques, la pauvreté et le chômage. Tous les pays de la sous-région sont affectés par la traite et bon nombre d'entre eux sont récepteurs des flux d'autres pays soit comme pays de destination soit comme pays de transit. Le trafic revêt de ce fait une dimension sous régionale et dans la grande majorité des cas il a lieu entre pays de la même sous région. Les causes, l'étendue, la diversité, le nombre et la qualité des acteurs impliqués influencent les moyens d'action.

### **1.1 Les facteurs déclenchant et favorisant la traite des personnes**

Ils sont nombreux et divers. Il est important cependant de noter que les facteurs peuvent varier selon les pays et les zones concernées. Dans certains pays c'est la conjonction de plusieurs facteurs qui expliquent la traite et la plupart des analyses mettent plutôt l'accent sur les facteurs déclenchant ou favorisant la traite des humains en Afrique de l'Ouest.

**La pauvreté** est incontestablement le facteur le plus évident. Mais ce n'est pas le seul. **Les conflits armés, la situation de précarité sociale et économique, l'oppression, la discrimination, les pratiques traditionnelles et l'ignorance/ méconnaissance favorisent aussi le trafic.** La croissance du marché de **l'exploitation sexuelle et économique** ainsi que celle de la **demande d'adoption** sont des facteurs incitateurs.

De plus, plusieurs rapports expliquent que les femmes et les enfants en raison de leur vulnérabilité économique et sociale sont les plus exposés à ce trafic. Les femmes et les filles en sont particulièrement victimes à cause du statut d'infériorité dans lequel elles sont tenues, de leur pauvreté et de leur manque d'éducation ou d'opportunités d'emploi. Promouvoir l'égalité de droit entre les femmes et les hommes peut donc être un moyen de s'attaquer au problème. Les femmes qui ont de meilleures opportunités d'accès à l'éducation, à un abri, à de la nourriture, aux systèmes juridiques et politiques et ne sont pas soumises à de nombreux actes de violences paraissent moins vulnérables.<sup>§§§</sup>

Les familles pauvres, en difficulté d'élever leurs enfants correctement, consentent parfois ou sont tentées de les vendre ou de les louer ; les fillettes et les jeunes femmes sont les premières à être sacrifiées à des fins d'exploitation. Dans certains cas, les pratiques traditionnelles telles que les mariages forcés ou précoces ou les placements de jeunes enfants dans des familles contribuent au trafic des humains. Il faut aussi noter les pratiques issues de croyances attribuées à la religion comme l'utilisation des enfants pour la mendicité.

Le mariage précoce de la jeune fille (nubile) notamment avec un homme plus âgé, quelques fois considéré comme un moyen de subvenir aux besoins de la famille est source de dangers. Le lien entre mariage forcé et trafic humain se retrouve aussi dans le cas de travailleurs migrants vivant loin de leur communauté. La relation entre mariage précoce et trafic peut être

---

<sup>§§§</sup> L'UNICEF indique dans un rapport de 2003 p.5 « Trafficking in human beings, especially women and children, in Africa » la relation entre la conjonction pratiques traditionnelles et pauvreté et le trafic des humains de même que la relation entre trafic et violences à l'égard des femmes

renforcé par la situation de conflit et les conditions d'insécurité. \*\*\*\* L'échec ou le refus d'un mariage forcé, le traumatisme ou la vulnérabilité qui en découlent peuvent mener les jeunes femmes à une situation de stress dont la seule issue est la fuite vers des paradis imaginaires. Elles deviennent les victimes de prédilection de trafiquants et de marchands de rêves.

Le lien entre pauvreté, violence et trafic humain est amplifié par les effets pervers du VIH/sida. Les jeunes filles et les femmes victimes de trafic à des fins de prostitution comptent parmi les personnes les plus vulnérables à l'infection du VIH/sida, parce que la plupart d'entre elles, insuffisamment informées, séduites, abusées ou forcées d'avoir des rapports sexuels non protégés sont laissées sans soin une fois infectées. En outre les enfants orphelins du sida sont aussi, de par leur vulnérabilité et les discriminations qu'ils subissent, parmi les personnes les plus exposées à la traite.

Il faut ajouter aux facteurs sus mentionnés, l'attraction de standards de vie jugés confortables et meilleurs, véhiculés par les médias et les « attrapes nigauds ». En effet, des trafiquants utilisent parfois des migrants de retour pour tromper et piéger les candidats à l'immigration clandestine. Ceux-ci roulent carrosses, ont des maisons de rêve et font étalage de signes extérieurs de richesse. Des jeunes gens sans emplois décents et souvent diplômés peuvent être tentés de chercher coûte que coûte fortune à l'extérieur et devenir, ainsi avec l'aide de leur parents d'ailleurs, les proies de trafiquants sans scrupules. La promesse d'une éducation meilleure fait partie du même leurre qui amène des jeunes gens, éloignés de leurs pays, sans papiers, sans protection et honteux de retourner chez eux sans diplôme et sans réussite à être de gré ou de force des victimes du trafic et de l'exploitation.\*\*\*\*

Pour de nombreuses femmes, émigrer ou chercher du travail à l'extérieur ne répond pas seulement à des préoccupations économiques mais aussi à un désir de liberté, de sécurité, de promotion et à la quête de meilleures conditions de vie. Cependant, la plupart du temps les femmes sont insuffisamment informées des risques encourus, de leurs droits et des moyens de les protéger. Le trafic s'organise ainsi, avec son marché de l'offre et de la demande.

La migration clandestine et la contrebande qui sont en elles mêmes des pratiques illicites, entraînent les migrants clandestins dans des situations d'illégalité qui les fragilisent et les conduisent après qu'ils aient bravé, à prix d'or et à maintes reprises la mort, à devenir les victimes de trafic et d'exploitation ; quant ils ne deviennent pas des trafiquants à leur tour.

Ainsi, la traite des enfants est également favorisée par l'absence d'état civil ou par la lenteur de la procédure d'obtention des pièces d'identité. Lors de l'atelier organisé à Sikasso au mois de septembre 2005, par le Club du Sahel et ses partenaires dont UNOWA, de nombreux intervenants ont mis l'accent sur l'identification des personnes et la généralisation de l'état civil comme moyen de lutte contre le trafic des enfants. De plus le manque d'information sur l'âge exact des enfants et leur origine rend difficile le retour et la réintégration des enfants soldats, qui

---

\*\*\*\* Le même rapport donne le pourcentage de mariage précoce des filles en dessous de 19 ans est de 49% en Afrique de l'Ouest. Il indique aussi l'âge moyen du premier mariage pour les filles est de 15 ans au Nigeria, 16 ans au Mali et au Tchad et de 17 ans au Nigeria.

\*\*\*\* Ces schémas ont été décrits dans plusieurs rapports dont : International Organisation for Migration, Trafficking of Women and Children for sexual exploitation in Southern Africa, Pretoria, April 2003 ; Human Rights Watch, Borderline Slavery. Child Trafficking in Togo, April 2003

pour la plupart, victimes de recrutement forcé et de trafic sont dépourvus de papiers légaux d'identité.

L'accroissement du trafic est lié à l'augmentation et la diversification de la demande. Les trafiquants sont intéressés par une demande de plus en plus grande dans les secteurs suivants :

- L'exploitation sexuelle : la prostitution est dans ce domaine, le secteur le plus « demandeur », aux plans interne et externe, surtout en ce qui concerne le trafic des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest. Il est en étroite relation avec l'extension du tourisme et du marché européen où les victimes sont, dans la majorité des cas, considérées comme de véritables esclaves sexuels ;
- Les travaux domestiques, le commerce et les travaux agricoles dans les plantations de coton, de cacao, de café, de palmiers à huile, de bananes, ananas et autres ;
- Le mariage d'hommes âgés avec des filles très jeunes pour s'assurer de leur pureté, en particulier pour éviter l'infection contre le VIH/sida ;
- Le trafic des organes liés à des croyances « mystiques » pour l'enrichissement ou le pouvoir ;
- L'adoption ; le lien entre cette demande et le trafic en Afrique de l'Ouest est encore peu connu et nécessite des études supplémentaires ;
- L'extension des conflits et des guerres civiles ; la demande concerne la participation aux conflits armés proprement dits, mais aussi l'utilisation des femmes et des enfants comme esclaves sexuels, domestiques et/ou porteurs d'armes et d'effets divers. Les conflits armés peuvent entraîner et agir sur la demande. Les trafiquants fournissent des victimes aux chefs de guerre, par exemple. La persistance et l'extension des conflits accroissent la demande. Mais ils peuvent aussi susciter l'offre. Des jeunes gens ou des jeunes filles, pour fuir les conflits et l'insécurité qui en découlent, peuvent devenir les proies de trafiquants qui leur font miroiter une vie meilleure ou un emploi sûr à l'étranger. Ils peuvent aussi amener des parents à confier leurs enfants à des trafiquants déguisés en parents ou amis
- Le placement des enfants en vue de prétendus apprentissage aux métiers et l'adoption des jeunes fictifs des jeunes enfants en sont les formes les plus pernicieuses d'exploitation.

## 1.2. Les acteurs

Les acteurs sont les victimes, les trafiquants et les utilisateurs. Le trafic humain est un véritable défi à la sécurité humaine dans la sous région. C'est une atteinte à la vie, à la survie et à la dignité des personnes victimes de trafic. Les victimes en gardent des séquelles toute leur vie surtout lorsque les conditions d'une bonne réintégration ou réinsertion ne sont pas remplies.

♦ **Les victimes** : Les victimes peuvent être forcées ou attirées par les promesses d'un bon emploi ou d'un bon diplôme et payent quelques fois cher pour cela. Elles n'arrivent jamais en Europe et même si elles y arrivent c'est pour servir de prostituées après avoir été forcées de faire le même métier dans un ou plusieurs pays de transit. Bien que quelquefois certaines femmes sachent qu'elles devront travailler comme prostituées, elles savent rarement qu'elles se retrouveront en situation de quasi-servitude et incapables d'échapper à leurs exploiters. La plupart des victimes de la traite subissent une multitude de violence y compris

les viols et autres violences sexuelles et des problèmes de santé, physiques et psychiques. Elles sont souvent coupées du monde extérieur, incapables de parler la langue du pays où elles se trouvent, sans identification ou sans papier. Dans les cas extrême elles ne savent même pas où elles sont. Elles vivent dans la crainte de l'illégalité, de poursuites pour l'argent qu'elles doivent encore à leurs passeurs ou tout simplement de l'échec ou de la honte du métier qu'elles ont été obligées de faire pour survivre. Elles sont souvent pénalisées et même poursuivies comme des malfaiteurs alors qu'elles ont besoin d'aide pour sortir de ce cycle et que leurs droits soient affirmés et protégés.

◆ **Les trafiquants** : Les trafiquants occupent une position intermédiaire entre l'offre et la demande. Ils recourent à plusieurs moyens pour attirer les victimes : la publicité mensongère dans les journaux ou sur le net, les relations personnelles et les propositions d'adoption des enfants. Ils utilisent divers moyens pour maintenir leurs victimes en état de servitude : la servitude pour une dette fictive ou réelle, la confiscation du passeport ou autre pièce d'identité, les sévices physiques ou psychologiques, le viol, la torture, la menace d'arrestation, de la déportation ou de la mort. Les trafiquants agissent seuls ou en réseaux de criminels bien structurés et organisés. Les trafiquants sont des hommes aussi bien que des femmes. Ils peuvent agir en équipe de mari et femme pour recruter des domestiques par exemple. On ne le dira jamais assez les trafiquants peuvent prendre le visage d'amis, de parents ou de voisins en qui on a confiance.

◆ **Les utilisateurs** : Ils sont à l'autre bout de la chaîne. Ils constituent la demande. Il importe de distinguer l'utilisateur du trafiquant, bien qu'il puisse y avoir une interaction entre les deux. Les utilisateurs peuvent agir seul, en groupe et même en réseaux. Leur intérêt est d'avoir accès à de la main d'œuvre bon marché, malléable et corvéable à merci, ou à des activités sexuelles illégales ou encore à une adoption selon des procédures faciles. Dans de nombreux cas ils ne sont pas intéressés au trafic et ignorent le moyens et procédures utilisés. Ils ne se considèrent pas comme faisant partie du processus de traite, bien qu'en tant qu'utilisateurs ils sont partie intégrante de la chaîne d'exploitation. Il importe donc de sensibiliser et d'informer au maximum l'opinion sur le trafic humain pour éviter que certaines personnes, mues par des motivations diverses, se retrouvent mêlées contre leur gré, à l'exploitation d'autres êtres humains.

### 1.3. L'organisation du trafic

De nombreuses études fournissent des chiffres qui indiquent l'ampleur du phénomène en Afrique de l'Ouest. Toutes admettent que le trafic est un problème important en Afrique et que la sous région est une des zones les plus touchées par ce phénomène. Le trafic s'organise à partir des pays d'origine vers des pays de destination, en passant par des pays de transit, tous situés en Afrique de l'Ouest. Selon l'objet du trafic, certains pays peuvent être d'origine et de destination ou les trois à la fois.\*\*\* Dans beaucoup de pays le trafic est organisé vers l'Europe et

---

\*\*\*UNICEF, 2003 Trafficking in Human Beings,

UNESCO, March 2005, Searching for Best practices to Counter Human Trafficking in Africa: A Focus on Women and Children;

UNESCO, 2006, Poverty, Gender and Human Trafficking in Sub-Saharan Africa: Rethinking Best practices in Migration Management;

Human Rights Watch, April 2003, Borderline Slavery, Child Trafficking in Togo;



le Moyen Orient. Il y a aussi la destination vers l'Afrique Orientale, Centrale et du Sud. Dans la semaine du 20 au 25 mars 2006, par exemple, la presse a fait état de l'accident en pleine mer d'une embarcation de fortune qui transportait frauduleusement des migrants de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique Centrale. Plus de cent personnes, en particulier des femmes et des enfants ont été portées disparus dans cet accident. Aux dires des survivants, (seulement une vingtaine), la barque transportait plusieurs centaines de personnes. Très souvent la presse fait état d'accidents similaires qui ont lieu sur les côtes mauritaniennes. Sans compter tous ceux qui tentent leur « chance » par le désert et qui y trouvent plutôt la mort. Ceux qui arrivent à vaincre le désert doivent encore affronter « les portes » de l'Europe, avant d'atteindre leur but où ils risquent encore d'être traités en criminels, expulsés, mis en prison ou demeurer la proie de trafiquants parce qu'ils seront encore en situation illégale. Tout cela indique le lien fort qui existe entre la contrebande de migrants, la migration clandestine et la traite des personnes. La traite des personnes est en elle-même une chaîne de violations qui peut entraîner un autre cycle de violations des droits des victimes.

En ce qui concerne le transport, les trafiquants empruntent souvent des voies détournées mais ils utilisent aussi les routes et les voies usuelles. Cela indique la relation entre les trafiquants et les transporteurs, les forces de sécurité, douanes ou autres qui gardent les nombreux barrages routiers aux frontières et à l'intérieur des pays. Les transporteurs et les éléments des forces de contrôle routier sont soit sous équipés, soit peu informés ou négligents. Ils peuvent cependant faire partie du trafic ou être les complices des trafiquants. Les informer et les former permettent aussi de lutter plus efficacement contre le trafic, en particulier le trafic transfrontalier qui est très important en Afrique de l'Ouest.<sup>ssss</sup>

## II/ LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

La lutte contre la traite des personnes est l'objet de plusieurs instruments internationaux. Des actions ont été menées aux plans international et national pour combattre le trafic et protéger les populations.

### 2. 1. Les instruments et mécanismes légaux et institutionnels de lutte contre la traite

#### ◆ Au niveau international

Il existe plusieurs instruments internationaux de protection contre le trafic et l'exploitation des personnes, notamment :

- La Convention n°29 de l'Organisation Internationale du Travail(OIT) sur le travail forcé-1930,
- La déclaration universelle des droits de l'homme -1948,
- La Convention des Nations Unies sur l'abolition de l'esclavage - 1956,

---

W ILDA F/FeDDA F-A frique de l'O uest: juillet2004 , La traite des êtres hum ains et en particulier celle des fem mes, des enfants en A frique.

<sup>ssss</sup> Voir recom m andations de l'A telier de Sikasso (M ali) du 27 au 29 septem bre 2005, organisé parUNOW A , le CSAO et le PDM , à l'invitation du gouvernem ent du M ali, sous l'égide de la CEDEAO et en collaboration avec le CILSS et l'UEMOA , sur le thè m e : Sécurité, développem ent et activités transfrontalières dans les régions du M ali et du Burkina-Faso lin itrophes de la côte d'Ivoire.

- La Convention n° 105 de l'Organisation Internationale du travail sur l'abolition du travail forcé - 1957,
- La Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi- 1973,
- La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes- 1979,
- La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (1989) et son Protocole additionnel relatif à la vente d'enfant, la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants - 2000,
- La Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale- 1993,
- La Convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination-1999,
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants -2000( Protocole de Palerme).

#### ♦ Aux niveaux régional et sous régional

Aux niveaux de l'Afrique et de la sous région il existe également des instruments permettant de lutter contre le trafic des personnes, notamment :

- La Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples-1981,
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant- 1990,
- La Convention en matière d'aide judiciaire entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest-Dakar-1992,
- La convention d'extradition entre les Etats d'Afrique de l'Ouest- Abuja-1994
- L'Acte constitutif de l'Union Africaine-2000,
- L'accord de coopération en matière de police criminelle entre les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest –Accra- Déc. 2003,
- Déclaration et Plan d'action de la CEDEAO contre le trafic des personnes en Afrique de l'Ouest (2001), (2002-2003),

Des accords bilatéraux et multilatéraux confirment l'engagement des Etats de l'Afrique de l'ouest en faveur de la lutte contre la traite des personnes :

- Exemples de coopération bilatérale: Accord bilatéral entre le Mali et le Sénégal, le Mali et le Burkina-Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire, le Bénin et la Côte d'Ivoire, le Togo et le Ghana, le Bénin et le Nigeria. Ces accords concernent la coopération en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontaliers des enfants.
- L'Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest- Abidjan 2005(Bénin, Libéria, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina-Faso, Togo, Guinée, Niger, Nigeria),
- Le Nigeria a aussi développé la coopération avec certains pays européens de destination par exemple avec l'Italie.

### ♦ **Au niveau national**

Au niveau national, on peut noter des ratifications d'instruments internationaux, la promulgation de législations spécifiques notamment pour les enfants et pour les femmes ainsi que la signature de nombreux accords de coopération. Cependant certaines lois nationales présentent des insuffisances ou sont partielles. Elles doivent être complétées ou précisées pour une lutte plus efficace et prendre plus en considération l'approche - droits humains, notamment les droits des victimes. \*\*\*\*

## **2. 2. Les initiatives**

Il ne fait aucun doute que la traite des humains est un problème qui se pose avec acuité en Afrique de l'Ouest. Plusieurs mesures ont été prises pour juguler le flux et remédier au trafic. Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité africaine, réuni en juillet 2001, a estimé que les questions du travail des enfants et de la traite des enfants étaient extrêmement préoccupantes et qu'il fallait intervenir, en particulier sur le plan législatif. En février 2001, déjà, le Nigeria avait accueilli la première conférence panafricaine sur la traite des êtres humains. En octobre de la même année, une réunion sur la traite des êtres humains a été organisée sous les auspices de la CEDEAO, en collaboration avec l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (UNODC/OCPCD). La Déclaration et le Plan d'action ont été adoptés en décembre 2001.

### ♦ **Déclaration et plan d'action de la CEDEAO\*\*\*\***

La mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO est déjà effective. Les experts chargés de la coordination dans les pays francophones et anglophones ont déjà entamé leur travail dans bon nombre de pays avec le soutien de l'UNODC. L'Unité de coordination centrale de la CEDEAO, prévu dans le plan d'action a été mise en place mais le coordonnateur de cette unité n'a pas encore été nommé.

L'efficacité de ce plan d'action sera renforcée par la coopération avec les pays de Afrique Centrale prévue dans le cadre de la prochaine conférence de Libreville (Gabon) qui doit avoir lieu en mai 2006. Cette conférence devrait déboucher sur l'adoption d'une plateforme commune de lutte contre la traite des personnes en Afrique Centrale et Occidentale.

### ♦ **Initiative de 9 pays pour lutter contre le trafic des enfants**

Cet accord comprend 9 pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a été signé à Abidjan le 27 juillet 2005. Il donne des définitions précises sur la traite des enfants et le champ d'application de l'accord. Il associe à la lutte contre la traite, les notions de prévention, de protection, de rapatriement, de réunification, de réhabilitation, de réinsertion, de répression et de coopération. Il paraît donc assez précis et prend en considération la dimension des droits des victimes,

---

\*\*\*\* Voir les Principes et Directives concernant les Droits de l'homme et la Traite des Etres Humains, OHCDH, Genève, 2002

\*\*\*\* Voir en annexe la déclaration et le plan d'action

notamment le droit à la dignité humaine.#### Il serait souhaitable que cet accord soit mis en oeuvre rapidement et soit étendu aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

#### ◆ Autres initiatives

Il faut souligner que nombreux organismes internationaux, gouvernementaux et ONG déploient des efforts pour développer une lutte efficace contre le trafic des personnes en particulier contre le trafic des femmes et des enfants y compris contre le trafic à des fins de conflits armés. Les moyens et les stratégies de lutte peuvent être individuels ou concertés#####.

Ainsi, des organismes de l'ONU associent leurs efforts à ceux de l'Union Européenne et des ONG internationales pour soutenir et développer les capacités de la CEDEAO et des ONG sous régionales en matière de lutte contre le trafic des enfants. \*\*\*\*\* Des représentants du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, des institutions du système des Nations Unies, de la CEDEAO, de CILSS, de l'UEMOA, du Mali, du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire, ainsi que de la société civile se sont retrouvés à Sikasso au Mali au mois de septembre 2005, pour un atelier visant à proposer des mesures pour renforcer les capacités des populations des zones transfrontalières de la Côte d'Ivoire, du Burkina-Faso et du Mali, en matière de sécurité, de développement et de lutte contre le trafic des enfants. L'atelier avait pour objectif le lancement d'une opération pilote en matière de coopération transfrontalière et a proposé un plan d'action et un mécanisme de suivi. Le paragraphe V et la 17<sup>ème</sup> proposition de ce plan d'action concernent le trafic des enfants. ##### Après avoir fait un certain nombre de constats les participants ont proposé la création « d' un cadre trilatéral associant les trois pays qui ont déjà des structures de concertation bilatéral. Ce cadre pourrait se réunir dans la zone et non dans l'une ou l'autre des capitales afin d'associer les structures locales (ONG et services) en charge du dossier. »

### III/ CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans le rapport du Secrétaire général E/CN. 4/2002/80, présenté devant la 58<sup>ème</sup> session Commission des droits de l'homme, il est écrit : « *Le problème de la traite des personnes et des multiples violations des droits de l'homme qui en découlent constitue l'une des questions les plus difficiles et les plus urgentes qui se posent actuellement à la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme. La difficulté tient aux différents contextes politiques et aux dimensions géographiques du problème ; à la diversité des approches idéologiques et conceptuelles ; à la mobilité et au pouvoir d'adaptation des trafiquants ; à la spécificité des situations et des besoins des personnes victimes de la traite ; à l'inadéquation du cadre juridique et au manque de recherches et de coordination de la part des acteurs impliqués- aux niveau national, régional et international. Le lien entre la traite des personnes*

---

#### Texte en annexe

##### Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UNHCHR), UNICEF, PNUD, OIT, HCR, IDM, FNUAP, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, (UNOWA), tous ces organismes déploient des activités dans le domaine de la lutte contre le trafic des personnes.

\*\*\*\*\* Coopération entre la CEDEAO et l'UN Office on Drugs and Crime (UNODC) et Plan d'action trilatéral entre la CEDEAO, UNOWA et l'Union Européenne incluant aussi la promotion de la ratification des instruments internationaux, leur intégration dans les législations nationales et la sensibilisation des populations quant à leur respect.

##### Atelier de Sikasso, op. cit.

*et les migrations constitue un autre obstacle, tant politique que de fond, à la résolution du problème. »<sup>\*\*\*\*</sup>*

Il est indéniable que, malgré les difficultés, des progrès ont été fait pour mieux appréhender et comprendre les mécanismes et le processus de la traite des personnes en Afrique de l'Ouest. La Lutte contre ce fléau s'est aussi intensifiée, associant les efforts de plusieurs acteurs et en particuliers les efforts des leaders politiques et des décideurs au sein de la CEDEAO. Mais de nombreux défis doivent encore être relevés. Les réponses apportées présentent des limites.

Ainsi la plupart des ressources et des actions menées sont plus concentrées à un niveau national que local. Les initiatives sont généralement confisquées par des experts intellectuels et on note une faible participation des populations, des familles et des couches de populations victimes potentielles du trafic au processus de prise de décision ou de mise en œuvre des programmes de lutte.

Pour lutter contre le trafic il faut agir sur tout le processus et en particulier sur les acteurs : victimes potentielles, trafiquants, intermédiaires et utilisateurs. Il faut aussi développer les stratégies de lutte dans les zones d'origine et dans les zones de destination mais surtout au niveau local pour que les acteurs inconscients ou ignorants se sentent concernées par la lutte.

La lutte contre la traite implique une véritable coopération aux niveaux local, national et international entre les ONG, les organismes sociaux, les agents des forces de l'ordre, de la justice et des autorités responsables des migrations. Ensemble ces groupes peuvent contrer les trafiquants et développer les capacités de résistances des victimes potentielles. Ils peuvent aussi influencer sur la législation, les politiques et les programmes afin d'aider à la pénalisation des trafiquants et soutenir les victimes. Il faut octroyer des moyens suffisants aux structures nationales certes, mais surtout aux structures locales pour leur permettre d'appréhender correctement la question.

La population doit être sensibilisée, informée et formée afin de développer ses propres résistances contre la traite. Cela concerne également les enfants et les jeunes femmes. La population doit s'approprier les moyens de lutte dans le cadre de stratégies développées au niveau local. L'éducation, la formation professionnelle et la formation aux droits de l'homme doivent être des éléments importants de ces stratégies. On peut recourir aux opportunités offertes par les initiatives développées dans le cadre transfrontalier ou de pays frontières qui sont souvent les zones les plus sensibles. Il faut amener les acteurs locaux à changer d'attitude et à intégrer dans leurs relations économiques, sociales et culturelles la question de la protection des droits humains y compris ceux des femmes et des enfants.

Il convient d'identifier les zones d'origine des victimes pour faciliter leur réinsertion et créer des centres de formation professionnelle au niveau sous régional, concernant les zones affectées. Ces centres seront destinés aux enfants victimes de trafic avant qu'ils ne retournent

---

<sup>\*\*\*\*</sup> Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique, traite des femmes et des jeunes filles, rapport du secrétaire général, E/CN.4/2002/80 du 25 janvier 2002

chez eux. Cela leur permettrait d'acquiescer un métier et de ne pas retourner chez eux les mains vides.

Les procédures de déclaration des naissances, d'établissement d'état civil et de pièces d'identité doivent être généralisées et facilitées. Elles doivent pouvoir se faire le plus proche possible du lieu d'habitation de l'individu et à un coût abordable pour lui.

La lutte contre la traite des humains doit tenir compte du fait que la migration clandestine y compris dans le contexte de la traite est due à l'écart immense qui existe entre le nombre de personnes souhaitant immigrer ou contraintes à immigrer et les possibilités limitées qu'offrent les filières légales. Il importe également d'admettre que les trafiquants alimentent un marché où il existe à la fois des acheteurs et des vendeurs, l'offre et la demande. L'intensification de la traite ne résulte pas seulement d'une augmentation des facteurs qui poussent les gens à quitter leur pays d'origine mais aussi de la forte attraction que représente la demande de main d'œuvre non satisfaite, en particulier dans le secteur informel. Cette question de la demande dans les pays de destination qui fait de la traite des êtres humains une activité particulièrement lucrative doit être analysée et traitée pour que les stratégies de lutte soient efficaces.

Les personnes soumises à la traite sont par définition des victimes de violations des droits de l'homme. Les formes de migration qui portent atteinte à la personne telle que la traite, constituent ces violations. Aussi faut-il traiter le trafic des personnes comme un problème des droits de l'homme et non pas le réduire à un simple problème de migration, d'ordre public ou de crimes organisés. Ces aspects sont certes importants et pertinents mais il faut éviter que la personne victime de trafic soit systématiquement assimilée à un criminel et considérer plutôt ses droits et ses besoins.

L'intensification de la traite résulte on l'a vu de facteurs poussant les gens à quitter leur pays. L'absence de sécurité, le chômage et les disparités flagrantes qui existent tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci sont les causes sous-jacentes de motivations des personnes qui prennent des risques pour améliorer leurs conditions de vie ou pour sauver leur vie. C'est pour « vivre à l'abri de la peur ou pour vivre à l'abri du besoin » que des personnes qui sont en quête du respect de leurs droits les plus élémentaires se lancent dans l'aventure de l'immigration clandestine ou qu'elles deviennent la proie des trafiquants. Paradoxalement là où elles arrivent où sur le chemin, elles se retrouvent soumises à ce qu'elles ont tenté de fuir. Il faut aussi rappeler qu'un très grand nombre de femmes et d'enfants en raison de l'insécurité sont aussi victimes de la traite.

Il est facile de dire que la résorption de ces facteurs prendra du temps et que tant qu'ils subsisteront, les trafiquants trouveront toujours des victimes parce qu'il se trouvera toujours des gens pour se jeter dans leurs bras à cause de la misère. Autrement dit, le trafic a encore de beaux jours devant lui. Mais en attendant, nous devons tous redoubler d'efforts pour remédier à ces problèmes, accroître la bonne gouvernance, désenclaver économiquement les zones les plus pauvres de la sous région, éduquer, former, tenter de créer des emplois, créer les conditions d'une paix durable et que sais-je encore. On peut surtout agir pour aider au développement des ressources et des capacités dans les zones d'origine, pour une meilleure

prise en compte des droits des victimes et pour intensifier l'information et la sensibilisation dans les zones concernées.

## **2. Intervention de Mehrnaz Moustafavi, Chef du Programme, Division de la Sécurité Humaine, UNOCHA**

Monsieur le Président,  
Chers délégués,  
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais remercier le gouvernement togolais et les représentants de l'OCDE d'avoir accepté d'organiser en ce moment opportun, cet important atelier sur le sens et la portée de la sécurité pour tous en Afrique de l'Ouest. En effet, c'est un honneur de procéder à des échanges de vues avec les cadres des administrations publiques, les organisations de la société civile, des institutions de recherche et des collègues venus d'institutions multilatérales et régionales afin de trouver les voies et moyens de travailler ensemble pour définir une approche globale et régionale à la promotion de la sécurité des personnes dans cette région très importante.

Depuis la fin de la guerre froide et en dépit des énormes progrès réalisés dans les domaines de la technologie, la communication et le commerce, la plupart des habitants de la planète continue de vivre dans des conditions extrêmement vulnérables. Menacés non seulement par les guerres et les conflits internationaux mais aussi par la violence civile, les crimes organisés, la pauvreté chronique, la dégradation de l'environnement, les maladies infectieuses et meurtrières, les pertes subies par l'homme et la société en général, victimes de ces situations continuent d'avoir des conséquences dévastatrices sur le bien-être de bon nombre de personnes et de communautés dont la plupart vivent dans le monde en développement, notamment en Afrique. Aujourd'hui, le plus grand problème qui se pose sur le plan de la sécurité nationale et internationale est la condition des millions de personnes en proie à des dangers permanents, conséquences des guerres, des catastrophes naturelles, les accidents subits ou l'aggravation brusque de l'état des malades et la misère noire.

Par ailleurs, nous vivons dans une période au cours de laquelle une interaction mortelle entre l'absence de développement, la sécurité et les droits humains constituent des dangers graves qui pèsent non seulement sur les premières victimes mais aussi sur la sécurité de l'ensemble de la communauté internationale. Les conflits interethniques, l'instabilité régionale et les attaques terroristes ont démontré par la force que les Etats ont perdu le monopole des questions de sécurité. Les frontières nationales sont poreuses et aucun Etat ne peut plus à lui seul, faire face à ces réalités avec les mécanismes traditionnels au cœur desquels se retrouve l'Etat.

C'est dans ce contexte complexe qu'une structure indépendante, la Commission de la Sécurité de humaine a été créée en janvier 2001. L'objectif général de cette commission était de proposer une nouvelle compréhension de la notion de sécurité, chercher et obtenir un consensus autour de celle-ci, un objectif qui s'articulera essentiellement au tour des questions de sécurité de ce siècle nouveau. Avec le concours de dix Commissaires de renom et présidée par Sadako Ogata et Amartya Sen, la Commission a reconnu la sécurité des personnes comme un élément critique de la question sécuritaire à laquelle se trouve confronté le monde contemporain et a proposé un nouveau cadre de sécurité ayant pour centre d'intérêt les hommes et les communautés en particulier.



Comme l'a défini la Commission, la sécurité des personnes vise à protéger les fonctions essentielles de la vie humaine de manière à favoriser les libertés individuelles et l'épanouissement des personnes. Ainsi, la sécurité des personnes exige la protection des populations contre les menaces réelles qui se font sentir partout et leur donner les moyens de se prendre en charge. Ni la protection, ni les moyens ne peuvent être considérés de façon isolée dans la mesure où l'un renforce l'autre. Il faut des politiques intégrées centrées sur la survie, les moyens d'existence et la dignité des personnes.

Aujourd'hui, la sécurité des personnes figure de plus en plus dans l'agenda et les débats de politique générale des organisations inter gouvernementales et régionales. Au même moment, un nombre de plus en plus important de gouvernements, d'ONG, et d'associations de la société civile ont aussi inclus dans leurs programmes et priorités politiques, la sécurité des personnes. Plus récemment encore, lors du Sommet Mondial de 2005, le Conseil de Sécurité a adopté une résolution sur la prévention des conflits en Afrique<sup>§§§§§§</sup> qui prend en compte les vrais problèmes de sécurité des personnes- à savoir la paix, la sécurité et le développement qui se renforcent mutuellement. Une stratégie globale pour aborder les causes profondes des conflits armés, des crises politiques et sociales est donc nécessaire. Dans ce même contexte, l'Assemblée Générale a aussi accepté de poursuivre la réflexion pour définir la notion de sécurité des personnes conformément au canevas établi dans l'alinéa 143 du document final du Sommet.

A la Division Sécurité des Personnes, nous donnons beaucoup de valeur à la sécurité des personnes pour plusieurs raisons :

**Premièrement**, elle est une approche intégrée qui prend en compte les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les personnes et les communautés, reconnaissant ainsi les rapports qui existe entre sécurité, développement et droits humains. Par ailleurs, en créant un cadre pour aborder des questions étroitement liées et des exigences multi sectorielles, la sécurité des personnes devient le complément la sécurité de l'Etat, renforces les droits de l'homme et le développement humain.

**Deuxièmement**, en faisant de l'homme le centre d'intérêt de son analyse, elle attire l'attention tant des pays industrialisés que des pays en développement sur la nécessité d'apporter des solutions qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes et des communautés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Ainsi donc, la sécurité des personnes reconnaît les conséquences néfastes que peuvent avoir les menaces émergentes et sans frontière sur les sociétés partout dans le monde et se propose comme cadre pour une coopération régionale et multilatérale.

**Troisièmement**, en identifiant l'importance des libertés à partir des insécurités élémentaires et en ne faisant aucune différence entre les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, la sécurité des personnes accorde donne la même valeur à tous ces droits et aborde donc les menaces d'une manière intégrée, multidimensionnelle et globale. La sécurité des personnes vise par ailleurs à établir un seuil en dessous duquel la survie, les moyens d'existence

---

<sup>§§§§§§</sup> Résolution 1625 (2005) du Conseil de Sécurité

et la dignité devraient être menacés pour ainsi servir de cadre pratique pour identifier les droits et les obligations en jeu dans une situation donnée.

Et **quatrièmement**, la sécurité des personnes se fonde sur les notions de protection et de responsabilisation, c'est-à-dire, trouver des solutions à des menaces particulières. Il y a des rôles et des responsabilités que différentes parties peuvent assumer pour renforcer les initiatives et les capacités des uns et des autres. Dans ce sens, la sécurité des personnes n'offre pas seulement un cadre dans lequel des personnes sont protégées et responsabilisées pour se trouver par conséquent en bonne position pour prévenir et atténuer d'une manière énergique l'impact des insécurités, mais contribue aussi à établir un contrat social entre les différents secteurs d'une société donnée et de cette façon, provoque des discussions publiques, encourage l'appropriation des initiatives au niveau local et augmente le capital social.

Dans notre démarche, nous essayons de matérialiser nos idées par des projets qui sont financés dans le cadre du Fond Spécial des Nations Unies pour la Sécurité des Personnes. A ce jour, 137 projets au total ont été exécutés dans plus de 104 pays. Les projets sont retenus s'ils :

- Sont concrets et durablement rentables aux personnes et aux communautés dont la survie, les moyens de subsistance et la dignité sont menacés ;
- Créent un cadre « protection et responsabilisation » intègre des mesures de protection sommet-pied et de responsabilisation pied-sommet ;
- Encouragent les partenariats avec la société civile, les ONG, et autres entités locales ; et
- Abordent toutes les questions étroitement liées et qui tiennent compte des exigences multisectorielles de la sécurité des personnes ;

Sur la base de ces paramètres, les principaux domaines thématiques soutenus à ce jour sont :

- Réhabilitation et réintégration des refuges, des personnes déplacées et les migrants économiques ;
- Intégration du développement et de l'assistance humanitaire ;
- Amélioration des services des soins de santé et amélioration des possibilités de formation, notamment pour les filles, les femmes et les plus vulnérables ;
- Amélioration de l'économie et de la sécurité alimentaire ; et
- développement communautaire, réponse aux catastrophes et engagement communautaire.

Si nous examinons nos domaines d'activités, une contribution décisive peut-être, aura été l'accent qui a été mis sur l'interface entre la pauvreté, les conflits et les droits humains. Avec tant de menaces étroitement liées et d'insécurités des personnes étroitement connectées, nous estimons que les politiques et les institutions seront beaucoup plus efficaces si elles s'abstiennent d'apporter des réponses fragmentées pour au contraire conjuguer leurs efforts d'une façon holistique et globale. Ceci veut dire qu'en adoptant une approche de la sécurité des personnes, nous devons œuvrer ensemble pour adopter des politiques qui apportent des solutions aux causes politiques, économiques et sociales de l'instabilité dans une perspective plus large et chercher à aborder tous les facteurs qui touchent au bien-être des personnes ; y

compris non seulement la sécurité physique, mais aussi le sens de la sécurité qui résulte du fait que l'on dispose d'assez à manger, d'une place où vivre, d'un emploi, que l'on ait accès aux soins de santé et à l'éducation.

Pour vous donner un meilleur goût de l'application de l'approche de la sécurité des personnes, je voudrais partager avec vous quelques exemples des types de projets que nous finançons en ce moment dans le cadre du Fonds Spécial des Nations Unies pour la Sécurité des Personnes. Au Nord Ouest de la Tanzanie dans la Région des Grands Lacs par exemple, nous abordons les défis de la sécurité des personnes dans une situation d'après guerre tel que le vivent les réfugiés, les personnes déplacées et la communauté hôte. A cet égard, le projet s'intéresse aux nombreux points d'entrée qui cherchent à briser le cycle entre le conflit, la pauvreté, le manque d'éducation, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Au nombre des interventions figurent le renforcement des capacités de l'administration locale, la réduction des petites armes et des armes légères, l'amélioration de l'éducation et l'inscription des déscolarisés, l'augmentation de la production agricole et le développement des aptitudes de secourisme, l'amélioration de la connaissance sur le VIH/SIDA et le paludisme.

Au Pérou cependant, nous sommes entrain de finaliser un projet situé dans les Andes de la région sud où les catastrophes naturelles dont les glissements de terre, les tremblements de terre et les feux de brousse ont créé une situation instable en terme de nourriture, de revenu et de sécurité en terme de santé. Ainsi donc le projet œuvre pour réduire les risques, réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités nationales de prévention. En temps qu'intervention impliquant plusieurs agences, le projet repose sur la protection et la responsabilisation. Plusieurs agences de l'ONU en collaboration avec des réseaux communautaires, les organisations non gouvernementales ainsi que les autorités locales et nationales œuvreront ensemble pour entre autres, mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide et de monitoring, améliorer la gestion de l'environnement et les pratiques en matière d'agriculture et d'élevage ; et intensifier la sensibilisation des communautés et la connaissance des mesures pratiques de prévention en réponse aux catastrophes naturelles.

Enfin, en Afrique de l'Ouest, où de plus en plus de projets sont installés, nous finançons actuellement treize projets au Libéria, au Ghana, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Sierra Leone, en Gambie, au Nigeria et au Sénégal. Deux de ces projets sont des projets régionaux qui s'intéressent aux réponses à apporter aux catastrophes et à la réduction de la pauvreté tandis que les autres sont des projets nationaux d'appui à la réintégration après conflit, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et le développement communautaire. Sur l'un de nos projets régionaux, par exemple, le PNUD intervient au Sénégal, au Burkina Faso, en Guinée et au Ghana sur un projet de développement communautaire qui vise à apporter une solution au problème de la réduction de la pauvreté en s'attendant au renforcement des capacités à tous les niveaux de la société par une plus grande implication et responsabilisation ; en augmentant et en diversifiant les sources de revenus ; en favorisant la fourniture de l'énergie ; en permettant un meilleur accès à l'éducation en générale, mais pour les filles en particulier et en encourageant l'intégration des initiatives communautaires ayant des plans nationaux de développement.

Dans tous ces cas, nous avons cherché à apporter des réponses multisectorielles qui tiennent compte des problèmes de la sécurité des personnes d'une manière holistique et intégrale et à

élaborer des programmes qui visent le renforcement des capacités locales et à apporter de meilleures solutions aux problèmes.

Je voudrais conclure pour dire que bien que la promotion de la sécurité des personnes soit certes un objectif ambitieux, elle correspond aussi aux besoins et aux aspirations de notre siècle. En plaçant l'homme au centre de notre analyse et de notre action, la sécurité des personnes permet non seulement de comprendre et de prévoir les causes profondes des instabilités mais constitue aussi un contrat social qui peut jouer un rôle significatif pour assurer plus de sécurité, une parfaite prospérité aux hommes partout où ils sont, et pour leur permettre de jouir des droits fondamentaux.

Je vous remercie.



## COMMUNICATIONS SUPPLETIVES

- 1. La sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept**, par M. Mahamed MAIGA, Ministère des Affaires Etrangères, Mali.
- 2. La Déclaration de Dakar**

**1. Le Mali au sein du Réseau de la Sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept**, par M. Mohamed T.F. MAIGA, Chargé de Mission, Point focal du Réseau de la Sécurité humaine pour le Mali.

**Aperçu général :**

La présente communication a pour objet de contribuer au partage des enseignements tirés des expériences relatives à la sécurité humaine aux plans national, régional et international.

On ne saurait, en l'espèce, parler du cas du Mali, sans au préalable porter un éclairage sur le Réseau de la Sécurité humaine : ce forum informel, restreint, de treize (13) à quatorze (14) Etats ; si l'on excepte l'Afrique du Sud.

Le Réseau de la Sécurité humaine (RSH) est un groupe de pays de toutes les régions du monde ; qui, au niveau de leurs Ministères des Affaires Etrangères, travaillent de concert à la promotion de la sécurité humaine comme un nouveau programme d'action mondiale.

Le Réseau de la Sécurité humaine est issu d'un accord bilatéral entre le Canada et la Norvège appelé « *partenariat de Lysoen* » du nom de l'archipel norvégien où naquit l'idée originale.

Fondé en mai 1999, le RSH regroupe les Etats membres suivants : Autriche, Canada, Chili, Costa Rica (dernier en date à y avoir été admis ; mai 2005), Grèce, Irlande, Jordanie, Mali, Norvège, Pays Bas, Slovaquie, Suisse et Thaïlande. L'Afrique du Sud y est en qualité d'observateur.

Les activités du RSH consistent à :

- . Promouvoir le respect des droits de l'homme et du Droit international humanitaire ;
- . Consolider la primauté du Droit et la saine gestion des affaires publiques ;
- . Favoriser la culture de paix par la résolution pacifique des conflits en contrôlant les instruments de violence et en mettant fin à l'impunité dans les cas de violation des droits de la personne et du Droit international humanitaire.

En termes d'objectifs, la sécurité humaine vise fondamentalement les populations civiles. Elle a pour point d'ancrage la protection de l'individu et de sa proche communauté ; contrairement à la sécurité d'Etat portée plutôt à prendre en compte les risques et menaces à la sécurité de l'Etat.

La notion de sécurité humaine correspond au stade le plus avancé du concept de sécurité et influence dorénavant les approches de la sécurité d'Etat en ce qu'elle oblige à évaluer les actions et les politiques en fonction de leurs répercussions sur les individus. Elle remet ainsi en question la légitimité de certains moyens employés pour faire assurer la sécurité de l'Etat, comme l'utilisation des mines antipersonnel.

Elle prend en compte toutes les formes de menaces attentatoires à la vie, à la dignité et à la sécurité des personnes ; que ces menaces soient de nature militaire : guerre, violence locale, prolifération des armes légères ; ou autre que militaire : violation des droits de la personne, famine, maladies infectieuses par exemple.

La sécurité humaine se définit, à cet égard, comme la délivrance de la peur et du besoin ; comme la protection de la personne humaine contre toute forme de menace, qu'elle s'accompagne ou pas de violence.

Elle comporte trois dimensions :

- . L'approche juridique : primauté des droits de la personne humaine ;
- . L'approche humanitaire, axée sur la « quiétude » comme d'une délivrance de la peur ;
- . L'approche développementaliste, centrée sur la délivrance du besoin.

## **I. Le Mali et le Réseau de la Sécurité humaine :**

Il existe un particularisme africain au sein du RSH ; et celui-ci s'exprime et s'affirme davantage à travers des choix et des priorités, depuis la Présidence malienne du RSH.

### *I.1- Une présence originale au sein du Réseau :*

Le Mali a été invité en même temps que la Grèce à devenir membre du RSH, en 1999. Il en est le seul pays africain membre à part entière. Son adhésion est devenue effective lors de la deuxième Conférence Ministérielle, tenue les 11 et 12 avril 2000 à Lucerne en Suisse.

Depuis, le Mali participe régulièrement et activement aux différentes activités du Réseau et aux rencontres statutaires comme le Déjeuner de travail ministériel en marge des travaux de l'Assemblée Générale des Nations Unies, aux deux Réunions annuelles des Hauts Fonctionnaires du Réseau ainsi qu'à la Conférence ministérielle annuelle.

La présence du Mali au sein de ce cercle restreint, se justifie par l'évolution sociopolitique récente de sa jeune démocratie.

En effet, la troisième République a posé des actes significatifs qui s'incrémentent au cœur des priorités de la sécurité humaine, telles que définies par les objectifs du Réseau.

Au nombre de ces actes, on peut citer :

- . une transition démocratique exemplaire en 1991-92 ;
- . la gestion consensuelle et le règlement pacifique de la rébellion targui
- . la mise en route de profondes réformes législatives visant la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gouvernance ;
- . l'institutionnalisation d'initiatives volontaristes et novatrices telle que l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D).
- . un engagement de qualité en Afrique dans le domaine des armes légères, des mines antipersonnel ainsi que dans la mise en place de la Cour Pénale Internationale ;
- . un rôle prééminent en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans la sous région ouest africaine et sur le continent ;
- . un plaidoyer éloquent en faveur de la promotion des droits de l'enfant.

A l'instar des autres Etats membres du RSH, au Mali, le dossier de la Sécurité Humaine est géré par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Le Conseiller en charge du dossier au sein du Cabinet en est le Point focal pour le Mali.



C'est lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle, à Petra, en Jordanie en mai 2001, que le Mali a été désigné pour assurer la Présidence du RSH pour la période 2003-2004.

Au titre des activités menées par le Mali au sein du RSH durant la période antérieure, on peut relever que le Mali fut à l'origine de l'inscription du thème de l'Education aux droits humains à la 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle du RSH à Petra en mai 2001.

De même, le Mali, le Canada et la Suisse ont, avec le soutien du Centre pour le Dialogue Humanitaire (CDH) à Genève, initié conjointement un projet intitulé « *Le Réseau de la Sécurité Humaine et les armes légères : consolider un programme d'action* ».

Ce projet qui a démarré en novembre 2002, a abouti à la parution d'une publication intitulée : « *Putting people first : Human Security Perspectives on small arms Availability and misuse* ».

Cette publication a été lancée le 08 juillet 2003, à New York, en marge de la 1<sup>ère</sup> Conférence biennale sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

Le 10 mai 2003, à Graz, le Mali a succédé à l'Autriche à la tête du Réseau de la Sécurité Humaine, pour un mandat d'un an qui a connu son terme avec la tenue, du 27 au 29 mai 2004, à Bamako de la 6<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle du RSH.

Mais, dans l'intervalle, la question de cette présidence qui se profile s'entendait aussi bien dans le sens d'un honneur que dans celui de la perspective redoutable d'un défi à relever à travers des choix et des orientations.

#### *1.2- La présidence malienne du RSH et ses priorités :*

C'est dans la perspective de cette Présidence, que le Gouvernement du Mali a organisé les 14 et 15 avril 2003, à Bamako, un Atelier national sur la Sécurité humaine avec le soutien du Canada et de la Suisse.

Cet atelier qui a regroupé les représentants du Gouvernement et de la société civile avait pour objectif de favoriser l'appropriation du concept de sécurité humaine par les acteurs nationaux, mais aussi de déterminer les priorités de la Présidence malienne du Réseau.

Sur base des recommandations de l'Atelier, le Gouvernement a retenu les thèmes suivants comme prioritaires : l'Education aux droits humains ; les enfants dans les situations de conflits armés ; la prolifération des armes légères ; le genre dans les opérations de maintien de la paix ; la sécurité alimentaire.

Outre ces thèmes prioritaires consignés dans ce qu'il est convenu d'appeler la « feuille de route », la Présidence malienne du Réseau a entrepris de s'atteler, dans le cadre de l'approche régionale, à promouvoir le concept de Sécurité Humaine en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest.

Quels ont donc été les stratégies, mécanismes et politiques de promotion mis en œuvre dans le cadre de cette présidence ; et au-delà ?

## **II. Les stratégies, mécanismes et politiques de promotion mis en oeuvre par le Mali**

Ces stratégies et mécanismes portent sur la feuille de route de la Présidence malienne du RSH ; sur les activités menées ou en cours ainsi que sur la formulation des politiques et l'appel à de nouveaux partenariats.

### *II.1- La feuille de route de la Présidence malienne*

La feuille de route de la Présidence malienne représente le tableau de bord de ses activités prioritaires ; elles-mêmes, inspirées en partie du Plan de travail à moyen terme du RSH portant sur la période 2003-2005.

Dans cette feuille de route, les ambitions de la Présidence malienne ont été déclinées en différentes thématiques :

- . la consolidation des acquis du Réseau ; en particulier dans le choix de l'approfondissement du thème de l'Education aux droits humains ;
- . le renforcement des initiatives en matière de micro désarmement : lutte contre la prolifération des armes légères ;
- . les groupes armés non étatiques et la problématiques des enfants dans les situations de conflit ;
- . le genre dans les opérations de maintien de la paix ;
- . et, dans un thème innovant à travers « la sécurité alimentaire : pilier de la sécurité humaine ».

### *II.2- Les activités de la Présidence malienne*

A travers sa feuille de route et les activités menées, la Présidence malienne a adopté une approche de Sécurité humaine centrée sur un égal accent sur la délivrance de la peur et la délivrance du besoin.

Ces activités sont du type évènementiel ou portent sur des activités à thème :

- Déclaration au nom du Réseau de la Sécurité Humaine à la 1<sup>ère</sup> Conférence biennale sur le Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères (New York, 7-11 juillet 2003) ;
- Contribution relative à la Sécurité Humaine dans la Politique africaine commune de défense et de sécurité, à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Maputo, 10-12 juillet 2003) ;
- Prise de contact avec les organisations sous régionales africaines (CEDEAO, SADC, CEN-SAD, CILSS) au titre de la promotion du concept de sécurité humaine en Afrique ;
- Plaidoyer en faveur de la Sécurité humaine au Symposium sur la Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest (Dakar, 22-23 juillet 2003) ;
- Déclaration au nom du Réseau de la Sécurité Humaine pour la promotion de l'universalisation de la Convention d'Ottawa à la 5<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties (Bangkok, 15-19 septembre 2003) ;
- Communiqué au nom du RSH, au Débat de haut niveau sur le VIH SIDA à la Session spéciale de l'ONU consacrée à la pandémie (New York, 22 septembre 2003) ;

- Elaboration des critères d'élargissement du Réseau de la Sécurité Humaine (septembre 2003) ;
- Lancement de la campagne internationale sur le transfert des armes (Bamako, 09 octobre 2003) ;
- Organisation d'une journée de sensibilisation sur la Sécurité Humaine comme cadre de réalisation des Objectifs du Millénaire ; en marge de la 58<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (New York, 28 octobre 2003) ;
- Contribution au Symposium International sur la société de l'information et la Dignité Humaine (Genève, 3-4 novembre 2003) ;
- Traduction en français du Manuel du Réseau de la Sécurité Humaine sur l'Education aux Droits humains « Understanding Human Rights » et sa reproduction en 5.000 exemplaires (novembre 2003) ;
- Organisation à Bamako de la 1<sup>ère</sup> Rencontre Internationale des Cités consensuelles des droits humains (20-22 novembre 2003)
- Organisation de la Réunion des Hauts Fonctionnaires du Réseau de la Sécurité Humaine préparatoire de la 6<sup>ème</sup> Conférence ministérielle (Bamako, 23 novembre 2003) ;
- Co-parrainage de deux ateliers à la 28<sup>ème</sup> Conférence Internationale de la Croix Rouge (Genève, 02-06 décembre 2003) ;
- Conférence technique pour l'élaboration des termes d'une Déclaration du Réseau de la Sécurité Humaine sur la Sécurité alimentaire : pilier de la sécurité humaine (Bamako, 26-27 avril 2004) ;
- Organisation à Bamako d'un Forum régional de la société civile sur le thème de « la Responsabilité de protéger » (20-22 avril 2004) ;
- 6<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle du Réseau de la Sécurité Humaine (Bamako, 27-29 mai 2004).

Dans la diversité des activités menées, l'Education aux Droits humains pose à la fois comme un domaine d'intervention et comme un moyen d'appropriation collective du concept de sécurité humaine.

### *II.3- L'Education aux Droits humains comme domaine d'intervention et moyen d'appropriation collective du concept*

Le Mali a fait le choix de renforcer les acquis du Réseau en inscrivant son action et ses initiatives dans la continuité de celles de l'Autriche à qui le Réseau doit le Manuel d'Education aux Droits humains :« Understanding Human rights »

Le Mali a procédé au lancement du manuel à Bamako, en novembre 2003 et en a assuré la traduction en français en 5000 exemplaires.

Dans sa stratégie de diffusion et vulgarisation du Manuel, le gouvernement a entrepris de mettre la société civile à contribution en organisant des séminaires et ateliers dont le dernier en date fut l'Atelier international de formation des formateurs en Droits humains, organisé du 14 au 18 février 2005 à Bamako.

Le Mali envisage également de promouvoir à grande échelle l'expérience des Cités Consensuelles des Droits Humains en partenariat avec le Mouvement des Peuples Pour

l'Education aux Droits humains (PDHRE/MALI) et l'Institut Africain d'Apprentissage pour l'Education aux droits humains (INAFED).

Qu'est ce qu'une Cité Consensuelle des Droits Humains ?

La Cité Consensuelle des Droits Humains est une communauté (urbaine ou rurale) où chaque citoyenne et chaque citoyen est engagé dans l'apprentissage des Droits humains, pour mieux les connaître, et pour que chacun puisse en jouir pour lui-même, tout en se faisant le devoir d'en garantir la jouissance pour tous.

Les stratégies à mettre en œuvre, pour ce faire, sont axées sur :

- . le renforcement des capacités ;
- . la mobilisation sociale ;
- . la négociation sociale ;
- . le plaidoyer ;
- . l'information Education Communication (IEC).

La dimension droits de l'homme est importante dans la vie du Réseau, car on estime que les violations impunies des droits humains d'aujourd'hui comportent en elles-mêmes les germes des conflits de demain ; d'où l'idée qu'il ne faut pas faiblir dans la prévention et la dénonciation dans les cas de violation.

#### *II.4- Les initiatives en vue de nouveaux partenariats*

Opérationnaliser le concept de sécurité humaine au Mali, dans sa sous région et en Afrique exige des réponses coopératives et multilatérales ; des solutions pluridimensionnelles, mettant l'accent sur les mesures préventives et faisant appel à de nouveaux partenariats.

La sécurité humaine n'est pas seulement un cadre conceptuel, mais offre un domaine de coopération internationale.

Pour parler du cas spécifique du Mali en ce domaine de coopération internationale à promouvoir, il y a lieu de souligner que le Mali a été sollicité par l'Organisation Internationale de la Francophonie pour faire partie du Groupe de travail appelé à assurer le processus préparatoire de la Conférence ministérielle sur « la prévention des conflits et la sauvegarde de la sécurité humaine » qui se tiendra à Saint Boniface (Winnipeg) dans le Manitoba (Canada) du 12 au 14 mai 2006.

C'est dans le même élan de coopération multilatérale que l'Unesco, au mois de décembre 2005 à Paris, a associé le Mali à la réflexion sur l'élaboration d'une publication visant à opérationnaliser le concept.

Beaucoup de traités, de normes et d'accords internationaux, en vigueur récemment sinon depuis longtemps, procurent les fondements consensuels nécessaires pour assurer et promouvoir la sécurité humaine. Il s'agit en particulier de la Convention de Genève et ses protocoles additionnels, la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, la Convention d'Ottawa, le Traité de Rome instituant la Cour Pénale Internationale.

De plus, au cours des dernières décennies, on a incorporé des approches et des objectifs visant à appliquer des perspectives de sécurité humaine aux plans d'action issus de diverses conférences mondiales : Environnement (Rio 1992) ; Droits de l'Homme (Vienne 1993) ; Population et développement (Caire 1994) ; Développement social (Copenhague (1995), Femmes (Beijing 1995).

Mais les mesures qui s'imposent pour rendre la sécurité humaine opérationnelle prendront différentes formes, selon le contexte.

En tout état de cause, le Mali, dans le cadre de l'approche régionale des activités du Réseau, s'attelle à promouvoir le concept de sécurité humaine en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'Ouest, il a adopté la CEDEAO comme partenaire stratégique durant sa présidence en ayant réalisé, avec son concours et celui de Small Arms survey basé à Genève, un travail de mapping sur le « *Recensement des groupes armés non-étatiques dans l'espace CEDEAO* ». Plus tard, ce document a fait l'objet d'une publication présentée à la 7<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle à Ottawa sous le titre « *Armed and Aimless : Armed group, Guns, and Human Security in the ECOWAS region* ».

C'est au titre de ce même partenariat stratégique que la CEDEAO, durant la présidence malienne, avait prêté son concours à l'experte chargée de mener l'étude intitulée : « *Genre dans les opérations de maintien de la paix dans l'espace CEDEAO* ».

Au titre de l'Afrique, le Gouvernement du Mali a entrepris une stratégie de plaidoyer dans les fora africains et sous-régionaux à la faveur du discours politique et diplomatique.

C'est ainsi que la 3<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine (Maputo, 06-08 juillet 2003) a été perçue comme relevant d'une belle opportunité pour permettre au Ministre des Affaires Etrangères de plaider en faveur d'une perspective de Sécurité Humaine à appliquer à la Politique Africaine de défense et de sécurité.

Il s'agissait, selon ses propres termes d'une ambition pour le Mali « *de donner au Réseau de la Sécurité Humaine une impulsion nouvelle pour donner à ce concept l'adhésion la plus large sur le continent africain* ».

C'est le lieu de souligner que le Président de la République attache une importance particulière à la question de la Sécurité Humaine et à son intégration dans les politiques et stratégies.

Dans sa lettre de cadrage, en date du 22 octobre 2003, adressée au Premier Ministre, il a prescrit au Gouvernement « *d'intégrer les Forces armées et de Sécurité dans l'environnement de Sécurité humaine globale proactive et le développement de leurs capacités d'intervention, d'assistance humanitaire et de maintien de la paix* ».

## 2. La déclaration de Dakar

A l'initiative de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, la Réunion ministérielle sur la Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire s'est tenue à Dakar, du 22 au 23 Février 2006, sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec la participation de la République Islamique de Mauritanie.

Ont pris part à cette rencontre, les Ministres et Hauts Responsables en charge de l'Elevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des pays ci-après :

- **Bénin**
- **Cap vert**
- **Côte d'Ivoire**
- **Gambie**
- **Guinée**
- **Guinée Bissau**
- **Mali**
- **Mauritanie**
- **Niger**
- **Nigeria**
- **Sénégal**
- **Togo**

Ont également participé aux travaux, les représentants d'Organisations internationales et régionales : OIE, FAO, OMS, UE, PNUD, UNICEF, UA-IBAR, CEDEAO, UEMOA, BAD, CIRAD, APHIS-USDA, Wetlands International et les Opérateurs de la filière avicole.

L'allocation prononcée par le Président de la République du Sénégal à la cérémonie d'ouverture et les différentes présentations faites par l'OIE, l'UA-IBAR, la FAO, la CEDEAO, l'UEMOA, l'OMS sur la situation de la grippe aviaire ont permis de mener de riches débats, à l'issue desquels les Participants ont convenu d'adopter une déclaration appelée **Déclaration de Dakar**.

Nous, Participants à la Réunion ministérielle sur la Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire ;

**Considérant** la menace de pandémie et les inquiétudes qu'elle engendre au sein dans l'opinion publique, des acteurs de la filière avicole, des milieux scientifiques et des gouvernants ;

**Conscients** de la nécessité de prévenir l'apparition de l'épizootie dans les pays indemnes, de circonscrire et d'éradiquer la maladie là où elle est apparue, de préparer la gestion du risque de pandémie et les graves préjudices socioéconomiques, environnementaux que peuvent entraîner son apparition et les opérations de lutte ;

**Rappelant** les résolutions des Ministres en charge de l'Elevage de l'Union africaine (UA) adoptées à Kigali, le 02 novembre 2005 et les recommandations des pays de l'Union

Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunis, à Ouagadougou, le 16 février 2006, qui ont conclu à la nécessité de mettre en commun les ressources pour une mise en œuvre immédiate des mesures d'urgence ;

**Prenant en compte** les recommandations des Réunions internationales et régionales sur la grippe aviaire notamment celles de Nairobi du 14 au 16 septembre 2005, de Genève du 07 au 09 novembre 2005, de Brazzaville du 12 janvier 2006, de Beijing du 17 janvier 2006 et de Bamako du 23 au 26 janvier 2006 ;

**Convaincus** de la nécessité de concrétiser les engagements pris à divers échelons par la Communauté scientifique, les Partenaires au développement et les Décideurs politiques ;

**Considérant** le caractère transfrontalier de cette maladie émergente et son récent développement au Nigéria et en Egypte ;

**Convaincus** de la nécessité d'harmoniser les plans de prévention et d'intervention et de coordonner les méthodes et les moyens des Etats en vue de lutter efficacement contre ce fléau ;

**Déterminés** à développer et à approfondir les relations de coopération entre les pays de la sous région dans le domaine de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire ;

**Désireux** de partager les informations et les expériences en matière de diagnostic, de formation, de sensibilisation, de prévention et de lutte ;

**Apprécient** les encouragements et la disponibilité renouvelée des partenaires au développement à continuer à soutenir les efforts des Etats dans la définition et la mise en œuvre de stratégies concertées et coordonnées en vue de prévenir et de lutter efficacement contre la grippe aviaire ;

Conscients de l'urgence à agir ensemble et rapidement ;

1. **Réaffirmons** notre engagement à œuvrer pour la protection de la santé publique, la sauvegarde de la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle ;

2. **Saluons** les initiatives prises par des pays de la sous région Ouest africaine et de l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour renforcer leur dispositif de surveillance ou engager la mise en œuvre immédiate de leur plan de prévention et de riposte ;

3. **Encourageons** les efforts fournis par les Etats dans la lutte contre la maladie en dépit de la faiblesse de leurs moyens ;

4. **Engageons** nos Etats à garantir une parfaite transparence de l'information sanitaire vis-à-vis de l'opinion publique, de l'OIE et de l'OMS, notamment par la déclaration immédiate de foyers ;

5. **Soulignons** la nécessité d'une approche concertée et coordonnée concernant la mise en œuvre des plans nationaux de lutte dans le cadre **d'un Mécanisme sous régional de Coordination de Prévention et de Riposte** ;
6. **Convenons** de la mise en place immédiate d'un Comité ministériel de pilotage composé d'un représentant par pays et présidé pour un an par le Sénégal pour assurer la mobilisation de l'ensemble des Acteurs concernés (niveau national et régional) et la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement ;
7. **Proposons** la désignation d'un Groupe d'Experts chargés de réfléchir sur les missions et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme opérationnel tenant compte des dispositifs existants ;
8. **Invitons** les Etats à désigner leurs représentants au sein de ce Groupe d'Experts qui devra se réunir avant la fin du mois de mars 2006, à Bamako, sous la coordination de l'UA-IBAR. Le Groupe d'Experts devra soumettre un rapport aux Ministres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie à l'occasion d'une Réunion qui sera organisée par la CEDEAO à Abuja en avril 2006 ;
9. **Proposons** la création **d'un Fonds sous régional d'intervention d'urgence domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD)** et doté de mécanismes souples de mobilisation ;
10. **Lançons** un appel à la solidarité de la Communauté internationale pour une contribution urgente à ce Fonds, ainsi qu'un soutien résolu à la relance de la filière avicole.

**Fait à Dakar, le 23 février 2006**